



# **Le Pays Québec est arrivé !**



**Jean-Paul Tellier**

# **Le Pays Québec est arrivé !**

Projet de société

Fiction

© Jean-Paul Tellier, 2008

Photos de Suezan, mère d'Alex et Max ainsi que grand-mère  
de Chloé

Traitement de texte <http://www.tto.qc.ca>

Tous droits réservés pour tous pays.

# Sommaire

<b>Avant-propos .....</b>	<b>4</b>
<b>Pourquoi le pays Québec est arrivé ? .....</b>	<b>5</b>
<b>La constitution.....</b>	<b>9</b>
<b>La gouvernance .....</b>	<b>15</b>
<b>Les fondements de l'économie .....</b>	<b>33</b>
Une vision .....	34
La propriété intellectuelle.....	45
L'énergie.....	47
Les ressources naturelles.....	53
L'agriculture .....	65
Le travail .....	77
La fiscalité.....	85
Le Conseil national de la R&D .....	96
Les technopôles .....	103
Transport-Québec .....	116
Poste-Québec.....	120
Tourisme-Québec .....	121
Plaisirs-Québec.....	122
<b>La condition citoyenne.....</b>	<b>128</b>
L'éducation .....	129
La santé .....	143
La culture.....	160
Environnement-Québec.....	169
Habitation-Québec .....	179
<b>La Sécurité nationale .....</b>	<b>184</b>
Les forces armées .....	185
Les forces de sécurité.....	188
L'immigration.....	193
La Justice.....	197
<b>Épilogue .....</b>	<b>226</b>
La transition.....	227
La lucidité.....	228

## Avant-propos

Il était une fois, une province dépendante. Maintenant, il y a le pays Québec jouissant de la liberté d'exister comme il veut, sans demander la permission à personne. Les interminables débats et la recherche absolue d'un consensus sont enterrés. Les citoyens sont fiers d'être « Astérix en Amérique du Nord ». Ils ont décidé de se responsabiliser, de prendre charge de leur qualité de vie, d'opérer un changement radical de se voir, de faire la parade au lieu de la regarder passer. Les provinciaux québécois ont cessé d'être des quêteux en devenant indépendants du Canada, de la Couronne britannique.

Des hommes et des femmes se sont solidarisés dans une nouvelle équipe, le Rassemblement pour l'indépendance nationale. Le RIN a formé un gouvernement élu à une élection régulière. Le pays Québec a un projet de société pour ses citoyens contre personne.

Quand un peuple décide de se passer d'une tente d'oxygène, d'une curatelle, quand il refuse d'être des courtisans inféodés, quand il devient une espérance alors, son histoire cesse de tourner en rond pour devenir une invention. Quand un peuple se met à croire que tout est possible alors, tout se met à changer.

Pourquoi le pays Québec est arrivé ? C'est quoi son projet de société francophone , laïque et neutre ? Allons voir !

**Pourquoi le Pays Québec est arrivé ?**

**L**e pays est arrivé pour :

- être un pays francophone de communautés unifiées en lieu et place d'un grand village provincial minoritaire, tour à Babel linguistique, des individus repliés et ghettoïsés;
- avoir un seul gouvernement territorial, un seul impôt, une seule taxe de vente et une seule classe de citoyens tous originaires d'une immigration;
- être l'unique propriétaire de notre territoire
- empêcher l'étranger de démolir nos lois, nos us et coutumes, notre vision de gouvernance, nos décisions, nos objectifs, nos politiques et nos moyens;
- décider et contrôler tout en tout sans ingérence étrangère histoire de ne pas se faire flouer
- être espoir, confiance et fierté en lieu et place de l'incertitude, la soumission, l'obéissance aveugle et la fatalité;
- être entrepreneur et réussite en lieu et place de vindicteur, quémandeur et résilience;
- arrêter de s'arracher du poil souverainiste-fédéraliste et faire du surplace;
- vouloir tous les pouvoirs en lieu et place de petites gouttes d'autonomie cosmétique en suppliant à genoux du distinctif et de l'asymétrie;
- bâtir une fiscalité 100 % au service de notre pays, de nous;
- avoir une seule charte de nos devoirs et responsabilités, de nos droits et libertés;
- faire à notre goût, sans dictats étrangers, la réussite de nos projets de développement économique, social et culturel, capables et lucides comme nos

ancêtres, nos grands-parents, nos parents bâtisseurs du pays Québec;

- se souvenir que les champions dans l'économie mondiale sont des pays pas des provinces;
- apprendre que notre quotidien a meilleure qualité plus dans le célibat que dans un mariage forcé, arrangé;
- arrêter de se faire niaiser, écœurer, rapetisser à l'état de grenouille;
- se souvenir qu'en quittant le foyer familial, ce n'était pas si pire que ça et que finalement, c'était la meilleure chose à faire;
- observer qu'après la tempête, c'est ensoleillé et que la reconstruction donne de meilleurs résultats qu'avant;
- transformer des mots honorables en projet de société :
  - « Le Canada anglais doit comprendre, de façon très claire, que le Québec est aujourd'hui et pour toujours une société capable d'assumer son destin et son développement », Robert Bourassa, juin 1990;
  - « Oui, le Québec a le potentiel nécessaire et les moyens pour devenir un État indépendant », Jean Charest, août 2006;
  - J'avance avec des pas calmes et confiants vers la réussite malgré la tempête », Mao;
  - « Nous réussissons ce que nous voulons réussir », Muhamed Yunus, Nobel de la Paix, 2006;
  - « L'indépendance permet tout ce que la Confédération permet, tandis que la Confédération interdit bien des choses que



- l'indépendance rendrait possibles », André Champagne;
- « Il est un temps où le courage et l'audace deviennent la seule forme de prudence convenable. S'il n'accepte pas le risque, chaque citoyen peut manquer (son avenir) à tout jamais, exactement comme l'homme qui a peur de la vie », René Lévesque.

Dans le récit qui continue, je vous jaserai de ce qu'est le pays Québec depuis quelques mandats électoraux. Mes mots sont de ceux et celles qui m'ont guidé pour vous livrer mon imaginaire en voyage d'observation sans vous parler de la transition de province à pays.

# **La constitution**

Voici des fondements distinguant le pays Québec.

**L**e Québec est un pays francophone et laïc. Il est neutrale politiquement et militairement. Il est démocratique et capitaliste. Son territoire est le même que celui de la province. Il est indivisible et propriété de l'État.

Chaque citoyen est d'une origine d'immigration. Les hommes et les femmes sont égaux en tout et partout. Les citoyens ont les mêmes devoirs et responsabilités, les mêmes droits et libertés. Les devoirs et responsabilités ont préséance sur les droits et libertés. À certaines conditions, l'État peut suspendre un droit ou une liberté.

Le Conseil national des ombudsmans est garant de la constitution. Les lois et règlements des trois ordres de gouvernement s'appliquent à tous de manière équitable. Les citoyens, les immigrants et les visiteurs doivent s'y conformer. Chaque personne doit porter sa carte manométrique d'identité citoyenne en tout temps.

Dans un processus décisionnel, la majorité est la moitié plus un.

Le pays Québec est équitable, respect, paix et compassion. Il est efficace, efficace, rigueur, discipline, responsabilité et crédibilité. Il est interventionniste et protectionniste. L'État est stable, cohérent, transparent et véridique.

Il a la légitimité de lever des taxes et impôts, d'avoir des sociétés exerçant des monopoles commerciaux. Il rembourse annuellement une part de sa dette nationale. Il dépense s'il a les revenus pour le faire. Il est conséquent de ses promesses et de ses engagements. Il fait plus avec moins de fonctionnaires. Il est interdit à l'État de privatiser ses sociétés.

Les avantages sociaux de l'État sont réservés à ses citoyens et à la condition qu'ils soient présents au pays Québec pour en bénéficier.

L'État est plus actions que paroles.

Toute personne travaillant pour chacun des ordres de gouvernement est imputable de son travail, des résultats à atteindre et de suggérer des améliorations à la productivité.

Toute personne séjournant au pays Québec a la responsabilité de protéger l'environnement du pays dans ses décisions, ses fonctions et ses activités.

Les droits et libertés sont conditionnés, limités, réglementés. Dans le système de Justice, l'accusé a le fardeau de la preuve de son innocence. Une personne condamnée fait tout son temps pénal. Une personne est considérée adulte à l'âge de 18 ans et plus. Un adolescent de 14 ans et plus est jugé comme un adulte dans une problématique criminelle.

Les forces armées du pays Québec sont services uniquement à l'intérieur du territoire. Elles ont le monopole du commerce des armes.

Les chartes sont en annexe de la constitution.

Chaque personne adolescente ou adulte est responsable de sa santé physique et mentale dans une condition normale de naissance, de s'instruire, de s'informer, de ses conduites comportementales, de sa qualité de vie quotidienne, de faire son bonheur. Chaque adulte, non déclaré « pupille de l'État », est responsable d'assumer son autonomie financière.

Un citoyen québécois, c'est une personne qui considère, avec fierté, honneur et fidélité, le pays Québec comme son unique patrie et son unique maison permanente.

Tout signe ostentatoire d'appartenance à une foi religieuse ou philosophique est interdit dans la gouvernance, les institutions d'enseignement, les centres de soins de santé, la fonction publique nationale ou régionale ou municipale, les

lieux de travail privés, l'armée et les autres forces de sécurité. Une personne ou un groupe ne peut pas exiger un accommodement en raison de sa foi ou d'us et coutumes.

Dans le travail, à compétence égale, c'est l'obligation d'équité d'embauche homme/femme sans ségrégation positive. À travail équivalent, c'est l'obligation d'équité salariale homme/femme sans règles orphelines pour les nouveaux et le temps partiel. L'arbitrage obligatoire exécutoire sans droit d'appel remplace les droits de grève et de lockout. Nul ne peut s'y soustraire. Faire des affaires au pays Québec est un privilège. Tous les types de permis sont des privilèges, pas des droits.

Les enfants et les aînés méritent un traitement VIP en tout et partout.

L'approbation des changements à la constitution est réservée au vote public et individuel des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale du Québec après consultation dans chaque circonscription électorale.

Le seul espace d'immunité est une ambassade étrangère.

L'État a le droit de nationaliser, exproprier, réquisitionner, enquêter secrètement, perquisitionner sans mandat, expulser, exiler, expatrier, déporter, refouler. Les membres de groupes criminalisés de sectes et les extrémistes sont « persona non gratta ».

Les trois ordres de gouvernement doivent administrer leurs budgets selon les règles comptables approuvées par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Ils ne sont pas obligés au déficit zéro annuel. Ils doivent expliquer un déficit budgétaire.

Les citoyens, les immigrants et les entreprises doivent payer l'impôt sur tous leurs revenus de sources intérieures et extérieures. Toutes les entreprises doivent avoir une personne imputable de leurs activités, de leur gouvernance. En corollaire, une entreprise à numéro est illégale.

Le citoyen a droit à l'euthanasie et au suicide assisté à sa demande dans le confort et la dignité. La citoyenne a le droit à l'avortement.

La ville de Québec est la capitale nationale. Les serments se font en tenant le drapeau du Québec. Le pays a son hymne national, composé par un collectif québécois.

Pour voter, il faut être un citoyen adulte, inscrit sur la liste électorale, présent sur le territoire, présenter sa carte d'identité citoyenne biométrique (nanométrique). La technique de votation est traditionnelle, les opérations sont manuelles. Lors d'une campagne électorale, au national et dans les municipalités, l'affichage dans l'espace public et la publication de sondages sur tous les supports médias sont illégaux.

Le pays Québec est d'abord un État de responsabilités citoyennes ensuite un État d'entraide communautaire et enfin un État de droit. L'État est accompagnateur, facilitateur, promoteur, encadreur et coordonnateur. Un citoyen ou une entreprise ne peut pas poursuivre un ordre de gouvernement.

Il appartient à l'État d'attribuer le droit de pratique d'un métier, d'une technique, d'une profession suite à un apprentissage, un temps de stage, de compagnonnage, de résidence, sur recommandation d'une institution d'enseignement supérieur.

L'interprétation de la constitution est du ressort exclusif du Conseil national des ombudsmans. La Cour nationale du Québec est l'instance suprême pour clore une procédure judiciaire civile ou criminelle.

Un organisme communautaire ne peut pas poursuivre n'y être poursuivi par une entreprise privée.

Dans la loi de l'immigration, le mot « assimiler » signifie « partir du différent pour aller au semblable » par intégration.

La décision du peuple est impérative et ne peut être déviée. Il en est de même d'une décision d'arbitrage.

La demande et l'émission d'un document officiel, d'un chèque de l'État se font seulement de personne à personne à un comptoir régional de services.

La peine de mort est illégale.

L'exploitation des ressources naturelles est un monopole de l'État. Elle est écologique et intelligente.

Le brevet de quoi que ce soit tombe dans le domaine public dix ans après le début de sa commercialisation quelque part dans le monde.

Dans l'expropriation pour « utilité publique dans l'intérêt général », l'État accorde une juste indemnité financière en tenant compte de ses coûts nécessaires pour moderniser, rénover, déconstruire, dépolluer, autres.

Le pays Québec ne tolère pas l'émergence d'enclaves, de communautés culturelles qui imposent leur propre gouvernance, leurs lois et règlements afin d'exercer librement des activités en rébellion, en guérilla, en illégalité de ce qu'est l'État dans sa normalité quotidienne et son mode de vie en collectivité.

La frontière québécoise est une zone de non droit constitutionnel.

# **La gouvernance**



Il y a trois ordres de gouvernement : le national, les dix-sept régions, les municipalités. Au cinq ans, à date fixe, il y a l'élection nationale où les citoyens votent pour le Premier ministre et un député de circonscription. Aux quatre ans, à date fixe, il y a l'élection des Conseils municipaux où les citoyens choisissent un maire et un conseiller de quartier.

Ces deux élections sont à la proportionnelle comme en France. Le mandat d'un élu est renouvelable une fois. Un ordre de gouvernement n'est pas renversable. Il a le devoir de reprendre un vote négatif en y incluant des amendements de l'opposition, de la société civile. Le vote des élus à l'Assemblée nationale, à une assemblée régionale et à un conseil municipal est libre et publique en toutes matières.

Le Premier ministre est chef de l'État, commandant en chef des forces armées. Il préside le Conseil exécutif et le Conseil d'État. Il nomme les cinq ministres exécutifs, les dix-sept ministres d'états régionaux, les grands commis de l'État, les dirigeants des sociétés d'État. Chaque ministre exécutif nomme des secrétaires d'État et ceux-ci nomment des directeurs généraux, nationaux et régionaux. Toutes ces personnes sont des experts non-élus. Le Premier ministre et les ministres exécutifs désignent des secrétaires parlementaires parmi les élus de l'Assemblée nationale. Les nominations doivent être entérinées par l'Assemblée nationale à majorité simple.

Il y a cinq super-ministères : la gouvernance, la sécurité nationale, l'économie, la condition citoyenne et les affaires extérieures.

Tous les comités de l'Assemblée nationale sont présidés par un expert indépendant non-élu et nommé par l'opposition.

Le ministère des affaires extérieures a trois secrétariats d'État : la diplomatie, la promotion du Québec, la politique internationale.

Le Ministère de la gouvernance a trois secrétariats d'État : les Ordres de gouvernements, les Relations État-citoyens, les Approvisionnement et les Services administratifs.

Le Ministère de la sécurité nationale a trois secrétariats d'État : l'Identité nationale, la Protection du territoire, la Justice.

Le Ministère de la condition citoyenne a six secrétariats d'État : l'Éducation, la Santé, la Culture, la Vie communautaire, la Famille, la Protection du consommateur.

Le Ministère de l'économie a six secrétariats d'État : les Finances, la Sécurité alimentaire, les Ressources naturelles, la Sécurité énergétique, le Développement économique, le Travail.

Le bureau des conseillers du Premier ministre est constitué avec :

- les grands commis de l'État,
- les dirigeants des sociétés d'État,
- le président du conseil national de l'enseignement supérieur,
- le président du Conseil national des travailleurs,
- le président du Conseil national des chefs d'entreprises,
- les présidents de comités nationaux : citoyens, organismes communautaires, l'économie sociale,
- le président du Conseil nationale de la recherche et du développement,
- le président du Conseil national des maires.

Le conseil d'État est constitué avec les cinq ministres exécutifs, les dix-sept ministres d'États régionaux, l'Ombudsman national, le Vérificateur général du Québec, le Gouverneur général de la Banque centrale du Québec.

Le Conseil national des ombudsmans est constitué de l'Ombudsman national et des dix-sept ombudsmans régionaux désignés par les assemblées régionales.

Il est garant de la constitution et des chartes annexées. Il gère la loi de l'accès à l'information. Il surveille et contrôle l'utilisation de l'ordinateur central des renseignements sur les citoyens, les institutions, les organismes, les entreprises et les étrangers : intégration, cohérence, justification, pérennité et confidentialité des données. Il est le chien de garde des intérêts des citoyens et des bonnes conduites de l'État et des entreprises. Il est la police des polices. Il administre le dossier de l'éthique.

Le Conseil national des ombudsmans est imputable des relations harmonieuses entre, d'une part, les trois ordres de gouvernement et d'autre part, les citoyens, les institutions, les organismes et les entreprises.

Il assure l'intérim du chef d'État en cas d'absence, de maladie, de démission ou de mort du Premier ministre.

Chaque secteur d'activités au pays Québec, public et privé, y est représenté par un expert apolitique.

Les réserves amérindiennes sont municipalisées ou incluses comme quartiers d'une municipalité établie. L'isolation peut entraîner des déplacements vers les services disponibles. Les clans communautaires amérindiens et esquimaux doivent se développer et s'enrichir en conformité des mêmes structures de gouvernance, du même droit de propriété, des mêmes lois et règlements, des mêmes impôts et taxes, sous la gouverne de l'assemblée nationale, d'un gouvernement régional, d'une municipalité.

L'État ne reconnaît pas aux amérindiens et aux esquimaux des droits ancestraux. L'État ne reconnaît pas les traités d'avant l'indépendance. Il est temps de fermer la porte du passé et bâtir le Québec unifié avec une seule classe de citoyens, les

québécois. Ce dossier est une affaire intérieure au pays Québec.

La citoyenneté s'acquiert par naissance d'une mère citoyenne, par le processus individualisé de l'immigration, par la résidence fiscale. Elle se perd par résidence fiscale à l'étranger, par choix d'une citoyenneté étrangère, par certains dossiers criminels conduisant à l'expulsion.

Le gouvernement régional est composé avec :

- le ministre d'État régional,
- les maires des municipalités et les conseillers de quartiers,
- les députés de la région,
- l'ombudsman régional,
- le vérificateur régional,
- trois directeurs généraux régionaux de ministères : l'Économie, la Sécurité nationale, la Condition citoyenne,
- le juge en chef de la Cour régionale, le procureur général régional,
- le directeur général de la corporation scolaire régionale,
- des commandants chefs régionaux : l'armée, la gendarmerie nationale, la police régionale, les paramédics, les gardiens volontaires, les sapeurs pompiers,
- les présidents de comités régionaux : les citoyens, les organismes communautaires, l'économie sociale,
- le directeur général régional du Conseil national des travailleurs,
- le directeur général régional du Conseil national des chefs d'entreprises.

La structure des MRC, les municipalités régionales de comtés, est abolie, de même que les conférences régionales des élus, l'Union des municipalités du Québec, les Forums jeunesse régionaux, la Fédération québécoise des municipalités. Le Conseil national des maires du Québec remplace tout ça.

Les municipalités sont des villes ou villages. Elles peuvent se regrouper entre voisines pour former une nouvelle entité communautaire avec plus de services à moindre coût per capita. L'État peut l'imposer aux roitelets.

L'État a décrété que l'île de Montréal est une municipalité avec un maire et vingt-sept conseillers de quartier.

Les conseils d'arrondissement sont abolis.

Chaque municipalité se doit d'avoir un comité de citoyens. Ce dernier délègue des représentants au Conseil municipal, à l'Assemblée régionale avec droit de vote et participation à l'exécutif. Le Comité municipal de citoyens nomme ses représentants au Conseil national des citoyens. L'État finance cette structure. Les frais de déplacement sont remboursés. La prime de présence aux réunions est non imposable.

L'Assemblée régionale est formée avec le ministre d'État régional, les maires, les conseillers municipaux, les représentants citoyens de la région. L'exécutif est sélectionné par le ministre d'État régional.

Sur l'île de Montréal et l'île de Laval, l'Assemblée régionale tient lieu de conseil municipal.

L'Assemblée régionale gère les dossiers suivants :

- le micro-crédit régional,
- le budget annuel régional,
- le rôle d'évaluation,
- la taxe communautaire régionale,
- l'application du moratoire de l'étalement urbain,

- l'accueil et l'intégration des immigrants,
- le développement économique régional,
- les métairies,
- la culture régionale,
- l'évaluation des services de l'État et des sociétés d'État dans la région,
- la protection du territoire agricole,
- les ressources humaines : cols blancs, cols bleus de la région,
- le corps régional de la police, des pompiers, des techniciens paramédics, des gardiens volontaires,
- le transport en commun : autobus, tramway, métro,
- autres.

Le Conseil municipal gère les dossiers suivants :

- la propreté, obligations des citoyens,
- les maisons de la culture : lecture, expositions, spectacles, internet, cours-ateliers, autres,
- les maisons des citoyens : des locaux pour les mamans-bébé, les jeunes, les ados, les organismes communautaires, les aînés, la garderie 0-4 ans, un centre de condition physique, autres,
- les dos d'âne, le photo-radar municipal,
- les brigadiers scolaires,
- la circulation locale des véhicules motorisés,
- le stationnement en hauteur, sur rues,
- la voirie municipale, les trottoirs,
- la collecte des déchets,
- les parcs, les piscines, les arénas,

- les permis : construction, rénovation, manifestations,
- le marché noir,
- autres.

L'île de Montréal a seize circonscriptions/députés :

- Nelligan : Pierrefonds – Roxboro, Ile Bizard – Ste-Geneviève – Senneville – Sainte-Anne-de-Bellevue – Baie d'Urfée,
- Jacques-Cartier : Pointe-Claire – Beaconsfield – Kirkland,
- Sault-St-Louis : Lachine – Dorval – Dollard-des-Ormeaux,
- Bombardier : St-Laurent – Mont-Royal,
- Gouin-Décarie : Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce,
- Canal Lachine : Lasalle – Montréal-Ouest, Côte-St-Luc – Hampstead,
- Les Fondateurs : Ville-Marie et Westmount,
- La Montagne : Outremont – Plateau Mont-Royal,
- Le Bord du Fleuve : Sud-ouest – Verdun
- Ponts des îles : Ahuntsic – Cartierville,
- Ryan : Montréal-Nord,
- Les Boulevards : St-Léonard et Anjou,
- Terre d'accueil : Villeray – St-Michel – Parc Extension,
- Drapeau : Rosemont – Petite Patrie
- Maurice Richard : Mercier et Hochelaga,
- Le Bout de l'île : Montréal-Est – Pointe aux-Trembles – Rivières des Prairies.

Les conseils d'agglomération sont abolis. Les villes de St-Lambert, St-Bruno de Montarville, Brossard, Boucherville ont

retrouvé pleinement leur autonomie. Les communautés urbaines sont abolies. Il y a moins de conseillers à la ville de Longueuil.

Il y a d'autres changements administratifs :

- L'île de Laval a onze quartiers, six députés.
- Rouyn-Noranda a sept quartiers.
- Les Îles-de-la-Madeleine sont une ville, quatre quartiers, un député.
- Gatineau a dix quartiers : Aylmer (2), Hull (2), Gatineau (4), Masson-Angers (1), Buckingham (1).
- Sherbrooke a dix quartiers.
- Mirabel a huit quartiers.
- Le Nord du Québec a trois grandes municipalités : Nunavik, Feyouch, La Jaminie, trois députés.
- Akwesasne est une zone frontalière clôturée interdite aux civils, Kahnawake est un quartier de Châteauguay, Kanasatake est un quartier d'Oka.
- La ville de Québec a 24 quartiers : Ancienne-Lorette, Wendeke, St-Augustin-de-Desmaures, Notre-Dame-des-Anges, Beauport, Charlesbourg, La Cité, Haute St-Charles, Limoilou, Ste-Foy-Sillery, Les Rivières, Laurentien. Wendeke et Notre-Dame-des-Anges en ont un seulement.
- Trois-Rivières a huit quartiers, Shawinigan cinq, la nouvelle ville de La Tuque a sept quartiers : La Tuque, la Bostonnais, la Croche, Lac Édouard, Parent, Wemotaci et Obedjwan.
- Saguenay a dix quartiers : Chicoutimi (2), Jonquière (2), La Baie, Canton Tremblay, Lac



Kénogami, Laterrière, Shipshaw et Mashtewiatsh.

Les élus sont rémunérés en conséquence de leurs responsabilités, du type de fonction, de la disponibilité exigée, de leurs frais de fonction, de l'absence de pension d'État et de prime de séparation en fin de mandat. Ils sont non-imposables. La TVQ annuelle leur est remboursée, à hauteur de 50 %, sur factures. Les frais d'étude de leurs enfants sont remboursés à 100 %. Leur conjoint est imposable à la moitié.

#### Les capitales régionales

- Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine (Gaspé),
- Bas-St-Laurent (Rimouski),
- Chaudière-Appalaches (Lévis),
- Capitale nationale (Ste-Anne-de-Beaupré),
- Centre-du-Québec (Victoriaville),
- Mauricie (Trois-Rivières),
- Estrie (Sherbrooke),
- Montérégie (St-Jean-sur-Richelieu),
- Lanaudière (Joliette),
- Laurentides (St-Jérôme),
- Outaouais (Gatineau),
- Abitibi-Témiscaminque (Rouyn-Noranda),
- Saguenay-Lac St-Jean (Alma),
- Côte-Nord (Sept-Îles),
- Nord-du-Québec (Chibougamau),
- Île de Laval (Quartier Chomedey),
- Île de Montréal (Quartier Ville-Marie).

Un parti politique doit faire élire minimalement une personne pour être reconnu. Lors d'une élection nationale ou municipale, les officiers et les représentants des partis politiques ou des indépendants sont payés par le directeur général des élections, sans impôt.

Le Premier ministre dispose d'une maison de fonction à Québec et d'un chalet dans Charlevoix Il a un seul bureau, à Québec. Le chef de l'opposition dispose d'une maison de fonction à Québec.

L'État a obligé la multitude d'organismes communautaires, œuvrant dans un même champ d'intervention, à se fusionner en un seul collectif national structuré en dix-sept directions régionales et en comptoirs de services dans les municipalités. L'État assume leur évaluation, leur accréditation, leur pérennité.

Le programme d'assurance-chômage est administré par le Conseil national des travailleurs. Il s'autofinance sans argent des entreprises et de l'État. Après, il n'y a pas de chèque d'aide sociale de l'État.

L'État attribue un revenu annuel garanti à ses pupilles les mettant à l'abri de la pauvreté, un revenu non imposable, indexé annuellement, plus de 20 000 \$. Les pupilles de l'État sont les adultes dans l'incapacité totale et permanente, physiquement et/ou mentalement, d'exercer un métier ou une profession, les aînés en situation de pauvreté, les aidants naturels à plein temps d'un proche parent, le tout jusqu'à leur décès.

Les services de l'État sont directement proportionnels à la volonté des citoyens d'en payer les frais. Les services de l'État sont réservés uniquement aux citoyens. Ils sont consommables seulement à l'intérieur du territoire pays Québec.

L'État gouverne en se fixant des objectifs précis, déclinés en actions concrètes et s'inscrivant d'emblée dans un calendrier déterminé. La gestion est axée sur les résultats à atteindre et sur une organisation flexible du travail avec le moins possible d'employés.

Les priorités fondamentales de l'État sont :

- les initiatives des citoyens,

- les investissements stratégiques,
- le développement et la commercialisation des technologies,
- le perfectionnement des compétences,
- la politique commerciale et l'expansion du commerce,
- la qualité et la véracité de l'information,
- la fiscalité enrichissante,
- le financement des activités de l'État sans dette,
- la sécurité,
- l'environnement,
- les approvisionnements, la souveraineté alimentaire,
- le logement abordable,
- le soutien costaud aux organismes communautaires,
- l'âgisme,
- l'analphabétisme, la littératie,

L'argent de l'État est distribué par programmes. Une fois l'an, le responsable d'un programme rend compte à l'Assemblée nationale. Les programmes sont abolissables, remodelables. La rémunération au mérite des fonctionnaires aide à la performance des programmes gouvernementaux.

Le budget d'un ordre de gouvernement est équilibré sur un cycle économique dont les limites sont fixées conjointement avec le gouverneur général de la Banque centrale du Québec. Les excédents réalisés en période de croissance permettent de financer l'État en période de récession, de crise afin de relancer l'économie. Le tout est conforme à une règle d'or : un gouvernement s'endette seulement pour investir jamais pour

payer des dépenses. L'État explique ouvertement les difficultés, les objectifs et les efforts demandés.

L'État s'est défait du réflexe, de l'habitude consistant à favoriser des acquis, d'être un Père Noël. Il s'est défait de la peur de déplaire à l'électorat, à des organismes de la société civile. L'essentiel pour l'État, c'est d'avoir du flair, de l'écoute active, de l'efficacité, de l'intégrité, de la transparence, une absence de la langue de bois, du langage cassette en boucle. C'est plus d'actions et moins de réactions, d'études, de comités, de promesses. La maladie des structures par-dessus les structures est guérie.

L'État n'est pas paralysant par idéologie, ni par une bureaucratie envahissante et épaisse. Les orientations, les objectifs, les décisions, les lois et règlements, les budgets et l'emploi de personnes naissent des besoins de développement et de services. Il conçoit et défend des mesures applicables de gouvernance, impopulaires parfois. Il est ouverture au changement. Il n'aime pas les bastions du conservatisme et de l'extrémisme. Le pays Québec n'aime pas une atmosphère et un agir perturbés par des menaces, des tensions, des confrontations, de l'arrogance et de la haine.

Chaque loi comprend un préambule qui explique les motifs de la législation et les intentions du législateur afin d'éviter une zone grise d'interprétation.

Il n'y a aucune logique pour que seize régions soient satellites de l'île de Montréal. Tout axer sur Montréal, c'est une gouvernance dépassée et suicidaire. Toutes les régions sont importantes. Elles méritent d'être traitées équitablement.

L'État n'a pas l'obsession de vouloir mettre en place un consensus s'appliquant à tout, à tous et tout de suite. Il cherche à influencer l'opinion publique au lieu de la suivre en mouton.

Beaucoup de structures intermédiaires entre l'État et ses régions, l'État et les entreprises, l'État et les institutions ont été

abolies. Le bâillon à l'Assemblée nationale ou régionale et le lobbysme sont illégaux. La loi carcan et menteuse sur le déficit zéro a été abrogée. L'État ne fait pas de gymnastique comptable. L'État, les régions, les municipalités contractent seulement des projets à budget fermé, clé en main. Les élus sont coresponsables du PIBB, le produit intérieur brut du bonheur, de la qualité de vie des citoyens, adaptés à un mode de vie qui ne met pas en danger leur humanité et l'avenir de leurs successeurs.

L'État a ordonné de bannir les mots flous, imprécis, édulcorés dans la gouvernance, les mots servant à berner, à s'échapper de responsabilités et d'obligations, les mots servant à cacher la vérité. La fonction publique n'est plus une école d'apprentissage de l'art de la guerre en catimini.

Le pays Québec est une société où l'excellence et les modèles de réussite sont valorisés. Il y a des échanges entre vieux et jeunes pour se transmettre les connaissances et se rendre des services. Les citoyens sont obsédés par les autres comme ils le sont de leur vie personnelle, affective, sexuelle, comme ils le sont de leur consommation et de l'argent. L'État y veille.

Les choix de gouvernance, au pays Québec, n'originent pas des pays, des institutions, des dictats, des protocoles étrangers. Le Québec ne siège à aucun des grands organismes internationaux de nature politique, économique et militaire. Ils sont contrôlés et colonisés par une clique de pays qui se fout complètement du Québec. Le Québec affirme sa neutralité. Il a des ententes bilatérales pour des activités spécifiques.

L'État est plus tribal en se souciant de l'autonomie, l'originalité, l'excentricité, la personnalité et la mentalité des régions.

Le pays Québec s'occupe d'abord et avant tout de la pauvreté chez lui. Il en a plein les bras avec le logement

abordable, les enfants mal nourris, les analphabètes, les itinérants, la santé mentale, le revenu décent, la précarité d'emploi, les personnes handicapées, les aînés esseulés et maltraités, la monoparentalité, les municipalités à l'agonie, autres.

Le multiculturalisme, cette juxtaposition de minorités, n'est pas bon pour le pays Québec. Au lieu d'avoir UNE identité et UNE personnalité, le Québec risque d'être une utopie, une tour à Babel, une overdose de s'haïr entre voisins, de s'enfermer dans des ghettos. Au lieu de nous enraciner, nous risquons la mort du pays Québec.

Le ministre de la Condition citoyenne s'est adjoint un Conseil national de la pauvreté. Son mandat est :

- d'élaborer des indicateurs devant servir à mesurer l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, les écarts de revenus et d'autres déterminants de la pauvreté,
- d'enquêter et de recommander,
- de calculer le vrai taux de chômage par secteur d'activités, par segment de population, par segment de durabilité, par municipalité, par région,
- de définir le seuil de pauvreté,
- d'analyser l'incidence de la pauvreté, sa profondeur et sa durée selon diverses structures familiales et les différences d'âge,
- de faire un rapport annuel public à l'Assemblée nationale.

L'État valorise le progrès et le respect des savoirs, la confiance dans les sciences, la recherche et développement, la voracité de l'excellence dans les secteurs public et privé.

La toponymie du pays Québec rend hommage à ses pionniers, ses héros, son histoire, ses écrivains, ses artistes, ses

élites, ses premiers ministres, ses explorateurs, ses inventeurs, ses grandes familles, ses chercheurs, ses grands journalistes et animateurs médias, ses universitaires, ses grands du Québec inc., ses leaders de la syndicalisation, ses leaders du bénévolat, autres.

Les cadres et les fonctionnaires des trois ordres de gouvernement ont l'obligation de dénoncer, auprès du vérificateur général, l'incompétence, le gaspillage, l'inutilité, la fraude et les décisions erratiques. Il est en de même pour les cadres et les employés en santé et en éducation. Ces personnels ont la responsabilité d'auditer, d'examiner et de vérifier la conformité des activités aux règles d'opérations. Les économies réalisées annuellement, avec l'amélioration des services, sont attribuées pour bonifier les salaires de ces personnels, sans impôt à payer pour cette tranche de revenu.

Les citoyens ont le droit de savoir qui et quels intérêts financiers sont derrière les ONG, les animalistes, les écologistes et les environnementalistes. Ces organismes ont l'obligation de s'inscrire et d'enregistrer leurs projets et la liste de leurs donateurs auprès du ministère des Affaires extérieures. L'État se réserve le droit d'encadrer leur liberté d'agir, de s'exprimer dans des affaires d'État strictement intérieures. Ces organismes sont illégaux dans le dossier de l'industrie du phoque.

Il appartient au Conseil d'État d'autoriser la réalisation de grands projets de développement et non à des groupes de pression.

L'État est rentable. Il est reddition de compte de ses valeurs, de son éthique, de ses décisions et de ses actions. Il est imputable, coresponsable. Il est courage dans ses positions et l'exercice de ses fonctions. Des élus aux fonctionnaires tous ont des objectifs mesurables accompagnés d'indicateur pour évaluer les programmes et la performance de l'État, les coûts et

bénéfices pour les citoyens. Ils doivent passer au crible chaque dépense, annuellement.

Un comité indépendant formé de journalistes, d'universitaires et de gens d'affaires évalue annuellement les pratiques de gestion de l'État, de ses institutions, de ses sociétés d'État. Le vérificateur général constitue et préside ce comité. Il a tous les pouvoirs et moyens nécessaires. Toutes les portes et tous les documents doivent lui être accessibles.

Les trois ordres de gouvernement ont plusieurs sources de revenus :

- l'impôt à taux unique catégorisé,
- la TVQ,
- les taxes sur le carburant,
- les frais de douane, la taxe d'accise,
- les bénéfices des sociétés d'État,
- la taxe de transit international : navires et camions,
- les frais routiers : permis de conduire, immatriculation, pesées routières, péages, photo-radar,
- la variété des contraventions et amendes,
- les licences pour supports médias,
- la variété des tickets modérateurs,
- la taxe de 5 % sur les transactions financières,
- la taxe verte : journaux gratuits, public-sacs, publicité médias, contenants plastiques ou cartons des restos/livraisons, autres,
- les droits de brevet,
- le monopole commercial des armes par l'armée,
- la taxe communautaire régionale,
- les compteurs d'eau,



- les ZEC, les zones écologiques communautaires,
- les placements, les prêts,
- la récupération du marché au noir, la fraude impôt,
- les permis,
- le stationnement urbain,
- autres.

Le gouvernement du Canada est l'unique responsable de la condition humaine de ses militaires et fonctionnaires en service ou retraités, ses anciens élus : revenus, santé, éducation, assurances, autres. Il est responsable pour toujours. Il doit dépolluer ses anciens sites d'activités, en particulier le fleuve St-Laurent.

Le pays Québec a un instrument qui permet aux citoyens de répudier un gouvernement ou un député ou un maire ou un conseiller municipal. Les citoyens peuvent aussi proposer des modifications aux lois et règlements dans le but d'y introduire une nouvelle disposition ou de modifier ou d'abroger. Cet instrument d'opposition se nomme : « l'initiative populaire citoyenne ». Un comité de citoyens, municipal ou régional ou national, est seul habilité à initier la procédure sous la gouverne du directeur général des élections. Le processus est déclenché par une pétition de 25 % des électeurs inscrits, au frais de l'ordre de gouvernement concerné. Si les initiateurs réussissent, le projet est automatiquement soumis à un référendum municipal ou régional ou national. Une majorité simple des citoyens ayant votés oblige l'État à s'y conformer, à l'appliquer sans amendement.

Au pays Québec, tous les citoyens d'un village, d'une ville sont une tribu qui prend grand soin de ses enfants et de ses aînés, les vrais VIP de la nation québécoise.

# **Les fondements de l'économie**

## Une vision

L'économie, c'est la construction d'arrangements sociaux entre dix-sept régions du pays Québec. Ce sont des volontés, des contraintes, des points de vue avec des interdépendances. Ce sont des désaccords humains à arbitrer. Les rapports de pouvoir et de négociation, les conflits entre les acteurs jouent un rôle central. Les règles sont changeantes. Les modalités d'arrangements dépendent de la personnalité des collectivités régionales.

La productivité est liée à un ensemble de facteurs. Elle n'a rien à voir avec le fait des individus travaillant plus longtemps et plus fort avec comme résultat la mort au lieu de la vie.

L'État vise un objectif majeur pour ses citoyens. Il veut que ceux-ci paient une plus grande part de leurs taxes selon leurs choix de consommation au lieu de payer des impôts sur leurs salaires, leurs économies et leurs investissements.

Pour débiter, il n'y a pas de taxe sur la masse salariale des entreprises et le capital, pas d'impôt sur les gains en capital pour personne, pas d'avantages sociaux à payer pour les entreprises.

La création de la richesse est une affaire des collectivités locales et régionales unies pour atteindre des objectifs et des résultats nationaux. Le tout repose sur une vision partagée par une cohésion des citoyens québécois, ancrée dans la satisfaction de leurs intérêts et leurs besoins, pas ceux des étrangers au détriment d'eux.

La richesse des québécois, ce n'est pas ce qui est vendable et achetable. C'est l'évaluer par :

- les niveaux de santé, d'éducation et de culture,
- les services publics que les citoyens paient,

- la qualité des interactions tissées entre les citoyens dans leurs communautés locales, régionales, dans le pays,
- la capacité de tous de vivre ensemble dans la paix, l'harmonie et autres valeurs universelles,
- le respect, la protection, l'alliance non-coloniale avec l'environnement,
- le temps libre des citoyens pour des activités de leurs choix, pour vivre avec leurs familles,
- l'appétit de faire des enfants,
- la possibilité, pour chacun, d'avoir un présent, un avenir, avec une qualité de vie satisfaisante,
- les citoyens qui pensent et agissent pour le bien commun des autres et pas seulement pour leur individualité.

Produire est une opération de répartition. L'implication de chacun dans la production est directement proportionnelle à la part du gâteau dont chacun veut se gaver.

Au pays Québec, l'économie est au service de l'État et de ses citoyens, pas le contraire.

L'économie, ce n'est pas un pays Québec idolâtre du Dieu « Marché mondial ». Ce n'est pas seulement enrichir une petite gang d'actionnaires. L'État est « gens d'affaires » par ses monopoles commerciaux, ses partenariats avec le privé. Sa fiscalité laisse plus d'argent dans la poche des citoyens.

Une grande surface marchande est alimentaire ou non-alimentaire. Il est interdit de faire se côtoyer les deux dans le même espace commercial. Une surface marchande ne peut pas offrir des services financiers autres que le paiement des achats par carte de crédit et par carte de débit bancaire ou Desjardins. L'acceptation du paiement par carte de débit bancaire ou Desjardins est obligatoire. Le guichet automatique est interdit

dans tous les commerces. Une surface marchande ne peut pas exiger une carte de membre pour y faire des achats.

Le Conseil de l'autorité des marchés financiers est désigné par le Premier ministre en conseil exécutif et approuvé par l'Assemblée nationale. Il est composé de cinq membres ayant un mandat de cinq ans renouvelable. Le CAMF est responsable des objets suivants :

- la Bourse du Québec, sa chambre de compensation, les prospectus,
- le bureau de la législation, la réglementation, l'enregistrement, l'autorisation, les rapports trimestriels, le système national de l'encaissement des factures, l'évolution de tous les marchés, la concurrence, les transferts de fonds, les garanties, la protection des consommateurs, l'information aux consommateurs, la formation de leur pensée critique,
- le bureau des plaintes, des dénonciations, des examens, des contrôles, des enquêtes, des poursuites au criminel et au civil, la fermeture d'une entreprise, de la frontière à un produit,
- le bureau de l'archivage informatique, les analyses, les projections, le rapport annuel à l'Assemblée nationale.

L'État est protectionniste contre l'envahissement des produits étrangers en particulier ceux où le pays est autosuffisant. Dans ce dernier cas, les frontières sont fermées à l'importation. L'État n'est pas signataire de l'ALÉNA, ni du Marché commun européen. La société import/export-Québec est en contrôle des activités marchandes. L'État a des ententes bilatérales, sans droit compensatoire, sans poursuite, moins avec les USA et plus avec le reste de la planète.

La Bourse du Québec est responsable de l'habilitation des investisseurs étrangers, des opérateurs/négociateurs de tous les marchés, les compensateurs d'émission de gaz à effet de serre.

L'État a sa banque centrale. Le Premier ministre en Conseil exécutif désigne les cinq gouverneurs pour un mandat de cinq ans renouvelable. L'Assemblée nationale approuve ces nominations. La Banque centrale du Québec administre :

- la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire,
- la production de la monnaie, le dollar québécois, le Q\$,
- la conduite des opérations de change,
- la gestion de la Réserve nationale en or et en devises étrangères,
- la fourniture de services aux pouvoirs publics, aux institutions financières et monétaires,
- la stabilité, la sécurité, la santé de l'économie du pays,
- le contrôle de l'inflation,
- la fixation du taux d'intérêt directeur,
- l'équilibre de la balance commerciale,
- le fonctionnement des systèmes de paiement,
- les analyses financières, les bulletins, les lettres circulaires, les cahiers d'études pour l'État, les universités et les marchés financiers,
- le remboursement de la dette avec l'aide du Mouvement Desjardins,
- les conduites de l'industrie du crédit,
- les relations bancaires internationales,
- la gestion discrétionnaire pour des clients institutionnels publics internationaux, des banques centrales étrangères,

- le centre du renseignement financier : les opérations suspectes, les contrefaçons détectées, autres,
- les produits numismatiques.

Le Q\$ a un taux de change volontairement sous-évalué par rapport avec les monnaies fortes de la planète. L'État a le monopole de ses mines d'or, diamant, tous les minéraux de son sous-sol.

Le pays Québec dit non à la dollarisation américaine des Amériques. Le dollar québécois a comme symbole Q\$. Les pièces de monnaie sont produites avec un alliage métallurgique sans valeur de fonderie. Les billets sont en polypropylène intégrant une puce électronique plastique.

La Banque centrale du Québec surveille, examine, enquête tous les segments de l'industrie des services financiers, n'importe quelle institution financière dont l'activité pourrait mettre en péril la sécurité, le développement et la stabilité de l'économie du pays Québec.

L'État a créé la Banque internationale du Québec, une banque offshore. La BIQ est un paradis fiscal pour sa clientèle étrangère. Les comptes sont anonymes, le secret et la confidentialité sont garantis et protégés par la constitution. C'est une affaire intérieure au pays Québec. La justice et le gouvernement national ne peuvent pas obtenir la levée du secret bancaire. La constitution interdit à la BIQ la rupture du secret en tout temps et en toute circonstance. Le client ou son représentant a les mêmes facilités de passage des frontières qu'un ambassadeur étranger. La Justice ne peut pas l'arrêter. Le siège social de la BIQ est à Québec, une succursale sur l'île de Montréal, à Sherbrooke, à Rimouski, à Gatineau.

Le pays Québec favorise les interactions entre les universités et les entreprises, les transferts d'innovations

technologiques, le réseautage entre les connaissances multidisciplinaires internes et externes.

L'État ne subventionne pas. Il prête, il est actionnaire. Il est commanditaire moyennant un retour de TVQ et d'impôt. Il accorde des avantages fiscaux.

Chaque gouvernement régional a son CRIS qui lui est original, personnalisé par ses objectifs, ses besoins. Chaque Conseil régional d'investissements stratégiques est soutenu par la Banque affaire du Québec, un consortium de banques étrangères et du Mouvement Desjardins, par la Banque de développement du Québec, un consortium d'Investissement-Québec, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Desjardins, le Fonds d'actions des travailleurs du Québec, la Banque internationale du Québec (offshore).

Les entreprises ont aussi des relations individuelles avec ces institutions financières.

Plusieurs anciennes structures financières sont abolies : la Société générale de financement, la CID, la SADC, la CDEC, le programme ACCORD, autres. Investissement-Québec les remplace.

Investissement-Québec administre deux programmes à l'intention des entreprises de l'économie sociale : le régime Actions-Croissance PME et le régime Investissement coopératif. Son programme FIER, pour chaque région et les entreprises, est toujours actif.

Un secrétaire d'État du Ministère de la condition citoyenne pilote le financement et la pérennité du CNAC. Le Conseil national de l'action communautaire est composé des dix-sept présidents des CRAC. Chaque Conseil régional de l'action communautaire est le regroupement d'organismes communautaires spécialisés. L'éparpillement, les doublons, la concurrence, l'épuisement, l'insécurité et autres, tout ça, c'est fini. L'État fait en sorte que chaque organisme spécialisé d'une



région puisse consacrer leur énergie à l'entraide humaine et non à des campagnes de levée de fonds. Les CRAC ont besoin d'œuvrer dans la sérénité administrative et d'avoir tous les outils nécessaires pour satisfaire les attentes et les besoins des personnes aidées. Pour avoir plus de pouvoir, renforcer l'entrepreneuriat des acteurs, l'unité, être ensemble pour la même mission est l'outil-clé pour réussir.

L'économie du pays Québec est fondée sur les savoirs, les innovations, l'absence de conflit, l'actionnariat des travailleurs, la valeur ajoutée, les technopoles, la fiscalité attractive, stimulante et encourageante, le droit aux profits et à la richesse, la compétence, l'efficacité, la productivité responsable et qualitative, le service impeccable à la clientèle.

En refusant l'ALÉNA, le pays évite d'être poursuivi par des gouvernements et des gens d'affaires étrangers qui jugeraient que l'État contrarie leurs intérêts.

Investissement-Québec offre des services aux petites entreprises :

- l'élaboration du plan d'affaire,
- le montage financier,
- la compréhension des lois et règlements,
- la compréhension de la fiscalité,
- le tutorat-conseil pour l'administration, les opérations de production, la commercialisation, le marketing, l'import/export,
- le maillage des contacts,
- l'élaboration d'un site web,
- le développement des compétences de gestionnaire,
- l'accompagnement pour soumissionner.

La mondialisation, c'est un gain se faisant à quelque part, s'il y a une perte ailleurs. C'est l'enrichissement des intermédiaires. Avec la mondialisation, la croissance n'est pas

au même niveau partout en même temps. L'État favorise les ententes internationales bilatérales sectorielles.

Le CAMF informe les entreprises du nombre de leurs actions vendues à découvert, de l'identité des vendeurs. Seuls les actionnaires détenteurs depuis plus de cinq ans ont droit de vote.

Les PME sont le poumon économique du pays Québec. Les chefs d'entreprises ont le goût à la retraite. La Banque de développement Québec a un programme qui facilite le transfert d'entreprise, sans impôt. Elle offre des conseillers pour aider à évaluer le prix de vente et le futur potentiel de rentabilité. Elle prête pour financer l'achat par le successeur québécois.

La mission économique de l'État, c'est :

- aider la réussite du développement collectif des dix-sept régions,
- s'ouvrir à l'innovation par la formation et la R & D,
- créer des niches originales,
- faire les suivis des interventions,
- établir une fiscalité alléchante,
- consolider la pérennité,
- optimiser l'embauche locale,
- faire des réseautages,
- récompenser la réussite,
- concrétiser la visibilité par le web,
- simplifier la paperasse, les règlements,
- faire plus d'actions avec moins d'employés,
- faire des guichets uniques d'informations et de services,
- appliquer une gouvernance proactive plutôt que réactive,
- faire revenir les jeunes dans leurs régions,

- diversifier l'économie locale,
- responsabiliser les collectivités locales.

Chaque année, il y a les journées « Olympiade régionale » des entreprises : épreuves physiques, intellectuelles et connaissance du milieu. Le tout est suivi du « Défi national des entreprises ». Dans ce cas, il y a le congrès national des jeunes entrepreneurs et la publication d'une revue sur leurs réalisations et leurs projets.

Il y a un portail web des jeunes et vieux adultes offrant leurs talents de travailleurs aux entreprises.

Les élèves du primaire et du secondaire ont des soupers/visites avec des jeunes et vieux adultes leur parlant d'entrepreneurship. Dans chaque école secondaire, un animateur est désigné pour opérer l'activité parascolaire. « Je brasse des affaires ». Les écoles techniques, les cégeps techniques et les universités offrent la formation « entrepreneur de l'avenir ». À chacun de ces niveaux, les étudiants doivent présenter un projet d'entreprise innovateur et faisable : définir l'innovation, rédiger un plan d'affaire (objectifs, marché potentiel, stratégie marketing, autres) réaliser un prototype de production. Les étudiants ont droit à des parrains conseillers et commanditaires. L'État accorde une généreuse bourse d'étude à chaque membre des dix meilleurs projets nationaux, une bourse dans les cinq chiffres.

La nouvelle loi sur les faillites n'est plus un moyen de gestion. Les entreprises offrant du crédit sont tenues d'appuyer leurs consentements sur le vrai revenu net « en poche » des clients sollicités.

Faire faillite libère l'obligation de payer ses dettes à hauteur maximum de 25 %, les dettes commerciales, celles avec des fournisseurs. Une faillite ferme la porte au crédit tant que le 75 % restant de la dette n'est pas payé.

Le magistrat n'a pas la possibilité de contraindre des créanciers à accepter un plan de restructuration. Les fournisseurs peuvent récupérer les biens livrés et non payés. Le failli a un maximum de trois mois pour présenter un plan de redressement pour obtenir l'aval de la Cour régionale et des créanciers. Au-delà, les créanciers peuvent soumettre leurs propres projets. Le juge doit les approuver.

Le Ministère de la condition citoyenne offre un service d'assistance régionale aux entreprises communautaires dans ses dix-sept directions. Le SAREC est un réseau de cadres, de membres d'ordres professionnels, de techniciens, d'ouvriers, de personnels de soutien, retraités ou semi-retraités. Ils servent en régions pour transférer leurs connaissances et leurs compétences. Ils n'ont aucun intérêt pécunier.

Les volontaires du SAREC aident à réaliser le démarrage, le développement, la durabilité et la réussite des organismes communautaires, des entreprises de l'économie sociale, des petites entreprises culturelles, touristiques. Ils offrent du mentorat, de la formation et divers services-conseils. Ils ne reçoivent aucune rémunération.

Le siège du SAREC est à l'Île-d'Orléans. Il est en relation avec des organismes internationaux. L'État assume 100 % de son budget annuel. Les clients assument quelques frais des volontaires : transport, hébergement, repas, téléphonie.

Dans l'économie du pays Québec, le défi n'est pas de trouver une main-d'œuvre qualifiée et des professionnels brillants avec des idées inventives. Ce qui compte pour les entreprises publiques et privées, c'est d'être les meilleures pour mettre à profit les innovations technologiques et les nouvelles pratiques de faire. C'est le temps de la chasse mondiale aux talents.

L'État récompense l'excellence dans le secteur de l'économie sociale, la R & D, l'agriculture, la culture, l'engagement communautaire.

L'État a l'interdiction constitutionnelle de privatiser ses outils de développement socio-économique.

L'État assume la totalité des salaires et des avantages sociaux des « vedettes chercheuses ». Elles ne sont pas imposées.

Les revenus d'un citoyen âgé de 75 ans et plus ne sont pas imposables.

Au pays Québec, il y a une association nationale des clubs d'investissement. Ils sont parrainés par la Société de dépôt et de placement du Québec. Chaque club a de 3 à 25 membres. Les bénéficiaires des membres sont non-imposables.

Tous les commerces ont un système de facturation standardisé. Ils doivent déclarer l'origine des produits vendus, en avoir la preuve.

L'État oblige les entreprises à se franciser. C'est respecter le Québec, un pays unilingue français. Cela a préséance sur la mondialisation et l'uniformité. C'est non-négociable. L'État offre une déduction fiscale de 100 % des coûts de l'opération. Il y a perte du privilège d'opérer au pays Québec si l'entreprise n'est pas francisée suite à un court délai. Chaque maison-mère est coresponsable des comportements de ses entreprises filiales ou franchisées.

Les produits importés doivent être marqués et étiquetés seulement en français : l'identité du produit, du fabricant, de l'importateur, le pays d'origine, la date de production, toute l'information nutritive, la date d'expiration, toute l'information OGM, la liste des ingrédients, les additifs, un code barre, la quantité, le poids. Les guides d'utilisation doivent être en français correct.

Au pays Québec, les entreprises à numéro sont interdites. Le Québec aime les visages découverts.

Les super-magasins de type Wal\*Mart, Costco, Target, Home Dépôt, Canadian Tire, Zellers, Sam's Club, autres, sont interdits de vendre des produits alimentaires, du carburant, des produits de pharmacie, d'agence de voyage, de la poste, des services financiers autre qu'une carte de crédit, de l'immobilier, de la lunetterie, autres.

L'État refuse le colonialisme de l'Organisation mondiale du commerce. Il importe les produits et les services qu'il ne produit pas ou qu'il produit de façon non-autosuffisante. Un certificat de traçabilité est nécessaire au dédouanement des produits étrangers. Des normes et des méthodes de contrôle de la qualité sont appliquées aux importations.

Les travailleurs des régions de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeline, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscaminque et du Nord-du-Québec sont imposés à la moitié du taux des particuliers en vigueur au pays Québec.

Le gouvernement national et les dix-sept gouvernements régionaux se partagent l'ensemble des revenus de l'État équitablement. Les régions ont un pouvoir d'emprunt garanti par l'État. Le ticket modérateur est introduit dans tous les services auxquels l'État accorde du financement.

Un petit peuple peut être plus génie créatif, peut avoir une économie plus forte qu'un grand et puissant.

## **La propriété intellectuelle**

**L**e créateur qui mobilise des moyens techniques, humains et financiers pour se distinguer par un produit, peut valoriser le résultat de ses

investissements. Pour atteindre cet objectif, il dispose de la propriété intellectuelle.

Ce droit concerne les marques, le copyright, les créations techniques, le secret d'affaire, le médicament spécifique. Le créateur est protégé en demandant un brevet qui lui accorde un monopole commercial pendant dix ans. L'État prend en compte l'historique des monopoles internationaux du produit objet de la demande du brevet québécois.

L'attribution du brevet oblige à la divulgation publique de toutes les informations concernant l'objet protégé.

La demande d'un brevet est limitée à une seule invention ou concept inventif. Aucune demande complémentaire ne peut être éventuellement déposée pour quoi que ce soit en modification du brevet accordé. Le créateur ne peut pas obtenir de mise à jour autorisée avec réattribution du brevet. Dans sa demande, le créateur doit préciser la portée éventuelle du brevet et ses applications visées précisément.

Le droit de brevet est fondé sur la notion de premier créateur. La protection naît de l'autorisation commerciale ou édition et non de l'enregistrement au BAPIQ, le bureau d'approbation de la propriété intellectuelle du Québec, rattaché au secrétariat du développement économique.

La demande de brevet doit respecter trois critères : la nouveauté, la non-évidence et l'utilité.

Un brevet peut être utilisé par des tiers moyennement l'obtention d'une licence et le paiement de la redevance exigée.

Une personne physique ou morale ne peut pas breveter une création si celle-ci a été publiée, mise en vente ou exploitée en public plus d'un an avant le dépôt de la demande de brevet au pays Québec. Cette restriction vise les actes accomplis tant par le créateur que par des tiers.

La loi sur le copyright autorise la copie d'un texte sans autorisation selon le principe « fair use » reconnu aux États-

Unis. Il n'y a pas de règles quant au nombre de mots, de notes de musique ou en pourcentage de l'œuvre originale. Il y a aussi possibilité de « creation commons », des contrats mettant en commun des créations intellectuelles par l'accès libre.

Un brevet est obligatoirement co-propriété de l'université dès lors qu'elle a participé au projet de recherche sous-entendu dans la demande de brevet. Le propriétaire d'un brevet peut transiger son droit de monopole commercial. La valorisation d'un brevet par vente de droit ou accord de licence est imposable à seulement 5 %. Il n'y a pas de taxe de maintien du droit de propriété intellectuelle pendant les dix ans.

## L'énergie

L'autosuffisance du pays en énergie électrique est assurée par la société Hydro-Québec. Elle exerce le monopole de la production, de l'équipement, du transport et de la distribution. Elle a une cinquième division : la gestion du domaine hydrique national. Hydro-Québec produit l'électricité principalement avec l'eau et le biogaz produit par les usines de méthanisation de Pétro-Québec à partir des biomasses.

Son partenaire Hydro-Terre-Neuve passe par le Québec pour alimenter, tout à ses frais, l'Ontario et les Maritimes. Le Québec exporte son électricité aux États-Unis à ses conditions. La société doit toujours être en surplus.

L'État reconnaît que le Labrador est un territoire de la province canadienne Terre-Neuve. La frontière a été cadastrée à frais partagés. En échange de cette reconnaissance et du droit de passage sans redevance, le contrat Churchill Falls est



consolidé et les pêcheurs québécois ont accès aux eaux canadiennes.

Hydro-Québec n'achète pas l'énergie électrique produite par des entreprises privées incluant la filière éolienne. Les parcs éoliens et autres lieux ont été remis à leur état original.

L'État a exproprié les propriétés hydriques de Rio Tinto, d'Abitibi-Bowater, de Brookfield Brascan, Boralex inc. et Ennergex inc. Le tout en considérant les coûts de recyclage des déchets accumulés et des rénovations nécessaires, les mises à niveau. Hydro-Québec a acheté les producteurs municipaux.

Les alumineries de Rio Tinto sur le territoire et celles d'Alcoa à Baie-Comeau et Deschambault sont déconstruites et décontaminées. Les terrains servent à d'autres entreprises.

L'aluminerie Alcoa à Bécancour a acheté la centrale électrique au gaz naturel de TransCanada Energy pour assurer son autonomie en électricité. Une partie de sa production de fusion primaire est transformée à valeur ajoutée au Québec.

L'État a cessé d'exporter « gratuitement » son électricité sous la forme de lingots, de gueuses, de plaques pour créer des milliers d'emplois dans des entreprises étrangères, à valeur ajoutée.

Hydro-Québec est actionnaire dans le consortium propriétaire de l'aluminerie indépendante Alouette à Sept-Îles, ville avec le statut de zone commerciale franche pour Alouette et autres entreprises, marché intérieur et exportation. Sa production d'aluminium de fusion primaire, avec l'alumine produite à Ste-Anne-des-Monts en Gaspésie à partir de l'argile alumineuse, est transformée à valeur ajoutée, en zone franche, par Aluminium-Québec et ses partenaires privés à Ville Saguenay et Port-Cartier à hauteur minimum de 75 % de la production annuelle. L'autre partie est offerte aux plus offrants étrangers.

Le siège social d'Aluminium-Québec est à Alma.

Voici des exemples de production à valeur ajoutée :

- rouleaux d'aluminium plats,
- contenants pour la parfumerie, la chimie et la pharmacie,
- équipements industriels sur mesure,
- objets techniques sur mesure,
- accessoires et pièces pour les véhicules,
- la tôlerie industrielle de précision,
- le matériel pour l'industrie agroalimentaire, l'industrie des boissons,
- l'emboutissage,
- la coloration par anodisation,
- les produits de sports,
- les tambours moteurs étanches pour convoyeurs,
- les produits de manutention,
- l'industrie de l'électroménager,
- l'industrie des transports,
- le mobilier et le matériel d'hygiène,
- les réservoirs d'entreposage,
- le matériel pour la cuisine,
- le matériel d'emballage,
- le matériel de structure du bâtiment,
- les portes et fenêtres,
- autres

L'État ne produit pas d'électricité par centrale nucléaire. Hydro-Québec opère un nouveau réacteur nucléaire à Gentilly pour Santé-Québec. Le réacteur sert seulement à produire des radio-isotopes médicaux.

Hydro-Québec ne construit pas de nouvelles centrales hydrauliques au nord de la rivière Saguenay, vue comme une

ligne horizontale entre le fleuve St-Laurent et la frontière de l'Ontario.

La société a mis fin à la fourniture d'un volume d'électricité patrimonial aux citoyens. Elle utilise le maximum de ses réservoirs. Le prix de l'électricité varie selon la demande au quotidien et les saisons.

La puissance installée des centrales thermiques a été augmentée. Elles sont alimentées au biodiésel super cétane, au biogaz, le tout produit par Pétro-Québec avec les déchets du pays. Les fumées sont recyclées. La puissance installée des barrages hydrauliques a été augmentée. Pour l'exportation aux USA, Hydro-Québec a des centrales de bioréacteurs aux frontières approvisionnées par Pétro-Québec ou le consortium Junex-Pétrolia, producteur du gaz naturel québécois.

La régie de l'énergie et l'agence de l'efficacité énergétique sont abolies. Hydro-Québec est libre de fixer ses tarifs en équilibre avec le marché. La société à trois tarifs KWh variables :

- A. le domestique : l'habitation, les commerces, les espaces bureaux, les services, les entrepôts, l'éclairage de nuit, Noël,
- B. l'industriel : la fabrication, le transport
- C. la ruralité et les institutions.

Hydro-Québec est responsable de la politique de l'efficacité énergétique de l'État.

Le vérificateur général du pays surveille Hydro-Québec et fait un rapport annuel public à l'Assemblée nationale.

La société québécoise des chemins de fer et ses partenaires sont à compléter la construction d'un réseau ferroviaire électrifié à grande vitesse. Les dix-sept régions sont interconnectées. La route et le rail vont jusqu'à Radisson, Kujjuaq et Blanc-Sablon. Tout le réseau routier est éclairé.

Les terres sous les lignes de transport d'Hydro-Québec sont cultivées pour le millet sucré, le sorgho.

L'État a réquisitionné les actifs d'Esso, Shell et Pétro-Canada au pays. Leurs stations services ont été attribuées à des indépendants, Ultramar et Irving. Le consortium Pétro-Québec, Ultramar et Irving gère les deux raffineries de l'île de Montréal.

Pétro-Québec exerce des monopoles d'importation :

- les carburants CTL, l'entreprise Sasol d'Afrique du Sud,
- l'éthanol et le biokérosène du Brésil.

Les supertankers livrent à Sept-Îles.

Pétro-Québec a des terminaux de réserve stratégique et des quais de distribution de carburants :

Rive-Sud : Île-de-la-Madeleine, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Bécancour, Sorel, Salaberry-de-Valleyfield, Sherbrooke,  
Rive-Nord : Gatineau, Val d'Or, Montréal, Québec, La Baie, Sept-Îles, Blanc Sablon, Kuujuaq.

Ultramar, Irving et les pétrolières indépendantes ne paient pas de taxes à l'importation et l'exportation. Leurs frais de collaboration à la protection de l'environnement sont déductibles à 100 % de leur impôt annuel.

Dans une essencerie, le client peut faire le plein de dix façons en fonction du type de moteur de son véhicule, des prix et des trajets :

1. l'essence traditionnelle,
2. l'essence synthétique CTL,
3. le diésel traditionnel,
4. le diésel synthétique CTL,
5. le biodiésel super cétane,
6. l'éthanol,

7. l'aquahol,
8. essence traditionnelle plus éthanol, les deux à la fois, à pourcentage libre-choix,
9. l'électricité,
10. un gaz.

Les prix quotidiens à la pompe pour l'énergie de motorisation sont ajustés en fonction des prix d'acquisition, des coûts d'exploitation, des taxes et d'une marge de profit prédéfinie.

Le port méthanier de Forestville (ancien Rabaska) approvisionne la Rive-nord du fleuve St-Laurent, le Saguenay-Lac St-Jean, l'Abitibi-Témiscaminque, le Nord du Québec, l'Outaouais. Celui de Cacouna sert la Rive-Sud et les Îles-de-la-Madeleine.

Péto-Québec a construit une bio raffinerie à Trois-Rivières. La société y produit du biodiésel super cétane et des biolubrifiants. Les fournisseurs de matières premières sont les dix-sept méga complexes régionaux de valorisation des déchets : restaurants, garages, machinerie lourde, équarrissage des animaux morts, les abattoirs, les boucheries, la transformation alimentaire, les systèmes hydrauliques, la chasse aux phoques, autres. Les méthodologies et les technologies originent d'Europe.

La société a une usine de méthanisation dans chaque région : une usine de digestion anaérobie des déchets organiques par exemple, les boues des usines de traitement des eaux usées. Ce biogaz alimente les centrales à bioréacteurs d'Hydro-Québec.

Le pays Québec a pris la relève du gouvernement canadien pour financier la pérennité du Centre des technologies de l'Énergie à Varennes.

## Les ressources naturelles

Celles du pays Québec ne sont pas à la disposition des étrangers comme bon ils veulent. L'État exerce le monopole commercial de l'exploitation de ses eaux, ses forêts, ses pêches, ses mines.

### *La société Eau-Québec*

Elle a dix-sept directions régionales. Elle est responsable de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées. Tous et partout sont branchés à un système d'aqueduc. La moto-marine est interdite sur le territoire du Québec. Eau-Québec a confié la gestion de la pêche en eau douce aux ZEC régionales.

La société exerce le monopole du captage, de l'embouteillage, de l'eau source naturelle. Elle est propriétaire de l'usine de l'eau d'esker «Abitibi» à St-Mathieu d'Harricana. Elle partage son monopole avec l'entreprise Amaro du village de St-Cuthbert, avec l'entreprise Beauce Eau dans le village de Saint-Victor, source Saint-Élie à Saint-Élie-de-Caxton, eau minérale Saint-Justin à Saint-Justin, eau Nitrinor à Hébertville. Eau-Québec est associée avec l'entreprise ONordiques. Son siège social et ses opérations sont concentrés à Godbout. C'est une technopole de l'eau de mer pour la cuisine.

L'État n'autorise pas la déviation, l'exportation des eaux du territoire. Une personne ne peut pas être propriétaire d'un plan d'eau du pays Québec.

Eau-Québec et ses partenaires ont le monopole de la commercialisation de l'eau de source naturelle au Québec. La société est l'agent exclusif des importations sélectionnées, des produits haut de gamme. Tous et partout ont un prix à payer pour l'eau potable, mesurée par un compteur.

Eau-Québec et les quatre universités font de la R & D :

- la végétation obligatoire des rivages des plans d'eau, minimum dix mètres,
- la bonne santé des bassins versants, des littoraux marins,
- l'oxygénation, l'acidité des lacs, rivières et du fleuve St-Laurent,
- les cyanobactéries d'eau douce, les plantes envahissantes des cours d'eau,
- la navigation maritime, commerciale et de loisirs,
- les inondations printanières,
- les connaissances des vivants maritimes,
- la fabrication d'un sérum isotonique avec l'eau de mer pour transfusion humaine en remplacement du sang,
- la cartographie de l'eau potable souterraine,
- les technologies, méthodes d'analyse de l'eau,
- le traitement des eaux usées,
- autres.

La société a entrepris un grand projet national de navigation sur rivières-canaux-lacs : de Sorel aux USA par le Richelieu, de Tadoussac à l'Abitibi à la Baie James par le Saguenay, de Trois-Rivières au Lac-St-Jean par le St-Maurice, de Montréal au Témiscaminque par l'Outaouais.

### ***La société Mines-Québec***

Elle a le monopole de l'exploration, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation de tous les minerais. Aucun minerai ne sort du pays Québec sans y avoir été transformé à valeur ajoutée. Mines-Québec a son siège social à Rouyn-Noranda. Ses associés sont des « Juniors québécois » et

des institutions de l'enseignement supérieur pour la formation, la recherche et le développement.

Des entreprises sont fermées, déconstruites et dépolluées : la Fonderie Horne, la Canadian Copper Refinery, l'Affinerie de zinc CEZ et l'usine d'acide sulfurique à Salaberry-de-Valleyfield.

Mines-Québec transforme les métaux non-ferreux en Abitibi et dans le Nord du Québec : le cuivre, le centre de traitement de matériel électronique à Senneterre/Lebel-sur-Quévillon, le diamant et l'uranium à Chibougamau, le zinc, l'argent à Matagami, le nickel, les alliages non-ferreux, le traitement des scories à La Sarre, l'or à Val d'Or/Malartic.

Mines-Québec transforme des métaux ferreux sur la Côte-Nord, le fer et l'ilménite. Baie-Comeau / Port-Cartier / Fermont/Havre St-Pierre est la technopole de la sidérurgie/Métallurgie, le ferrosilicium, la valorisation des scories ferreux en briques, le commerce de l'antracite importé.

Ste-Anne-des-Monts est la technopole de l'affinage de l'alumine pour le bénéfice de l'Aluminerie Alouette et celle d'Alcoa à Bécancour.

L'exploitation de l'amiante est interdite. Les trous à ciel ouvert se rebouchent progressivement.

Sur l'ensemble du territoire, les fonderies de spécialités, propriétés majoritaires québécoises, sont une technopole nationale.

QIT-fer et titane continue d'extraire l'ilménite à Havre-St-Pierre pour approvisionner son campus de transformation à Sorel-Tracy. Mines-Québec prévoit un partenariat avec cette entreprise pour un deuxième campus de transformation à Havre St-Pierre à partir de nouvelles mines.

La monnaie du pays Québec, le Q\$, s'appuie sur sa réserve d'or nationale comme le US\$.



### ***La Société québécoise des produits de la mer (SQPM)***

Elle exerce le monopole de l'exploitation, la transformation primaire. Elle coordonne les activités de pêches et de mariculture, accrédite les outils et équipements, certifie méthodes et produits, règlemente et fait la police, certifie la formation, le droit de pratique : métiers, techniques et professions. Elle accorde les permis, délimite les zones d'opérations, détermine les quotas et les calendriers. Elle a une flotte de navires. Elle partage ce monopole avec des coopératives : citoyens, capitaines, pêcheurs, ouvriers d'usines.

Son conseil d'administration est composé :

- du président directeur général,
- du conseiller juridique,
- du chef comptable,
- des trois représentants de chacune des associations : les pêcheurs, les capitaines, les ouvriers d'usine, les citoyens-actionnaires.

Les représentants des associations nationales sont les seuls à voter. La SQPM voit à la mise en pratique des résolutions.

Les bateaux de pêches étrangers sont les bienvenus. L'État leur accorde des facilités techniques et financières pour décharger leurs cargaisons à Gaspé/Cap-aux-meules et Havre St-Pierre, Poste-de-la-Baleine, les trois mégas complexes de la transformation des produits de la mer.

Il y a des technopoles des produits de la mer :

- la société Sanypet d'Italie à Ste-Anne-des-Monts,
- les fumoirs à Cap à l'Aigle et Mont-Louis, méthode Charlevoix, celle des frères Atkins, la méthode Balix de Suisse,
- les fermes maricoles en bassins terrestres ou en cages immergées à l'Île d'Anticosti, Îles-

de-la-Madeleine, le littoral de la Côte-Nord et celui de la Gaspésie, le littoral de la Baie-James, la Baie et le Déroit d'Hudson, la Baie d'Ungava : flétan, morue, oursin, plie, aiglefin, truite de mer, algues, mollusques, crustacés, autres.

- l'industrie du phoque, chasse annuelle, aux Îles-de-la-Madeleine, à Blanc Sablon et à Kuujuaq.

Avec le phoque Pétro-Québec fabrique du biodiésel, Pharma-Québec produit une vitamine complexe et de l'oméga 3. Sa viande nourrit l'élevage de thon rouge, les chiens et les chats, les fermes maricoles, les humains. Les chasseurs ne sont pas perturbés par les animalistes, les écologistes, les caméras. L'armée veille sur les territoires de chasse.

Les permis de la pêche côtière et celle hauturière sont exclusifs aux capitaines propriétaires sous bannière Québec. Chacun des capitaines est une technopole. Le carburant et la glace ne sont pas taxés. Les capitaines déduisent 100 % de leurs frais dans leur déclaration annuelle de revenus. Ce programme s'applique aux capitaines chasseurs de phoque.

Le biodiésel et l'oméga 3 originent aussi du maquereau et autres produits de la mer.

L'institut des sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski intègre l'ancien institut Maurice Lamontagne de Mont-Joli. L'ISMER regroupe tous les organismes et chercheurs indépendants s'intéressant aux mammifères marins du golfe, de l'estuaire du Saint-Laurent, des eaux du Nord du Québec, le GREMM, l'INESL, le CIMM, le Mériscope. L'ISMER continue la recherche et l'éducation des citoyens et touristes à Tadoussac, à Portneuf-sur-mer, aux îles Mingans et à sa station de l'océan arctique à Blanc Sablon. L'État finance

le budget annuel de l'ISMER. La pérennité de l'institution est garantie.

Au pays Québec, il est criminel de faire le commerce du poisson INN, illégal, non déclaré, non coté.

L'État fait confiance à l'intelligence, aux connaissances, aux savoir-faire, aux savoir-protéger les ressources premières, des capitaines, des pêcheurs et des ouvriers d'usine.

### ***La société Forêt-Québec***

Elle exerce le monopole de l'exploitation de la forêt publique, le monopole de la production du bois d'œuvre. Tous les boisés appartenant à des étrangers sont maintenant publics. Seul un citoyen du Québec peut être propriétaire d'un boisé privé. L'État a le droit de premier acheteur d'un boisé privé.

La société a désigné un chef forestier pour chaque région forestière. La forêt publique est un ensemble de métairies régionales. Chacune a créé une ferme en métayage dans chacune de ses municipalités à vocation forestière. La région a nommé un chef métayer pour chacune d'elle. Le chef forestier régional est coordonnateur, conseiller, arbitre, superviseur et responsable des communications avec le siège social de Forêt-Québec à Québec.

L'exploitation forestière est intelligente, écologique. Elle est jardinière et régénératrice. L'arbre est récolté et transformé en totalité, de la souche à la tête. Aucun arbre ne peut sortir du pays sans transformation au Québec. Il n'y a pas de droit de coupe, ni redevance à payer pour les fermes en métayage. Pas d'impôt à payer. Les bénéficiaires vont aux municipalités.

Il est interdit d'utiliser l'épinette noire de la forêt Boréale pour faire du papier et du carton. Les papeteries doivent fabriquer le papier et le carton avec les copeaux de feuillus, la pâte importée d'eucalyptus.

Forêt-Québec a six scieries de bois d'œuvre. Elles sont gérées par son partenaire l'entreprise Boisaco de Sacré-Cœur selon sa philosophie, son style de gestion, ses méthodes, son organisation du campus, son mode de financement coopératif, l'argent de l'État. Les scieries ont beaucoup d'informatique, de robotique et peu de main-d'œuvre.

Les scieries de Forêt-Québec et Boisaco :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| Forestville :            | le bois de la Côte-Nord, du Saguenay,  |
| Lebel-sur-Quévillon :    | le bois du Lac St-Jean, du Nord du Québec, le bois de l'Abitibi-Témiscaminque,                   |
| St-Jovite :              | le bois de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'île de Laval, de l'île de Montréal, |
| Lac Etchemin :           | le bois de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre du Québec, de Chaudière-Appalaches,             |
| St-Raymond :             | le bois de la Capitale nationale, de la Mauricie,  |
| St-Louis des Ha ! Ha ! : | le bois de la Gaspésie, du Bas St-Laurent.   |

Les tâches des métairies et leurs fermes en métayage :

- alimenter les scieries de l'État,
- récolter les plantes, petits fruits comestibles, les plantes médicinales, les champignons sauvages,
- récolter le bois brûlé, brisé, tombé, malade, infecté, inondé, mort, le bois de broussaille, d'émondage, de coupe de haies, les résidus des anciens territoires de coupe, les arbres surâgés,

indésirables, de petite taille, petit diamètre, de qualité non commerciale,

- nettoyer la forêt, éclaircir, aérer, éliminer les insectes ravageurs, ramasser les déchets, le surplus d'humus,
- bûcher des résineux et des feuillus avec de l'équipement évitant de compacter et d'éroder les sols,
- fabriquer de la sciure en dessouchant sur place,
- nettoyer, tamiser, classer, entreposer à atmosphère et température contrôlées les fûts, les copeaux, la sciure,
- fabriquer des copeaux de résineux et de feuillus,
- fabriquer et entreposer des pastilles, des briquettes, des bûches avec copeaux et sciure, des baguettes pour l'empilage de bois d'œuvre à sécher,
- valoriser le bois de déconstruction,
- fabriquer et livrer de la litière sèche aux agriculteurs, du paillis pour les cultures sans labour,
- approvisionner les papetières, les fabricants de panneaux,
- valoriser les déchets de bois des boisés privés, des entreprises de la transformation primaire et celles de la valeur ajoutée,
- récolter le bois submergé dans les réservoirs d'Hydro-Québec, robot embarqué sur barge (méthode Colombie-Britannique),

- approvisionner en billes « mesure et qualité-client » les entreprises de la transformation à valeur ajoutée,
- alimenter les deux usines d'éthanol cellulosique de Pétro-Québec,
- mettre en culture des parcelles forestières,
- remettre en culture des terres, réquisitionnées par l'État, envahies par des broussailles et des arbres indésirables,
- nettoyer, dessoucher, reboiser les anciens sites de coupe à blanc,
- cultiver des essences forestières, des arbres fruitiers en serres,
- administrer des ZEC, zones écologiques communautaires,
- traiter leurs eaux usées avant rejet dans l'aqueduc,
- tenir un registre informatisé des arbres, des insectes, de la faune terrestre et aquatique,
- appliquer le concept de traçabilité,
- reboiser.

Forêt-Québec opère une usine de papier électronique plastique à Trois-Rivières. La société est associée avec l'entreprise suisse Granit Technologie dans une usine de lignine pure à partir des liqueurs noires des papetières, à Donnacona.

Hydro-Québec recycle ses poteaux à son usine de Ste-Anne-des-Monts. Pétro-Québec est associée avec Iogen Inc. dans deux usines d'éthanol cellulosique, l'une à Mont-Laurier et l'autre à Rivière-du-Loup.

Il y a des technopoles nationales de la transformation de bois à valeur ajoutée :

- les panneaux de particules,
- la construction de maisons en bois rond,
- la construction de yourtes contemporaines,
- le bois tourné et façonné,
- les moulures et boiseries,
- le madrier jointé et lamellé,
- le bois d'ingénierie,
- le meuble sur mesure,
- les instruments de musique,
- le panneau de bois massif contrecollé.

Après l'hydroélectricité privée, l'État a exproprié les pourvoies. Ce sont de nouvelles ZEC, des zones écologiques communautaires. Les métairies régionales gèrent les ZEC. Avec les citoyens, elles voient à la gestion et la conservation de la faune et son environnement. La ZEC opère des activités d'écotourisme, d'écoéducation, de découverte, du respect de la nature.

Les métairies ont développé des infrastructures avec l'aide financière de Forêt-Québec : chemins de terre, quais, aqueduc, électrification, services câblés. L'armée et la gendarmerie nationale assurent la sécurité. Les clubs de motoquads et de motoneiges sont interdits comme les motomarines.

Une ZEC finance son personnel permanent, saisonnier et ses opérations par des permis et des locations :

- permis chasse et pêche,
- un droit d'entrée,
- chalets traditionnels « tout inclus »,
- des emplacements de camping, avec services, sauvages,
- un camp de vacances familial,
- un camp de vacances des aînés,

- un camp de vacances Aventure pour les ados, les adultes,
- excursions d'un jour : pédestre, en vélo,
- auberge « tout inclus » avec spa et piscine intérieurs,
- location d'équipements : chasse, pêche, vélo, pédalo, canot, autres,
- un centre communautaire avec restaurant-bar, cafétéria, discothèque, cinéma, épicerie-dépanneur, guichet Desjardins, à l'entrée du ZEC,
- services de réception au centre communautaire,
- ski de fond, raquette, patinoire serpentine extérieure réfrigérée,
- vente de bois de foyer.

Les rivières à poissons sont des ZEC. Les zones écologiques communautaires sont les seuls endroits pour la chasse et la pêche de loisir.

Le gouvernement régional accorde une enveloppe budgétaire annuelle aux ZEC. L'État finance totalement la sécurité.

La circulation des véhicules des utilisateurs est interdite. L'accès d'un « mobil home » est guidé à son site de location. Le stationnement obligatoire à l'entrée est gratuit. Un valet motorisé conduit les personnes, leurs bagages, leurs équipements à leurs sites de vacances.

Le transport forestier est confié à des camionneurs propriétaires indépendants. Ce revenu est imposé à 5 %. Les transporteurs doivent avoir un système qui permet au chauffeur d'ajuster la pression des pneus du tracteur et de la remorque en un tour de main selon la nature du terrain. Les chemins



forestiers sont remis à leur état naturel lorsque les opérations de la récolte et du reboisement sont terminées.

Les étudiants en formation et les métayers en perfectionnement ont accès à des simulateurs d'opérations.

La récolte du bois submergé dans les réservoirs d'Hydro-Québec se fait avec des barges équipées, de bras robotisés et de caméras, de têtes coupeuses-débusqueuses, d'un système de flottaison-repérage. La barge de commande possède radar et sonar. Tout est opéré par un seul employé. Le transport des arbres complets est fait par d'autres barges vers le poste d'exploitation sur le rivage. Aucun déchet de bois ne reste dans l'eau.

Forêt-Québec utilise un satellite pour surveiller en temps réel les boisés publics et privés. Il mesure les émissions de CO<sub>2</sub> et autres choses.

Les métairies et les scieries de l'État ont des écolabels : « Forest Stewardship Council », « Eco Management and Audit Scheme ». Elles collaborent à la R & D en foresterie des universités du pays Québec.

Les régions forestières coupent moins que ce qui pousse. Elles exploitent des espaces, des surfaces, mais pas des volumes. Forêt-Québec développe la culture de l'épinette noire, blanche, rouge, des essences feuillues nobles sur des terres publiques au sud de la forêt boréale.

La forêt déboisée, incendiée, simplifiée ou dégradée est restaurée par les métairies.

## L'agriculture

**L**a société Agro-Québec est responsable des dossiers en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire. Elle a dix-sept directions régionales. Son siège social est à Lévis. La Financière agricole est sa banque et son assureur.

L'agriculture est à grandeur humaine, familiale. La souveraineté alimentaire est un corollaire de la souveraineté politique. L'État est protectionniste contre l'envahissement, le dumping des produits agricoles étrangers grassement subventionnés par leurs gouvernements. Chacun des agriculteurs a droit à un revenu équitable du marché. Le concept de l'offre et de la demande s'applique à toutes les productions. Les quotas sont abolis. La vente des produits agricoles est un marché libre. Les producteurs et les transformateurs négocient directement, l'un avec l'autre. L'État favorise les fermes familiales intégrées : production-transformation à valeur ajoutée – vente en kiosque dans les marchés publics, sans frais, en priorité et espace privilège dans les chaînes de marchés d'alimentation.

L'agriculture du pays-Québec est naturelle, biologique, de marque. Elle est pluri-productions, sans contrat avec des intégrateurs industriels. Les OGM sont illégaux ici et dans les importations alimentaires. L'agriculture est une mise en commun des savoirs, une cohabitation harmonieuse production-transformation, une mise en commun de visions et de stratégies commerciales. L'étiquetage des produits d'ici et importés doit être unilingue français et conforme aux règles du Québec. L'État est indépendant de l'Organisation mondiale du commerce.

L'État interdit l'utilisation d'antibiotiques, de stéroïdes, d'hormones de croissance dans les élevages agricoles et de

l'aquaculture. Cependant, comme en Europe, la nourriture des bêtes et des produits de la mer peuvent contenir des éléments naturels jouant un rôle similaire aux antibiotiques.

La finalité de l'agriculture, c'est de nourrir la population québécoise pas les étrangers, pas le compte de banque des transformateurs industriels, des courtiers intermédiaires. Il est inacceptable d'avoir plus de cochons que d'habitants au pays Québec.

Les élevages de bétails se font sur litière sèche. Les animaux doivent avoir de l'espace pour bouger. Ils doivent pouvoir jouer dehors comme les humains. Les piscines à purin sont disparues.

Chaque municipalité agricole a son usine de digesteurs de fumiers, avec captage du méthane alimentant des bioréacteurs produisant de l'électricité redistribuée par Hydro-Québec aux agriculteurs et autres citoyens de la municipalité. Les résidus sont déshydratés et retournés aux éleveurs.

Les producteurs d'œufs utilisent la technologie Seconov pour sécher le fumier de leurs pondeuses et réduire l'ammoniaque dans l'air des poulaillers. L'État en finance l'implantation et le démarrage. Le fumier sec est enrichi par Acti-sol de St-Wenceslas en engrais naturel.

L'agriculture au pays Québec, c'est le développement de la serriculture où l'énergie coûte pas chère, où les revenus des producteurs sont imposés uniquement à 5 %.

L'agriculture, c'est atténuer les risques financiers, améliorer l'efficacité du temps de travail par l'informatique, l'automatisation, la robotique, améliorer la qualité de vie des agriculteurs. Ce sont des investissements ciblés. C'est le partage de la main-d'œuvre, de l'expertise, le réseautage informatique, l'apprentissage continu, le retour de la traditionnelle corvée. C'est diminuer la capitalisation individuelle en mécanisation, accéder à du matériel agricole

performant. Ce sont des rêves de diversification, d'expansion qui se réalisent plus vite. C'est la consolidation d'entreprises, compter sur la force d'un groupe dans les bons moments et les difficiles. C'est la fin de l'isolement, de la détresse psychologique.

Agro-Québec veut que les agriculteurs aient plus de revenus et moins de dettes. Elle favorise le regroupement de fermes individuelles, voisines, en une seule entreprise. L'État a le devoir d'empêcher les puissants de tuer la ruralité du pays.

Les parcs industriels, les centres commerciaux, les développeurs de nouveaux quartiers urbains sont interdits de dévorer les terres agricoles, les terres humides. L'État a le pouvoir de déconstruire pour reprendre des terres agricoles.

Les urbains, encadrés par les banques alimentaires régionales, jardinent chez les paysans et les aident aux travaux sur les fermes.

Agro-Québec gère une chaîne de marchés publics dans toutes les régions, style « Jean-Talon », sans véhicules sur les sites. La société finance la R & D du savoir local des paysans ainsi que le programme québécois slow food « se nourrir mieux », la participation du Québec au salon international du goût.

Agro-Québec a deux programmes d'agriculture en ville :

- la plantation de plus de quinze variétés d'arbres fruitiers sur les terrains privés, dans les parcs, les cours d'école, sur les trottoirs. Les citoyens ont la liberté de cueillir un fruit en passant,
- les jardins-serres communautaires sur les toits plats.

Des comités de quartiers composés de jeunes, d'ados, d'adultes, d'aînés, de commanditaires en sont responsables. Ils

ont un budget annuel récurrent ainsi que l'énergie gratuite. Les fruits et légumes sont gratuits. Les dons sont acceptés.

Agro-Québec exerce le monopole de l'équarrissage sans frais incluant le ramassage. Les agriculteurs doivent réfrigérer les carcasses en attente de cueillette. Leurs frais sont déductibles 100 % de l'impôt. L'État accorde une ristourne de 50 % des frais d'implantation du frigo. Le gras et le cuir sont recyclés, le reste est incinéré. Les importations d'aliments pour les animaux et les humains doivent être certifiés, garantis 100 % sans éléments originant de l'équarrissage.

Agro-Québec a des exigences de traçabilité, d'étiquetage et le dossier santé pour toutes les cultures et les élevages au pays. Ces exigences sont appliquées à toutes les importations alimentaires.

L'UPA et l'Union paysanne sont démembrées. Ces unions sont remplacées par :

- l'Association nationale des producteurs agricoles affiliée au Conseil national des chefs d'entreprises,
- l'Association nationale des transformateurs agricoles affiliée au Conseil national des chefs d'entreprises,
- l'Association nationale des travailleurs agricoles affiliée au Conseil national des travailleurs.

Les terres agricoles et les usines de transformation sont des propriétés majoritaires de citoyens québécois. Agro-Québec est propriétaire de terres agricoles. La société les concède à des jeunes familles par ventes patientes à petit taux d'intérêt.

Agro-Québec a un portail web.

La société a un catalogue pour échanger des semences potagères et florales anciennes et nouvelles, sans OGM. Les

gens du monde entier peuvent l'enrichir, l'utiliser sans payer de droit d'obtention, ni test PHS (distinction, homogénéité, stabilité).

Agro-Québec a des partenariats avec des entreprises privées majoritairement québécoises pour gérer dix-sept centres d'entreposage et de distribution des aliments, pour administrer une super chaîne d'épicerie État-épiciers indépendants.

Les instituts universitaires agricoles sont unis dans un centre de R & D. L'un de leurs dossiers concerne les races animales du patrimoine du Québec : la vache « canadienne », la poule « chantecler » et le « cheval canadien ».

L'État oblige que la transformation de nos produits agricoles soit faite au pays Québec. Les agriculteurs ont le contrôle de la mise en marché de leurs produits. Les frais de certification, de brevet, de processus d'appellation sont totalement déductibles de l'impôt. La société import/export Québec est au service des producteurs et transformateurs. L'État offre l'énergie à la production en serre, la production biologique, à prix coûtant.

Les transformateurs nationaux et internationaux utilisent uniquement des éléments laitiers produits au Québec afin de vendre ici leurs produits contenant des composés laitiers. Les restaurateurs ont l'obligation de vendre de la viande, du pain, des œufs, des produits laitiers, des patates, des tomates, des laitues et autres originant du pays Québec.

Les commerçants ont une accréditation pour vendre des produits biologiques. L'Institut agroalimentaire de l'université McGill de Montréal a la responsabilité des labels, des appellations : contrôlée, bio, fermier, du terroir. Il administre, enquête et évalue. Il fait des cahiers de normes et règlements. Il accrédite les producteurs, les transformateurs et les marchands.

Agro-Québec ne pratique pas de contrôle des prix. C'est une affaire privée entre producteurs-transformateurs, sans intermédiaire.

L'alimentation des animaux est naturelle. Le foin, le millet, la luzerne, un peu de maïs et autres fourrages. Les fruits et légumes impropres à la vente aux consommateurs, sont lyophilisés, hachés finement, vitaminés, minéralisés, ensachés pour alimenter le bétail. L'alimentation du bétail contient des omégas originant du phoque, du maquereau, autres. Le bétail boit un mélange d'eau et de lait en poudre. De plus, tous les animaux vont dehors.

Les terres à l'abandon, les vieilles terres rocheuses, les terres en côte, les terres polluées sont utilisées pour cultiver le mécanthus gigantes. L'arbuste est transformé en éthanol cellulosique. Il est transformé en panneaux de particules, en granules, en volants de véhicules, en pare-chocs, en enjoliveurs d'autos. Il peut remplacer le PVC.

En agriculture, les sols sont un milieu de vie pas un substrat. Les sols sont forestiers avec ses qualités sans la présence d'arbres. Les labours sont légers et les sols sont mélangés en surface. Les copeaux de bois feuillus jouent un rôle d'aggradeur des sols. Ils sont incorporés à la couche superficielle du sol. Après, on sème, ensuite, on recouvre d'engrais de compostage et d'un paillis végétal. Pour protéger les champs contre l'envahissement des petites bêtes et des insectes, on épand un liquide composé d'ail et de piments forts produit dans une usine en Abitibi-Témiscaminque. On dresse aussi des chiens. Les résultats sont extras : meilleur système racinaire, meilleure structure biologique des sols, meilleure résistance aux maladies, moins de fertilisation minérale, meilleur équilibre naturel du pH, meilleur rendement des récoltes, moins de pollution des nappes phréatiques, meilleure

conservation après la récolte, moins d'érosion des sols et plus de qualité gustative.

Les plus belles terres sont cultivées par des légumes et des céréales autres que le maïs. L'agriculteur ne peut pas cultiver le maïs sur plus de 25 % de ses terres. Le tout sans OGM. La production de maïs pour une fin d'éthanol est illégale de même que la vente d'éthanol à base de maïs.

Les chaînes Loblaw, Sobeys et Métro ainsi que leurs bannières secondaires ont l'obligation de transiger avec les producteurs et les transformateurs québécois. Elles ne peuvent pas exiger un paiement d'entrée ni leur imposer des règles d'approvisionnement. De plus, elles doivent leur accorder les meilleures tablettes, les meilleurs espaces de visibilité et l'affichage « aliments Québec ». Les produits maisons de ces épiceries sont 100 % aliments produits et/ou transformés au Québec, sinon ils sont interdits.

La restauration, l'industrie du prêt-à-manger, l'industrie de l'alimentation surgelée utilisent uniquement des aliments produits et/ou transformés au pays Québec.

Agro-Québec a des co-entreprises avec des étrangers pour combler les besoins alimentaires des élevages et des humaines du Québec. La société exerce le monopole de la restauration dans les aires de repos routières. Elle accorde les permis alimentaires, fait les inspections sanitaires, gère la classification de la restauration. Elle autorise ou interdit les additifs chimiques dans les aliments. Les propriétaires de terres agricoles non-cultivées perdent leur privilège de propriétaire terrien.

Agro-Québec finance la transition d'une culture ou d'un élevage en mode traditionnel vers une production biologique.

La société Plaisirs-Québec opère des boutiques exclusives « Délices du Québec » dans les municipalités. Elles sont gérées par des organismes communautaires.



Les appellations réservées à des produits alimentaires :

IGP : indication géographique protégée, un terroir,

AOC : appellation d'origine contrôlée,

AOP : appellation d'origine protégée,

BIO : biologique, de la semence à l'assiette,

Tradition : un produit fermier, un produit artisanal.

Label rouge : un niveau dégustatif de qualité supérieure,

Agrinature : certification pour les grains sans engrais de synthèse, ni pesticide.

La Financière agricole fait des prêts à petit intérêt pour 100 % du coût d'acquisition d'une ferme sur 30 ans. Elle finance l'automatisation, la robotique, l'informatique de gestion des fermes.

Des agriculteurs d'une municipalité peuvent s'associer en une seule entreprise en mettant en commun équipements, bâtiments, connaissances, expériences, dettes, champs, animaux, habitations, rapports d'impôt, taxe communautaire régionale, propriétés. Une grande ferme peut être subdivisée en petites fermes. L'agriculteur peut lotir sa ferme pour vendre et/ou louer des lots à ses voisins, établir l'habitat de ses enfants adultes.

Dans chaque région rurale, Agro-Québec opère un bureau de commercialisation, un centre de location de machineries/équipements/techniciens, un club d'entraide agriculteurs retraités et jeunes. Agro-Québec a des agences « vacances à la ferme » dans les villes.

Dans la formation d'ouvriers agricoles offerte par des écoles techniques, le diplômé est reconnu compétent pour travailler dans les champs et en sericulture. Pendant sa formation, il est parrainé par un agriculteur retraité. Dans son travail, l'ouvrier agricole peut devoir itinérer alors ses dépenses sont déductives à 100 % de son impôt. Ses revenus annuels sont imposés à la moitié du taux des particuliers.

Dans la serriculture, la masse salariale des employés handicapés compte triple pour la déduction de l'impôt patronal. Les frais de transport aller-retour au travail sont déductibles à 100 %.

Agro-Québec rachète les fermes des agriculteurs obligés de vendre leurs entreprises.

La société offre des infirmeries pour animaux, des agronomes, des vétérinaires, des comptables, le branchement à l'aqueduc, un bureau de placement de la main-d'œuvre, la formation continue, la compréhension des législations et règlements, des laboratoires, le rayonnement à l'étranger, l'accès prioritaire dans les marchés publics, les épiceries, les restaurants, le réseautage internet haute vitesse entre les fermes, avec les transformateurs, les consommateurs, l'adaptation aux règles environnementales.

Agro-Québec assure le financement de l'université internationale des traditions et des innovations dans les arts culinaires à l'île d'Orléans, l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec à Montréal et ses constituantes régionales, les écoles techniques régionales de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les agriculteurs peuvent faire abattoir à la ferme (usine mobile).

Agro-Québec et ses partenaires producteurs opèrent des campus d'usines : équarrissage, abattoirs spécialisés, laiteries :

- Papineauville : l'Outaouais, les Laurentides, la Montérégie,
- Macamic : l'Abitibi-Témiscaminque, le Nord-du-Québec,
- St-Urbain : Saguenay-Lac-St-Jean, la Côte-Nord, Charlevoix,
- Louiseville : le sud de la Capitale Nationale, la Mauricie, Lanaudière,

- Luceville : la Gaspésie, le Bas-St-Laurent,
- Sainte-Marie-de-Beauce : Chaudière-Appalaches, Centre du Québec, l'Estrie.

Les îles-de-la-Madeleine et l'île d'Anticosti ont un service pour le bétail en annexe des deux méga-complexes de la transformation des produits de la mer à Gaspé et Havre St-Pierre. Agro-Québec assume 100 % des frais de transport.

Les québécois boivent seulement du lait québécois. Il est produit, transformé et distribué à partir des régions agricoles. Les produits étrangers contenant du lait étranger ou des molécules laitières étrangères sont interdits. La production de fromage industriel synthétique est interdite. Permalat a perdu son privilège de faire affaires au pays Québec. Les laiteries régionales ont priorité dans les épiceries sur les produits Danone, Agropur et Saputo. Le lait du Québec est exportable.

Agro-Québec est propriétaire de milliers de terres en friche, abandonnées. La société s'est procuré des récolteuses-défricheuses inventées par deux étudiants de l'université Laval à Québec. Sur ces nouvelles terres, Agro-Québec cultive le sorgho sucrier, le panic érigé, le seigle, le chanvre industriel, le triticale. La société a des partenaires pour transformer ces végétaux. Agro-Québec, Pétro-Québec et Tectane technologies forment un consortium pour la production d'Aquahol et l'adaptation des moteurs. Agro-Québec opère une usine pour défibrer le chanvre, le dépoussiérer, à Joliette. Agro-Québec et ARTCan opèrent une usine de production de « Canalliance » à St-Marcel-de-Richelieu, ainsi qu'une usine mobile. C'est un ciment de chanvre pour construire entièrement des maisons. Le panic érigé peut remplacer 80 % du feuillus dans la pâte à papier. Avec le panique érigé et le sorgho sucrier, on produit l'aquahol (carburant moteur) et de l'alimentation pour le bétail.

Tout le blé québécois, cultivé dans les régions et certifié « agrinature » est transformé en farine aux moulins de

Soulanges à St-Polycarpe, une technopôle d'agriculteurs, la meunerie Milanaise et le réseau des Boulangeries « Première Moisson ». Les frais de transport des producteurs sont déductibles à 100 % de l'impôt.

La technopôle de la transformation du triticales est installée à Montmagny. Cette céréale remplace le maïs et le soya pour l'alimentation du bétail.

L'État a décrété un inventaire maximum de truies dans les porcheries : 300 truies élevées sur litière solide. Les porcs sont nourris uniquement au lait vitaminé et minéralisé jusqu'à trois mois. À la maternité et après, les truies, les porcs doivent avoir de l'espace pour bouger, trois mètres carrés par animal dans chaque loge minimalement.

Les déchets agricoles sont transformés en méthane et en engrais naturel.

Dans l'étable, les vaches vivent en stabulation libre.

Les sapins de Noël sont recyclés pour stabiliser les plages sablonneuses. Il y a plantation contrôlée du phragmite sur les dunes.

Agro-Québec et ses partenaires agricoles opèrent une usine de transformation de la pierre à chaux des champs de Grondines. La poudre calcaire est épandue dans les pâturages du Québec.

Sept-Îles est une zone à impôt zéro pour les courtiers en alimentation import/export. La ville a un aéroport international en ajout à son port en eau profonde libre de glace. Il y a un train grande vitesse reliant la ville à Québec, Montréal, l'Ontario, les USA. Le tout avec facilités administratives.

Dans la ruralité familiale, le revenu de la production principale est imposé à 5 %. Les productions secondaires ne sont pas imposables : ail, fines herbes, petits fruits, champignons, serriculture, acériculture, autres.

L'État a un programme, en surplus de la fiscalité régulière des entreprises pour les agriculteurs intégrant production, transformation et mise en marché de leurs productions naturelles ou biologiques :

- prêts patients à taux préférentiel,
- remboursement 50 % de la taxe communautaire régionale,
- remboursement 50 % de la TVQ annuelle,
- déduction 200 % de la masse salariale,
- déduction 100 % des primes d'assurances,
- accès gratuit et prioritaire aux marchés publics régionaux, aux épiceries de la chaîne de l'État,
- marketing, publicité de l'État au national,
- promotion mondiale par les ambassades, les foires internationales.

L'État a un programme pour aider la relève :

- prêt pour démarrage, sans intérêt, à 100 % de l'investissement remboursable à partir de la onzième année d'opération,
- services professionnels déductibles à 100 % pendant dix ans,
- masse salariale déductible à 200 % pendant dix ans,
- remboursement 75 % de la taxe communautaire régionale pendant dix ans,
- prise en charge de 50 % des cotisations annuelles de protection du revenu pendant dix ans.

## Le travail

Ce dossier est administré par la société Travail-Québec. Elle a dix-sept directions régionales. Dans l'expression « entreprise » y comprennent les mots « publique et privée ».

Les travailleurs et les patrons sont tenus d'être membres d'une association nationale pour exercer leurs pratiques. Les associations nationales de travailleurs, les associations nationales patronales sont confédérées en un Conseil national des travailleurs et en un Conseil national des chefs d'entreprises. Tous ces gens sont indépendants de toutes organisations étrangères. Un patron doit employer uniquement un membre d'une association de travailleurs.

L'immigrant, l'aidant naturel, le parent éducateur à la maison et l'étudiant du post-secondaire à plein temps, les pupilles de l'État, ont leur association nationale de travailleurs. La personne en chômage ou congédiée ou retraitée demeure membre de son association à la condition de payer les frais afférents.

Les entreprises ayant un certain nombre d'employés sont tenues de constituer un comité local représentatif de tous leurs travailleurs et de négocier un contrat des conditions de travail d'une durée de cinq ans. Le bris de contrat, les griefs à la convention locale de travail se règlent au bureau de l'ombudsman régional avec appel auprès du Conseil national des ombudsmans.

La grève et le lock-out sont remplacés par l'arbitrage exécutoire, à l'abri des contestations juridiques. Les entreprises privées et les trois ordres de gouvernement ne contribuent pas aux avantages sociaux. Ceux-ci sont offerts par le Conseil national des travailleurs.

La personne adulte est totalement responsable de son autonomie financière, de préparer financièrement son temps de retraite.

Les entreprises sont responsables de la santé-sécurité de leurs employés, de l'effectivité des lois. Elles ont l'obligation de moyens et de résultats. Elles peuvent être poursuivies au criminel et au civil. Elles s'assurent par le Conseil national des chefs d'entreprise. Les employés sont responsables de se conformer au plan d'actions santé-sécurité, d'être attentifs à leurs tâches, aux règles, procédures, méthodes. Travail-Québec est l'agent d'enquête. L'assurance-invalidité offerte par le Conseil national des travailleurs couvre le revenu « accident au travail ». C'est lui qui poursuit au nom d'un travailleur, cour régionale et conclusion à la cour nationale. L'employeur a le fardeau de la preuve de non-responsabilité.

L'équité d'emploi, l'équité salariale sont garanties par la constitution. La ségrégation positive et les règles orphelines sont illégales. La politique salariale des trois ordres de gouvernement est non-négociable. La fixation du salaire minimum par un comité conjoint du Conseil national des travailleurs et celui des chefs d'entreprises est quinquennale. Le temps minimum des vacances annuelles payées par l'employeur est de deux semaines tous secteurs confondus.

Le Conseil national des travailleurs administre en exclusivité des programmes d'avantages sociaux qui s'autofinancent avec les cotisations des travailleurs publics et privés :

- les rentes du Québec,
- le régime de retraite à prestation déterminée,
- l'assurance-chômage,
- le congé de maternité, le congé parental,
- les régimes enregistrés : Épargne-étude, Santé-vieillesse, Épargne-maison,

- des assurances collectives :
  - invalidité, soins de santé/médicaments, automobiles (no fault), habitation, voyage, vie, dentaire, responsabilité professionnelle, aide juridique, autres,
- l'indexation des prestations.

Un comité conjoint du Conseil national des travailleurs et celui des chefs d'entreprises a le monopole pour gérer les bureaux de recherche et le placement des employés. L'employeur peut exiger jusqu'à 40 heures/sem. de travail sur cinq jours. Il peut exiger des heures supplémentaires. Les heures travaillées au-delà de 40 heures/semaine sont payées au taux régulier. Le personnel infirmier n'est pas obligé de faire des heures supplémentaires. La paie de vacances annuelles n'est pas imposable.

Travail-Québec administre le programme « Corvée bénévole » dans la construction de logements sociaux, l'incendie d'une ferme, l'incendie d'un organisme communautaire.

Dans la fonction publique, les concepts de plancher d'emplois, de permanence et de droits acquis sont remplacés par une évaluation annuelle critériée.

Pour tous les travailleurs, l'ancienneté se calcule par année ou partie d'année nationale dans la pratique d'un métier ou d'une profession. Elle s'applique seulement pour le classement de l'employé dans une échelle salariale, l'attribution d'un temps de vacances en été, en rotation annuelle, pour les travailleurs parents d'enfants d'âge scolaire, quatre ans à secondaire V, du plus ancien au plus nouveau, l'autre année, du plus nouveau au plus ancien. Une entreprise n'est pas obligée de fermer en été.

Le Fonds d'actions des travailleurs du Québec est la fusion des anciens fonds de l'ex FTQ et de l'ex CSN. Les anciens



syndicats et centrales ont contribué à créer les associations nationales de travailleurs.

Les employeurs ont droit de sous-traiter sans règles imposées. Ils ont le droit d'adapter les horaires de travail aux exigences de la production.

Les droits de gérance sont non-négociables :

- l'embauche, le congédiement,
- la transformation, modification, ajout, coupure d'une fonction, d'une tâche,
- la sous-traitance,
- l'évaluation annuelle,
- extensionner, réduire, changer, fusionner, transférer, mettre fin à une production, un département, un service à la clientèle et autres activités,
- l'affectation et la mobilité des personnels,
- la rotation des quarts de travail,
- l'attribution du temps supplémentaire,
- les programmes « travail-étude », « famille-travail »,
- les politiques, règlements et procédures,
- les moyens disciplinaires,
- les promotions,
- la classification,
- la formation et le perfectionnement,
- les exigences et la qualité du rendement,
- l'utilisation des cadres,
- la composition des équipes de travail,
- le temps de vacances annuelles tenant compte de la règle pour les parents-travailleurs, en été.
- l'absentéisme,
- le temps plein, le temps partiel.

Travail-Québec gère le service des conciliateurs et des arbitres. Leurs frais sont payés moitié-moitié par les parties en négociation, 50 % au début de leurs interventions, le solde à la fin.

La négociation d'un contrat des conditions de travail, entre une entreprise et l'ensemble de ses employés est étapiste :

Étape 1, discussion :

- une table d'échange à deux parties,
- trois personnes par partie, le négociateur avec mandat clair et net, un conseiller-juridique, un secrétaire-rapporteur avec droit d'enregistrement sonore,
- temps alloué pour une entente, maximum 21 jours consécutifs.

Étape 2, si impasse, la conciliation :

- rencontre de chaque partie avec obligation d'y être avec ouverture conciliante,
- préparation de la proposition globale du conciliateur,
- présentation aux deux parties, entente ou cul-de-sac,
- temps alloué pour une entente, 14 jours consécutifs.

Étape 3, l'arbitrage exécutoire, incontestable :

- choix des arbitres, un par partie, le chef par Travail-Québec,
- défense de chaque partie,
- rédaction du contrat arbitral,
- déclaration aux parties, présentation aux employés,
- temps alloué, 14 jours.

Pendant un processus de négociation, les moyens de pressions sont illégaux. L'assemblée des personnels doit entendre et questionner les positions des deux parties par les secrétaires rapporteurs, dans le respect de l'invité patronal. Les votes sont secrets. La négociation, c'est un contrat d'affaires, pas un combat sociopolitique de coqs.

Dans les petites entreprises, les relations employeurs-employés s'appuient sur des ententes à l'amiable, individuelles, sans intervention externe.

L'acheteur d'une entreprise achète aussi son comité d'employés et le contrat de travail en vigueur. Dans une entreprise, les employés peuvent se constituer en une coopérative d'actionnaires. Des citoyens externes peuvent en être membres.

Les congés statutaires sont :

- la fête des Pionniers, le dernier vendredi d'octobre,
- la fête de Noël, 25 et 26 décembre, interdiction du « boxing-day »,
- la fête du Jour de l'an, 1<sup>er</sup> et 2 janvier,
- la fête du Travail, le 1<sup>er</sup> mai,
- la fête de l'Indépendance, 24 et 25 juin,
- le jour de la Famille, tous les dimanches de l'année.

L'arbitrage des griefs, les inspections surprises et sur demande, les enquêtes santé-sécurité au travail sont des responsabilités des directions régionales de Travail-Québec.

L'âgisme au travail est criminel.

L'entreprise est responsable de la qualité des travaux exécutés par un sous-traitant, de la production d'un bien ou service par le sous-traitant. Le Conseil national des chefs d'entreprises opère un service de médecins au travail offert à ses membres dans toutes les régions.

Les entreprises sont responsables du bien-être de leurs travailleurs étrangers temporaires, leurs coopérants étrangers : transport, logement, revenu, adaptation culturelle et linguistique, traduction, soins de santé, autres. Les frais sont déductifs à 100 % de leurs impôts.

Chaque association nationale de travailleurs définit les compétences de base à acquérir ainsi que les compétences polyvalentes et flexibles de faire « et toutes autres tâches ».

Le cloisonnement des tâches versus la certification dans un métier ou profession n'a pas droit dans l'organisation du travail. Le travailleur d'un métier ou profession X peut accomplir, à l'intérieur d'une entreprise, des tâches limitées d'un métier ou profession Y, s'il a acquis un certificat de qualification limité à ces tâches : connaissance, pratique, examen.

Dans le travail au noir, le donneur d'ouvrage, la personne le faisant et son patron sont pénalisés par une amende salée, des travaux communautaires gratuits et autres pénalités. Les municipalités conservent tout l'argent récupéré. Les citoyens collaborent à solutionner cette problématique.

Les entreprises qui rationalisent en congédiant ou cessent leurs activités s'expliquent devant un comité public de l'Assemblée nationale avec tous les documents explicatifs et pertinents.

Les commerces ont toute liberté de leurs heures d'ouverture et de la quantité d'employés au travail, du lundi 6 h 00 au samedi minuit.

Les entreprises emploient des travailleurs étrangers temporaires si elles ne trouvent pas de résidents québécois compétents pour faire le travail.

Dans les entreprises, l'accueil, l'affichage (externe et interne), la formation, les communications internes, les

opérations quotidiennes sans liens avec des clients à l'extérieur du pays, tout cela est en français.

Un travailleur peut accéder au cégep, à l'université, suite à une expérience de travail, suite à sa formation dans une école technique. Un adolescent peut être employé, s'il a réussi minimalement son secondaire IV.

Il est interdit aux entreprises d'avoir une politique d'embauche obligeant à un partage des pourboires. Il est illégal de retenir un pourboire. Sur chaque facture, il doit y avoir une ligne pourboire avec l'identité de l'employé à qui il revient. La contravention mène à une amende, à la perte du privilège de faire commerce, le tout incontestable.

Un employeur a le droit de connaître les antécédents judiciaires d'une personne avant l'embauche.

Les entreprises peuvent employer des retraités. Ces derniers ne sont pas imposés pour ce revenu. Ils ne sont pas pénalisés par le Fonds national de retraite des travailleurs.

Dans les trois ordres de gouvernement, la politique salariale a deux composantes : un salaire de base plus une prime au mérite, ce dernier revenu n'étant pas imposable.

Le Conseil national des travailleurs exige du chômeur qu'il fasse du travail communautaire hebdomadaire, qu'il cherche activement un emploi et qu'il acquière une formation nouvelle. Le chômeur doit se présenter à un bureau de contrôle régulièrement. Sinon, c'est la perte de l'allocation-chômage. Il y a un temps limite pour recevoir une allocation-chômage, 24 mois consécutifs. Après pas d'aide sociale de l'État.

Les jours fériés, dont tous les dimanches, les entreprises prennent congé, sauf :

- les services de sécurité,
- les services de soins de santé,
- la liste de rotation des essenceries régionales,
- la liste de rotation de Taxi-Québec,

- le transport en commun,
- les attractions touristiques culturelles,
- le théâtre pour enfants,
- les centres de condition physique, les centres d'activités de plein-air,
- l'hébergement, la restauration familiale excluant les chaînes de restauration rapide.
- les parcs et les loisirs municipaux.

Le dimanche, jour de la famille, les bars et brasseries sont fermés de deux heures le dimanche au lundi matin six heures. Le réseau routier est fermé au camionnage. Les centres-villes sont réservés aux spectacles de rue, activités de sports amateurs, danse, pique-nique, jeux de sociétés, vélo, patinage, autres.

Le revenu de travail des employés en devoir obligé les jours fériés n'est pas imposable. Les heures sont payées au tarif régulier.

Les québécois ont les connaissances, les compétences, les capacités de s'adapter aux conditions changeantes du monde du travail.

## La fiscalité

**L**a fiscalité encourage le travail, l'entrepreneurship et l'enrichissement.

Une fois l'an, les entreprises et les citoyens doivent déclarer à l'État tous leurs revenus originant du Québec et de l'étranger. L'impôt est à taux unique :

- |                           |      |
|---------------------------|------|
| • les technopoles         | 5 %  |
| • les PME                 | 15 % |
| • les grandes entreprises | 20 % |

- les particuliers 25 %

La TVQ de 20 % n'est pas remboursée aux étrangers. Elle s'applique sur tous les achats des particuliers à l'étranger sans égard au temps de séjour hors du pays. Il y a une taxe de 5 % sur les transactions financières, excluant retrait d'un compte, paiement d'un compte, dépôt dans un compte, le prêt.

La société Revenu-Québec, assistée par les entreprises, est la perceptrice de l'impôt et des taxes. Les citoyens et les entreprises n'ont pas droit à l'étalement des sommes dues.

Les immigrants sont assujettis aux mêmes règles.

Les revenus de l'État sont partagés équitablement avec dix-sept gouvernements régionaux. Il y a un programme de péréquation.

La société a un groupe de R & D chargé de découvrir « les nids de poule » et les trucs des citoyens et des entreprises pour contourner ou éviter les législations fiscales.

Les fiducies de revenus sont imposées au taux de 25 % avant répartition des parts aux investisseurs.

Le pays Québec offre des incitatifs aux professionnels de la santé exerçant dans un CMS, Centre municipal de santé, dans un hôpital général régional, une auberge de santé communautaire à 80 % de leur temps hebdomadaire.

#### A. En zone rurale :

- impôt zéro incluant les conjoints,
- remboursement des frais à 100 % : équipements médicaux, transport, communications, perfectionnement, remplacement, frais d'études des enfants incluant l'université,
- remboursement des frais à 50 % : TVQ annuelle, taxe communautaire, intérêts hypothécaires.

B. En zone urbaine :

- impôt à 5 % incluant les conjoints,
- remboursement des frais à 50 % : équipements médicaux, transport, communications, perfectionnement, remplacement, études des enfants incluant l'université, TVQ annuelle.

Les régions visées par ces incitatifs :

- le Nord-du-Québec,
- l'Abitibi-Témiscaminque,
- le Saguenay-Lac-St-Jean,
- la Côte-Nord,
- la Gaspésie,
- Le Bas-St-Laurent,
- Chaudière-Appalaches excluant la zone Lévis,
- les Hautes-Laurentides,
- l'Outaouais,
- Lanaudière, excluant la zone urbaine entre l'île de Montréal et Joliette,
- le Centre du Québec,
- la Mauricie, excluant la zone Trois-Rivières.

D'autres revenus non-imposables ou non-taxables :

- les heures hebdomadaires travaillées, secteurs public et privé, après 40 heures/semaine,
- la paie de vacances,
- la moitié d'un fonds de retraite,
- la moitié d'un retrait **RÉER**,
- les revenus du patrimoine : le capital, le gain en capital, les intérêts, les dividendes, les royalties, les successions, les fiducies successorales, les fiducies d'immigrants, les fiducies familiales,



- les prestations : chômage, congé de maternité, congé parental, invalidité, pupilles de l'État,
- la pension alimentaire reçue pour enfant(s),
- les gains des jeux d'argent légaux,
- les avantages financiers non-salariaux versés par l'employeur,
- les revenus d'un étudiant plein temps,
- les revenus des investisseurs étrangers non-résidents,
- le rapatriement de revenus étrangers pour donations à un organisme communautaire, à une institution (Culture, Santé, Éducation) francophones, publics et laïcs,
- le retrait Épargne-Étude, le retrait Épargne-maison,
- le rapatriement de revenus étrangers, par un particulier ou une entreprise du Québec, pour investir, développer, moderniser une entreprise au Québec ou déposer dans un RÉER ou ouvrir un compte d'épargne au nom d'un enfant, d'un conjoint, d'un proche-parent, dans une institution financière opérant au pays Québec.

Liste des produits et services sans TVQ :

- les produits frais de la ferme d'ici et d'ailleurs,
- les médicaments d'ordonnance,
- les soins de santé traditionnels en cliniques ou hospitaliers,
- le dentiste,
- les soins de santé de réadaptation et de convalescence,

- l'acquisition d'une résidence principale unifamiliale, d'une propriété à logements locatifs, d'une ferme familiale, d'une entreprise,
- autres.
- les soins de santé de réadaptation et de convalescence,

Liste des produits et services avec remboursement sur factures de la TVQ :

- les produits pour bébés,
- les livres et les revues sur la liste d'accréditation annuelle du secrétariat à la culture,
- les véhicules motorisés : flex-fuel, 100 % électrique, 100 % biodiésel, hybrides, marins et terrestres pour le transport des marchandises et des passagers,
- les culottes protectrices pour les adultes,
- le total trimestriel des institutions : la Culture, l'Éducation et la Santé,
- autres.

Le total trimestriel de la TVQ d'une région est réparti moitié-moitié entre son gouvernement régional et le national. Les trois ordres gouvernementaux ne paient pas d'impôt, ni aucune taxe.

Les taxes des carburants :

- au quai de chargement : TVQ, taxe d'accise 10 %, taxe verte 10 %,
- à la station-service : TVQ, taxe verte 10 %  
taxe infrastructure 10 %.

Les déductions d'impôt des entreprises à 100 % :

- la masse salariale, celle des 55 à 65 compte double, celle des plus de 65 ans compte triple,

- la recherche scientifique et le développement expérimental,
- l'acquisition, modernisation de machineries et équipements,
- la formation et le perfectionnement des personnels,
- la participation à un programme de protection de l'environnement,
- la participation à un programme travail-étude,
- la francisation,
- le programme de conciliation travail-famille,
- la perception à la source : impôts et cotisations des employés,
- la garderie de la Petite enfance de l'entreprise,
- les frais pour travailleurs étrangers : transport, logement, santé, assurances, interprète /ombudsman, francisation, autres,
- les titres de transport en commun donnés aux personnels,
- les avantages financiers non-salariaux aux employés,
- les dons au fonds de la dette nationale via le Mouvement Desjardins,
- les dons à des organismes francophones, laïcs et publics.

Les crédits d'impôt non-remboursables, 40 % du total :

- les intérêts annuels sur emprunts,
- le développement d'un site web,
- la participation nationale ou internationale à une exposition, une foire, un salon, une mission de l'État,
- les intrants,

- les frais de relocalisation au Québec,
- commandite d'un événement annuel culturel ou communautaire, ou scientifique ou littéraire ou économique ou intellectuel, national ou international.

La R & D en entreprise, ce sont tous les travaux en vue de réaliser un progrès technologique pour créer ou améliorer des machineries, des dispositifs, des procédés, des rendements, des produits et des services à la clientèle.

L'état a l'obligation d'attribuer la moitié d'un surplus annuel au paiement de la dette nationale et l'autre moitié est mise en réserve pour les coups durs possibles. La dette est administrée par le Mouvement des caisses Desjardins. L'information est publique. La réserve de l'État est confiée à la Caisse de dépôt et placement qui la fait fructifier.

Le citoyen n'a pas l'obligation de transformer son RÉER, ni de sortir une somme annuelle à partir d'un âge quelconque. Les cotisations à un RÉER ne sont pas déductibles de l'impôt. Il n'y a pas de règle concernant les contributions : plafond limité, contenu national ou étranger.

L'indexation annuelle est calculée selon la moyenne nationale de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Les institutions financières, les courtiers, les conseillers juridiques et les comptables sont tenus de déclarer à l'État la nature de leurs activités, où, quand, comment, à qui, pourquoi. Ils doivent déclarer les virements et dépôts de leurs clients.

Les lieux et événements de rencontres religieuses (prières, culte, réflexions, méditation) sont imposables et taxables, comme une grande entreprise. Les responsables sont tenus aux mêmes règles qu'une entreprise, dont l'enregistrement.

Les banques et les caisses populaires se partagent le monopole des échanges de chèques, des transferts de fonds.

L'État exerce le monopole des bureaux de change hors-circuit bancaire et celui des boutiques hors taxe.

Les boutiques de prêts sur gage et sur salaire sont illégales.

Les entreprises étrangères peuvent transférer ou prêter de l'argent à une filiale, succursale ou entreprise associée, opérant au Québec, sans payer d'impôt sur le revenu réalisé au Québec via ces opérations d'investissement.

La taxe communautaire régionale intègre la taxe de bienvenue, municipale, scolaire et autres.

Le patron travailleur autonome, le PTA, a l'obligation de produire les contrats de ses engagements avec ses clients. Il doit être sans lien de subordination et de relation employeur/employé. Le PTA est imposé aux taux des PME sur 75 % de son chiffre d'affaires brut moins les déductions et crédits non remboursables des entreprises.

Les dix-sept directions régionales de Revenu-Québec n'acceptent pas les déclarations de revenus par internet, ni par téléphone. Des preuves doivent être annexées au rapport. Il n'y a aucune prescription concernant les vérifications et l'obligation de payer. Les sommes dues ne peuvent pas être incluses dans une libération de faillite. Les décisions sont incontestables. L'information est transmise aux bureaux de crédit.

Le citoyen a le droit de savoir ce que lui coûte chaque service des trois ordres de gouvernement.

La lutte contre les groupes criminalisés se fait par des contrôles fiscaux minutieux, pointilleux, répétitifs et achalants. Les personnes visées sont celles soupçonnées d'appartenance, le tout est incontestable.

La taxe pour le privilège de faire des affaires au Québec, est 2 % du chiffre d'affaires brut mensuel payable au gouvernement régional de chaque place d'affaires.

Le citoyen de 75 ans et plus n'est pas soumis à l'impôt.

Dans les régions à caractère rural, la valeur de la résidence principale et la valeur du fonds de terre sont les seuls éléments à considérer dans le calcul du rôle d'évaluation foncière régionale d'une ferme familiale.

Le citoyen qui donne pension annuellement à un grand-parent est imposé à la moitié du taux des particuliers, ainsi que les revenus du dit grand-parent.

Les parents, dont l'un des deux reste à la maison à plein temps pour éduquer leurs enfants et les couples retraités vivant ensemble peuvent fractionner leurs revenus annuels collectifs, qu'ils soient mariés ou pas.

L'État a une fiscalité spéciale pour les publications généralistes populaires d'ici et de l'étranger :

- l'importateur paye un droit de douane de 5 \$ l'unité,
- le producteur d'ici paye une taxe culturelle de 3 \$ l'unité,
- le distributeur paye une surtaxe culturelle de 2 \$ l'unité.

Une publication généraliste populaire, c'est un contenu mode, psycho-pops, vedettariat, beauté corporelle, horoscope, astrologie, publicité et autres.

Les déductions d'impôt pour les particuliers :

- un montant de base, indexé annuellement, cinq chiffres,
- un montant pour frais généraux des travailleurs,
- les frais de couches, alimentation, gardiennage d'un bébé (100 %),
- les frais de culottes protectrices pour les adultes (100 %),
- les frais scolaires à temps partiel (100 %),

- un montant pour chaque enfant à charge,
- un montant supplémentaire pour chaque enfant handicapé à charge,
- un montant pour bénévolat volontaire,
- un don pour la dette nationale via le Mouvement Desjardins (100 %).

Les crédits d'impôt non-remboursables des particuliers  
25 % du total :

- les dons à des organismes francophones, laïcs et publics,
- les cotisations annuelles : rente, fonds de retraite, assurances collectives, le congé parental, santé-vieillesse,
- investissements dans le Fonds d'actions des travailleurs du Québec et le Mouvement Desjardins : les parts, les actions, l'épargne-étude, l'épargne-maison,
- les frais de garderie pré-scolaire,
- les frais d'aide à domicile pour les personnes âgées, malades ou handicapées,
- achats, entretien et réparation des matériels adaptés pour personne handicapée,
- les frais de déménagement vers une région éloignée,
- les frais de répit-parents,
- les frais de camps de vacances, camps de jour, pour enfants, ados et familles au Québec,
- contribution annuelle pour investissements stratégiques :
  1. la Recherche scientifique et le développement expérimental,

2. l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles du Québec,
3. les programmes de la société Investissement-Québec.

Les rapports trimestriels des entreprises à l'autorité des marchés financiers du Québec doivent donner une image fidèle de l'entreprise, ses investissements à l'étranger, son actif et son passif, le total de sa dette. Toutes les informations connues des dirigeants, positives ou négatives, doivent y figurer. Le prêt équipement doit être dans l'actif.

Il n'y a pas de déductions, ni crédits d'impôts pour :

- les pertes en capital,
- les frais de représentation ici et à l'étranger, exceptions pour les foires, les expositions, les salons, les missions de l'État,
- les dons à un organisme, autre que francophone, laïc et public du Québec,
- les contributions à un parti politique,
- les frais de communications, de réunions, de congrès, de colloques, de loisirs, de marketing.

Au pays Québec, il n'y a pas de crédits d'impôts remboursables.

Justice-Québec exerce la perception des contraventions, des amendes, des saisies, des sommes dues à un ordre de gouvernement, la perception/recouvrement des pensions alimentaires aux enfants, le tout sans droit de contestation judiciaire des personnes visées.

Les contributions à un parti politique se font par l'intermédiaire du directeur général des élections.

Toutes les transactions, en gros et au détail, pour un produit ou un service, doivent avoir une facture. Les systèmes d'encaissement des entreprises sont certifiés par la société



Revenu-Québec incluant des visites surprises de contrôle et de conformité.

## Le Conseil national de la R & D

**I**l remplace l'INRS démembré. Il est constitué des associés autonomes suivants :

1. L'Institut des sciences des microstructures, division Québec, Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn-Noranda, Trois-Rivières :

- la photonique,
- l'optique,
- la sprintonique,
- le papier électronique plastique,
- l'optoélectrique,
- les technologies de l'information,
- les maladies chroniques,
- la douleur,
- les infections,
- les œuvres d'art : évaluation, réparation, restauration, conservation,
- l'accoustique,
- les nanotubes de carbone,
- les nanotechnologies,
- les semi-conducteurs plastiques,
- l'identité nanométrique,
- l'architecture écologique,
- les matériaux composites,
- les procédés de fabrication

- la robotique et les systèmes intelligents,
- la macro-économie,
- le micro-crédit,
- les technologies régénératives,
- les biomatériaux,
- la relation hôte-pathogène et immunologie,
- l'innocuité des médicaments,
- les biotechnologies agro-alimentaires,
- la physique des plasmas, dont la stérilisation par l'argon,
- les cellules souches,
- la photovoltaïque,
- les supraconducteurs,
- les bactéries résistantes,
- l'électricité par induction électromagnétique,
- la génomique : la bio-banque de la cartogène,
- la biochimie,
- l'épigénétique,
- les effets des ondes sur le vivant,
- la protéonique et le génie des protéines,
- les allergies alimentaires,
- la modification génétique des plantes et des animaux et les effets,
- la dynamique et la réactivité des assemblages aliments et chimie,
- les semences anciennes et traditionnelles,
- les animaux patrimoniaux : vache, cheval, poule,
- la biologie intégrative animale et végétale,
- les éléments chimiques des plans d'eau intérieurs,
- la culture directe sans labourer,

- la production d'électricité par les biomasses : forestière, agricole, humaine,
  - la zootechnie,
  - les tissus techniques,
  - la géomatique terrestre et des écosystèmes,
  - l'hydrologie et hydrobiologie,
  - les neurosciences,
  - technologies de fonderie des métaux ferreux et non-ferreux,
  - la télé-médecine,
  - les insectes piqueurs et ravageurs,
  - les comportements génétiquement programmables,
  - l'information quantique,
  - les observatoires : mont Mégantic (20 m), mont Jacques-Cartier (40 m),
  - les champs magnétiques,
  - les biotechnologies marines,
  - autres,
2. La recherche universitaire :
- en facultés,
  - écoles affiliées,
  - les instituts médicaux hyperspécialisés, associés,
  - les unités de recherche en centres hospitaliers,
  - les médecines vétérinaires,
  - l'agronomie et les médecines végétales.
3. Les centres de recherche et de transferts de technologies des écoles techniques et des cégeps techniques,
4. Des centres de R & D indépendants :
- foresteries

- pêcheries,
- cultures en serre,
- cartographie,
- les technologies des cinq sens traditionnelles,
- les changements climatiques,
- les milieux polaires,
- technologies du bois immergé,
- les patrimoines,
- les mines et géomatériaux,
- toxicomanies,
- la santé mentale,
- les pilotes du Saint-Laurent,
- les fromages,
- la domotique,
- la motorisation par biocarburants,
- les aviseurs diagnostiques et thérapeutiques :  
évitement des accidents de soins de santé,  
hospitalisation non-nécessaire, épidémies,
- la microfluide et microsystèmes fluidiques,
- l'entomologie,
- la géopolitique,
- la nanométrie des effets toxicologiques  
des nanosciences,
- les plans d'urgence,
- le gibier à plumes et gros gibiers : conduites,  
maladies, élevage, commerce,
- les labels et certifications,
- le vieillissement,
- moyens et techniques, la mort volontaire,
- formes de redevance, chargements internet.

5. Pharma-Québec :

- gestion du monopole importations, achats et ventes des médicaments de prescriptions, les équipements et matériels des soins de la santé, approbation des médicaments et tous les autres produits de santé, des technologies diagnostiques et thérapies,
- le bureau d'autorisation commerciale,
- la R & D : nanomédicaments à tête chercheuse, les effets secondaires des médicaments et thérapies,
- production de médicaments génériques, médicaments spécifiques sous licences,
- la pharmacogénique : la pilule « sur mesure »,
- le registre national des molécules de toutes natures.

6. Le vivant et ses enjeux sociaux :

- A. le bioarray : gérer et stocker par l'informatique une importante quantité d'informations biologiques générées par des analyses de bio-puces :
- l'imagerie et techniques d'interprétation,
  - les réseaux d'interactions génétiques et métaboliques,
  - les processus de morphogenèse,
  - les phénomènes dynamiques des réseaux.
- B. la maîtrise des risques et des technologies en environnement,
- C. les propriétés psycho-sensorielles des matériaux,
- D. les services rendus par les écosystèmes,

- E. les procédés industriels d'épuration /désinfection des eaux usées,
  - F. les procédés industriels des trois R des déchets : réduire, récupérer et recycler,
  - G. les ajustements entre logiques distinctes et opposées d'une part, les entreprises et de l'autre, la qualité environnementale souhaitée par les humains.
7. Le centre de recherche industriel du Québec (CRIQ),
  8. Le Bureau national de la normalisation,
  9. Le centre de surveillance, d'analyse et d'archivage numérique des plateformes médias, opéré par l'armée,
  10. L'observatoire national des nouvelles espèces animales et végétales,
  11. L'évaluation de la santé des cheptels : procédés d'élevage, soins et alimentation, abattage et réglementation,
  12. L'observatoire national info-santé : utilisation de médicaments, produits naturels, vitamines, horaire des services, les états d'attente en temps réel,
  13. L'observatoire national des effets de la mondialisation,
  14. Le dépôt national de la propriété intellectuelle,
  15. L'agriculture (Agro-Québec) :
    - les champs non-labourés,
    - le compost / fertilisants, granules de fumiers : poule, vache, moutons, autres,
    - litière sèche élevage d'animaux,
    - labels et certifications,
    - rotation des cultures,
    - les semences : anciennes, non-OGM,

- outils et machineries dont le sarclage et le défanage,
- la production de l'électricité par les biomasses,
- le pesticide naturel « jus d'ail et de piments forts »,
- la répression naturelle des adventices,
- le passage de superficie agricole traditionnelle à superficie biologique,
- le recyclage des réservoirs de litière liquide des porcs,
- la mise en marché de nos produits en Europe, en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique,
- l'assurance dans la production biologique,
- la diversification des productions sur les fermes,
- la souveraineté alimentaire,
- la distribution des produits alimentaires traditionnels, artisanaux, biologiques, dans les dix-sept régions,
- la cartographie des marchés publics régionaux,
- le partenariat public-privé d'une chaîne québécoise de super-épicerie,
- la répression des pathogènes survivants dans les résidus de cultures,
- l'utilisation du chien Border Collie en agriculture,
- la traçabilité et l'étiquetage en épicerie,
- la transformation biologique des produits certifiés bio,

- le répertoire / registre national du biologique,
- le portail internet Agro-Québec.

16. Le Centre de la technologie de l'énergie, Varennes (ancien CANMET fédéral).

La R & D se fait sur des campus intégrés : laboratoires et entreprises de production/commercialisation. Toutes les régions du pays Québec accueillent la R & D. Ces entreprises privées ou publiques ou en partenariats ne sont pas imposables, ni taxables. Elles sont autonomes. Le CNRD est coordination, facilitateur, investisseur. Il garantit les emprunts. Les chercheurs et leurs personnels, associés au Conseil national de la R & D sont imposés au taux des technopoles, 5 %. Le siège social du Conseil national de la recherche scientifique et du développement expérimental est situé à Québec.

## Les technopoles

**L**e pays Québec est attractif pour les entreprises, les PME et les géants :

- pas de taxe sur la masse salariale,
- pas de taxe sur le capital,
- pas d'impôt sur les gains en capital, les fortunes, les successions,
- un taux d'impôt de 5 % pour le titre de technopole,
- une banque internationale « offshore » avec secret garanti,
- l'arbitrage obligatoire en remplacement du droit de grève ou de lock-out,



- aucun avantage social à payer obligatoirement aux employés,
- le Q\$ volontairement sous-évalué par rapport aux US\$ et à l'euro.

Une technopole stimule le développement d'entreprises, dans un parc scientifique et technologique, lequel peut être à la grandeur du pays ou d'une région ou d'une municipalité. Les technopoles sont une stratégie pour l'occupation dynamique du territoire, pour que les expatriés reviennent chez eux au lieu de s'entasser sur l'île de Montréal ou dans la ville de Québec.

Les technopoles proposent un environnement de R & D, d'échange, de synergie, de coopération, de complémentarité, une mise en commun technique et commerciale entre entreprises qui est assistée par les institutions de l'enseignement supérieur et facilitée par l'État. La créativité y est championne sur tous les fronts : la recherche et le développement, la production à valeur ajoutée et l'exportation plus planétaire que seulement avec les voisins immédiats.

Il est utopique et suicidaire de vouloir concurrencer les géants mondiaux. Les technopoles opèrent dans des niches où les « Goliath » n'investissent pas.

Les technopoles ont changé la mentalité provinciale, le non-sens des habitudes de décisions et de dépenses faisant de l'île de Montréal le cœur et le poumon du Québec, subordonnant et rendant les régions dépendantes du « 514 ».

#### Exemple de technopoles nationales :

- les fermes agricoles familiales,
- les commerces indépendants de l'offre alimentaire,
- l'agriculture urbaine sur les toits plats,
- la production de semences à pureté génétique,
- le Commensal et ses comptoirs,

- la restauration haut de gamme (restaurants et traiteurs),
- l'entreprise Équiterre,
- la serriculture,
- l'apiculture,
- l'acériculture,
- les champignonnières,
- l'héliculture,
- la pisciculture (eau douce),
- l'industrie des engrais, pesticides et herbicides écologiques,
- l'industrie des animaux à fourrure : élevage, trappage, transformation,
- les producteurs artisans et indépendants de boissons alcoolisés,
- les artisans fumeurs de produits marins d'eau douce ou salée,
- les essenceries indépendantes,
- le consortium national des chemins de fer,
- les camionneurs artisans indépendants,
- le taxi en vélo, en moto ou aérien,
- les bateaux passeurs,
- le transport en commun terrestre,
- le cabotage maritime des biens et des personnes,
- les services à la clientèle des bateaux de croisières,
- les parcs urbains de location de vélos,
- les catamarans-autobus sur le Saint-Laurent,
- les tunnels ferroviaires :
  - Kamouraska – La Malbaie,
  - Tadoussac – Trois-Pistoles,

- Matane – Baie-Comeau,
- les traversiers catamarans « The Cat » cote glace :
  - Rimouski – Forestville,
  - Sept-Îles – Île d’Anticosti,
  - Sept-Îles – Ste-Anne-des-Monts,
  - Sept-Îles – Havre St-Pierre, Natashquan, Blanc Sablon,
  - Grande-Vallée – Île d’Anticosti – Havre St-Pierre,
  - Chandler – Iles-de-la Madeline,
  - Chandler – l’Acadie,
  - Autres,
- l’hébergement : Couette et café, gîtes du passant, gîtes agricoles, camps et clubs de vacances, camping,
- l’industrie du plein air au Québec : découverte, aventure, sports de glisse non-motorisés, écotourisme,
- les entreprises associées au Conseil national de la recherche,
- les professeurs-chercheurs de l’enseignement supérieur (le post secondaire),
- les entreprises de l’économie sociale,
- les diffuseurs régionaux de spectacles francophones en tournées,
- les troupes francophones en théâtre, danse et opéra,
- les orchestres de musique classique,
- les librairies, les maisons d’édition, les artistes, les comédiens, les acteurs, les cinéastes, les écrivains, les scénaristes, les metteurs en scène, les réalisateurs, les musées, les

- bédéistes, francophones, québécois ou en résidence fiscale au pays Québec,
- les cinémas indépendants,
  - les journaux francophones à papier électronique,
  - les investisseurs étrangers en résidence fiscale,
  - les ateliers artisans du recyclage,
  - les artisans des métiers d'art,
  - l'industrie de la location d'utérus,
  - les usines végétales productrices de médicaments,
  - les centres de soins santé agréés,
  - les services agréés de soutien à domicile pour les personnes âgées,
  - les entreprises pharmaceutiques hors des îles de Montréal et Laval avec activités combinées R & D et fabrication,
  - l'industrie des services de laboratoires hors des îles de Montréal et Laval,
  - l'industrie des traiteurs,
  - les partenaires privés de l'État,
  - les entreprises McKeil Marine et Logistec Arrimage.

#### Exemples de technopoles régionales

##### ➤ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

- les fermes d'élevage et d'engraissement maricoles (fruits de la mer),
- l'industrie maritime : construction, réparation, entretien, transformation, travaux en haute-mer,
- zone franche pour l'industrie éolienne (exportation),

- l'industrie de l'emballage biodégradable,
- la cité du papier tissu à Chandler – Pabos,
- la cité de l'alumine à Grande-Vallée,
- l'industrie du cerf-volant de traction (Îles-de-la-Madeleine),
- l'industrie du ciment à Port-Daniel,
- les capitaines propriétaires indépendants : pêche et chasse au phoque,
- l'industrie du phoque à Cap-aux-meules,
- l'industrie de l'hébergement sécuritaire des données.

➤ Le Bas-St-Laurent

- l'industrie du carton, secteur Cabano,
- l'industrie des systèmes de contrôle maritime,
- l'industrie des systèmes de contrôle industriel,
- l'industrie du transport sur rail,
- l'industrie des véhicules récréatifs,
- l'industrie des équipements de la marine marchande, la marine de loisirs, la marine militaire,
- l'industrie des systèmes de scènes et spectacles,
- l'industrie des algues alimentaires,
- l'industrie des simulateurs de pilotage maritime,
- l'industrie des dirigeables modernes,
- l'industrie du bâtiment en forme de zones,
- l'industrie des serres : construction, équipement, installation, financement,
- l'industrie des biogénérateurs d'électricité silencieuses.

➤ Chaudière-Appalaches

- l'industrie de la construction navale à Lévis,
- le Mouvement des caisses Desjardins et ses associés à Lévis,
- l'industrie de l'optique-photonique à Lévis,
- l'industrie de la téléassistance personnelle à domicile,
- l'industrie des véhicules à utilisation industrielle,
- l'industrie des systèmes de structure en acier,
- l'industrie de la mécanique industrielle,
- l'industrie de l'énergie géothermique,
- l'industrie des équipements en loisirs et en sports,
- l'industrie des aliments fonctionnels, neutraceutiques, probiotiques,
- l'industrie des technologies 3D et digitalisation laser,
- l'industrie de conception de logiciels HD pour la production et la mise en onde télévisuelles,
- l'industrie de l'oléochimie à Thedford Mines,
- l'industrie de la récupération du nickel dans les résidus d'amiante.

➤ La Capitale nationale

- les sièges sociaux nationaux et internationaux,
- la Bourse du Québec,
- le Fonds d'actions des travailleurs du Québec,
- les Holdings, les Hedgefund, les fonds souverains,
- la Banque d'affaires du Québec,
- les maisons de courtage boursier,
- l'industrie de l'ingénierie financière,

- la Banque internationale du Québec (banque offshore),
- les bourses de compensation d'émission de gaz à effet de serre,
- les firmes de capital de risque,
- La Malbaie : l'industrie des systèmes électroniques de négociation de titres,
- Île d'Orléans : l'industrie des congrès, des expositions, des foires, l'industrie des croisières,
- Deschambault – Portneuf : l'industrie des matériaux composites avec ou sans bois,
- Baie St-Paul : l'industrie du vol récréatif motorisé.

➤ La Mauricie

- le parc « La cité de l'énergie »,
- les entreprises Laferrière et Verreault,
- l'entreprise Provimel et ses filiales,
- l'industrie de la maison autonome 3E : écologique, économe et entraide,
- l'industrie de la toilette sèche domestique,
- l'industrie des technologies de l'information et des communications à Trois-Rivières,
- l'industrie du Végécol (bitume),
- l'industrie de l'édition écriture traditionnelle,
- l'industrie du papier électronique,
- l'industrie production de DVD-HD,
- l'industrie des services logistiques,
- l'industrie de l'hydrogène,
- l'industrie de la valorisation de la peinture usagée,

- l'industrie des solutions de l'inflammation chronique,
  - l'industrie des plastiques techniques à Shawinigan, incluant la production de plastique avec l'eau d'érable.
- Le centre du Québec
- l'industrie des papiers fins,
  - l'industrie de la canneberge,
  - l'ébénisterie : meubles sur mesure, moulures, autres,
  - l'industrie du transport des valeurs,
  - l'industrie des agences de sécurité,
  - l'industrie des agences de publicité et communication marketing,
  - l'industrie des systèmes de structure en bois d'ingénierie,
  - l'industrie de la maison pré-usinée,
  - l'industrie du vélo,
  - l'industrie du voyage,
  - le marché central des grossistes alimentaires,
  - l'industrie des outils industriels,
  - l'industrie de l'automatisation /robotisation industrielle,
  - l'entreprise Acti-Sol.
- L'Estrie
- l'industrie du cinéma,
  - l'industrie du film d'animation,
  - les firmes d'ingénieurs,
  - les firmes d'architectes,
  - les compagnies d'assurance et de réassurance non-maritimes,
  - l'industrie des supra-conducteurs,



- l'industrie des composants électroniques en plastique,
- l'industrie des technologies du traitement des eaux usées,
- Sherbrooke : zone franche la construction automobile hybride et flex-fuel,
- Magog : zone franche la fabrication de pièces automobiles,
- l'industrie des biotechnologies.

➤ La Montérégie

- l'entreprise Rona à Boucherville,
- l'entreprise Les aliments naturels Liberté à Candiac,
- l'entreprise Nuvac à St-Jean-sur-Richelieu,
- le parc scientifique et chimique de Varennes,
- St-Hubert : l'industrie aérospatiale,
- l'industrie des moteurs d'avions civiles, militaires, légers et ultra-légers,
- l'industrie du béton TX-Aria,
- l'industrie des technologies de la détection radar,
- l'industrie des technologies de gestion des déchets radioactifs,
- l'industrie des technologies du transport de l'électricité.
- St-Hyacinthe : l'industrie des biotechnologies agroalimentaires, vétérinaires et agroenvironnementales,
- l'industrie de la bio-ingénierie,
- Granby : l'industrie des textiles techniques,
- St-Jean-sur-Richelieu : l'industrie de la fourrure naturelle et synthétique,

- Sorel, l'entreprise Qit-Fer et Titane,
- l'industrie de la transformation de la fève de cacao.
- L'île de Montréal
  - l'industrie du design,
  - l'industrie des jeux vidéo,
  - l'industrie des apprentissages en ligne,
  - l'industrie de la traduction et sous-titrage.
- L'île de Laval
  - l'entreprise Clic,
  - l'industrie de l'analyse de marché, évaluation de la commercialisation d'un produit, d'un procédé ou d'un service.
- Lanaudière
  - l'industrie phonographique,
  - l'industrie de l'ornithologie,
  - l'industrie des technologies anti-piratages,
  - l'industrie de l'imprimerie commerciale,
  - l'industrie des nanotubes de carbone,
  - l'industrie des documents biométriques,
  - l'industrie des saveurs, des odeurs,
  - l'industrie du chanvre.
- L'Outaouais
  - Papineauville : l'industrie de l'agroalimentaire moléculaire,
  - Masson : l'industrie du papier journal,
  - l'industrie du cuir : production et recyclage,
  - l'industrie du vêtement pour bébés, jeunes enfants et ados,
  - l'industrie des équipements pour bébés,
  - l'industrie de l'alimentation bio pour bébés,
  - l'industrie des parfums et cosmétiques,

- l'industrie du recyclage des textiles : fibre naturelle, végétale, synthétique ou mélangée.
- Les Laurentides
  - l'industrie constructions d'avions,
  - l'industrie du cargo aérien,
  - l'industrie de la construction d'hélicoptères,
  - l'industrie des pièces pour avions et hélicoptères,
  - l'industrie des systèmes de guidage aérien,
  - l'industrie de l'entretien, réparation, rénovation des avions et hélicos,
  - l'industrie des simulateurs de vols aériens,
  - l'industrie de l'entraînement des pilotes d'avions et d'hélicos,
  - l'industrie des services aux transporteurs aériens,
  - l'industrie construction d'autobus, de camions,
  - St-Jérôme : zone franche construction de l'auto 100 % électrique,
  - Mont-Laurier : zone franche fabrication et recyclage des pneus.
- Le Nord du Québec
  - toutes les entreprises sont imposées au taux de 5 %.
- L'Abitibi-Témiscaminque
  - toutes les entreprises sont imposées au taux de 5 %.
- Saguenay – Lac St-Jean
  - l'industrie de la transformation de l'aluminium à valeur ajoutée,
  - l'industrie de la valorisation des déchets de l'aluminium,

- l'industrie des technologies de la cogénération et des bioréacteurs,
- l'industrie des géosciences,
- l'entreprise Nutrinor,
- l'industrie de la gestion de fonds privés,
- l'industrie du vêtement de sports haut de gamme,
- l'industrie des solutions communicantes sécurisées,
- l'industrie du bleuet.

➤ La Côte-Nord

- les fermes d'élevage et d'engraissement maricoles (fruits de mer),
- l'industrie de la Mactre de Stempson,
- Natashquan : l'école privée internationale du conte : formation, stage, festival, camp, canal radio national, résidence d'artistes,
- l'industrie des brise-glace,
- l'industrie du géotourisme de luxe,
- les commerces de proximité à propriété québécoise,
- Havre St-Pierre : Qit-Fer et Titane
- Baie-Comeau, Port-Cartier, Fermont zone franche pour :
  - l'industrie de la sidérurgie / métallurgie,
  - l'industrie du recyclage de la ferraille,
  - l'industrie fabrication de machines pour l'usinage,
  - l'industrie de la déconstruction maritime,
- Sept-Îles zone franche pour :
  - l'industrie du container,
  - les sociétés de courtage maritime,

- les armateurs,
- les assurances maritimes,
- l'industrie du transbordement,
- l'industrie de la manipulation des marchandises en vrac, solide, liquide ou gazeux : transformation, modification, assemblage, emballage, distribution, export-import, autres,
- le centre d'approvisionnement / distribution de l'entracite,
- l'aluminerie Alouette,

Le pays Québec accorde un droit de passage sans frais pour le fer du Labrador, l'entreposage au quai, le chargement de navires, le tout en échange de droits de pêche, la consolidation du contrat électricité Churchill Falls et le transfert d'un tonnage de boulettes de fer à Mines-Québec.

## **Transport-Québec**

**L**a société Transport-Québec est l'administrateur chef du transport urbain, interurbain, national et transfrontalier des biens et des personnes. Elle a dix-sept directions régionales.

La constitution interdit à l'État un rôle d'assureur. Le Conseil national des travailleurs du Québec offre les services de l'ancienne SAAQ abolie, dont l'assurance collective « no fault » en partenariat avec un consortium d'assureurs privés.

Transport-Québec a plusieurs divisions :

- les services administratifs : certification, immatriculation, permis de conduire, pesées routières permanentes, inspection, communication,

- les tours de téléphonie sans fil, partout, en partenariat avec le privé,
- la surveillance vidéo et radar,
- la cartographie,
- la société québécoise des chemins de fer, partenariat avec le privé,
- d'autres partenariats publics-privés :
  - A. les infrastructures : construction, entretien, inspection,
  - B. le transport en commun,
  - C. les traversiers, les passeurs, les croisiéristes, le cabotage, Air-Québec
- Taxi-Québec : en auto,
- les aires de repos, d'observation,
- la signalisation terrestre,
- les mandats administratifs à l'armée :
  - les ports et aéroports, toutes les activités, engagements de civils dans l'administration,
  - l'identité des voyageurs, citoyens et étrangers,
  - les limites de vitesse marine sur les plans d'eau,
  - les pilotes du St-Laurent
  - l'école nationale de conduite, monopole : auto, moto, camion, autobus, véhicule motorisé hors-route, véhicules aériens et maritimes,
  - les activités nautiques de plaisance, les marinas,
  - la voie maritime du St-Laurent.

L'État a démembré la STM – STL – STRS – AMT et autres anciennes sociétés à caractère municipal. Le transport en

commun et une affaire régionale, inter-régionale et nationale qui doit s'autofinancer par les usagers, les automobilistes, la taxe communautaire régionale.

Les utilisateurs des ports et aéroports paient un forfait tout inclus proportionnel à leur utilisation des services, excluant le carburant.

Air-Québec, c'est une classe unique confortable à bas prix, sans alcool, où le divertissement, l'accès internet et l'alimentation sont des services payants. L'entreprise opère des liaisons quotidiennes inter-régionales, des liaisons voyages Amérique du Nord, des liaisons cargo et des vols nolisés destination Soleil, l'Europe.

Le pays Québec a plusieurs aéroports internationaux : Mirabel, île de Montréal, Sherbrooke, Québec, Rimouski, Sept-Îles, Saguenay, Rouyn-Noranda.

Mirabel est une zone franche pour les entreprises aéronautiques.

L'aéroport Saguenay, anciennement Bagotville, c'est aussi le quartier général de l'aviation de l'armée du Québec, les avions pompiers et ambulances pour la rive-nord. Sept-Îles, c'est aussi la base de surveillance de l'Arctique, du St-Laurent.

Rimouski, c'est aussi la base des avions pompiers et ambulances par la Rive-sud.

Sur l'Île de Montréal, des ponts sont réservés en permanence exclusivement au transport en commun, aux services de sécurité, aux taxis : le pont Maisonneuve (Victoria), le pont Viau, le pont Le Gardeur.

La 138 est prolongée jusqu'à Blanc Sablon. Une route relie les villages esquimaux à Radisson, à Fermont. Une route relie Chibougamau aux Monts Otis et à la Baie-James.

Le taxi collectif, mini-bus, opère :

- sur des trajets peu fréquentés ne justifiant pas la mise en place d'un transport en commun par autobus, tramway, métro,
- trajets entre un aéroport et un centre-ville,
- dans un village, l'inter-village.

Dans les aéroports, l'entreprise Airsprint offre le service d'avions d'affaires « à temps partagé ».

Il y a un maximum de charge attribué au camionnage, le même qu'aux États-Unis. Les pesées routières sont ouvertes à l'année. Elles sont présentes sur les autoroutes, sur les routes nationales, les chemins forestiers, dans la cour des expéditeurs, aux douanes. Les pénalités peuvent être une amende, perte de permis, saisie de tracteur, de marchandises. Sur les autoroutes, la vitesse des camions et autobus est limitée à 100 km/h. L'équipement GPS est obligatoire. Les radars et le Corps national des patrouilleurs routiers ne tolèrent aucun dépassement des limites de vitesse sur les réseaux routiers. Les pénalités routières ne peuvent pas être contestées dans une Cour régionale ou celle nationale.

Les ports et aéroports, tous propriétés de l'État, sont exemptés d'impôt, de taxe communautaire, de loyer.

L'État a un fonds dédié pour investissements dans les infrastructures de transport. Il est approvisionné par :

- les taxes sur les carburants,
- la TVQ à l'achat d'un véhicule motorisé,
- le permis de conduire,
- l'immatriculation,
- les contraventions,
- les saisies,
- la taxe sur la distance annuelle parcourue,
- autres.

Taxi-Québec est un monopole commercial de l'État. Les taxis sont construits au Québec. L'auto-taxi est le modèle



londonien motorisé pour rouler E85. Le paiement d'une course est en deux-temps : à la prise en charge et le solde au débarquement. Les autos-taxis acceptent le paiement en liquidité, par carte prépayée, par carte de débit bancaire, par cartes de crédit. Les chauffeurs ont une association nationale membre du Conseil national des travailleurs du Québec.

## Poste-Québec

**L**a société Poste-Québec a dix-sept directions régionales. Elle garantit un comptoir de service, une distribution porte-à-porte partout sur le territoire. La société est l'unique administration postale habilitée à créer et exploiter un service postal comportant le relevage, la transmission et la distribution de messages, renseignements, marchandises (colis) à l'intérieur des frontières et en régime international.

Ce monopole épargne les envois à caractère urgent que des entreprises privées peuvent manipuler en sol québécois, mais à la condition qu'à envoi égal, le coût de livraison soit égal à celui exigé par Poste-Québec. Les administrations postales de pays étrangers sont exclues de quelque manière que ce soit des exceptions au monopole et privilèges exclusifs de Poste-Québec.

La société doit s'autofinancer.

## Tourisme-Québec

**L**a société Tourisme-Québec gèrent des bureaux municipaux dans ses dix-sept directions régionales à propos des dossiers suivants :

- Bonjour Québec : portail web et kiosques de promotion, information, réservation,
- le réseau des Auberges jeunesse,
- le réseau « Couette et café », gîtes du passant, gîtes ruraux,
- l'agence de voyage « Découverte du Québec » : aventure, écologie et ruralité,
- la route « Relais de luxe » : hôtels, auberges, restos,
- les routes « Saveurs régionales »,
- le réseau des écoles d'hôtellerie,
- la chaîne « Accueil-Québec » : des hôtels, motels, auberges à des prix modiques, où les personnels sont des anciens toxicomanes, prostitués, détenus, alcooliques, joueurs pathétiques, des handicapés physiques et mentaux. C'est un programme de valorisation humaine.
- le réseau des établissements de plein air du Québec : camping, camps de vacances, clubs aventure, parcs nationaux,
- le réseau des pistes cyclables,
- le réseau des sentiers pédestres,
- le réseau des sports de glisse non-motorisés,
- le réseau des clubs de motoneige,
- les organismes de sports amateurs,

- le Centre national des olympiques d’hiver dans la région de la Capitale nationale,
- le Centre national des olympiques d’été dans la région de l’Estrie,
- les services des haltes routières : information, alimentation, autres.

Le pays Québec refuse les personnes sans passeport et visa (quand nécessaire) biométriques. Les étrangers doivent montrer leur billet de retour (avion-bateau) ou leur certificat de séjour temporaire (route). Ils doivent accepter d’être photographiés à l’entrée et à la sortie.

## Plaisirs-Québec

**L**a société Plaisirs-Québec a dix-sept directions régionales. Elle chapeaute des monopoles commerciaux. Certains sont gérés par des organismes communautaires. Les bénéfiques assurent leur pérennité.

### La chaîne « Mon ami »

Ces boutiques ont des exclusivités de vente :

- les bières importées, les bières des micro-brasseries et des industriels québécois,
- les produits du tabac importés ou fabriqués au Québec,
- les vitamines, les produits naturels,
- les boissons énergisantes,
- les produits amaigrissants,
- un comptoir postal,
- les vins, cidres, spiritueux industriels,

- un comptoir d'informations touristiques.

#### La chaîne « Le dollar dépanneur »

C'est un amalgame des anciens dépanneurs et anciens magasins de type « Dollorama ». Ces magasins ont des exclusivités :

- les produits asiatiques des anciens commerces « Dollorama »,
- les boissons gazeuses,
- chips, croustilles, barre de chocolat, pâtisserie, confiserie, gomme, pastille, suçon, autres, le tout de fabrication industrielle,
- les publications « people ».

#### La division Sexe-Québec

Le pays Québec a une législation et un cadre règlementaire reconnaissant les activités de prostitution entre adultes consentants comme un métier noble au même titre que les autres. Les travailleurs du sexe sont travailleurs autonomes ou employés de Plaisirs-Québec. Ils sont enregistrés et certifiés. Ils ont leurs associations affiliées à un conseil national et ses avantages sociaux : assurances collectives, rente du Québec, fonds de retraite, autres.

La pédophilie est pénalisée par 25 ans fermes dès la première accusation, peut être à vie : jusqu'à mort survenue. La prostitution illégale entraîne une pénalité pour la personne l'exerçant, la soutenant, la consommant.

Sexe-Québec, division de Plaisirs-Québec, administre une école technique pour apprendre et perfectionner le métier de services sexuels. Elle a un portail web où les consommateurs peuvent acheter des services satisfaisant leurs fantasmes sexuels. Les travailleurs du sexe peuvent publiciser leurs services dans toutes les plateformes médias. Des travailleurs se sont regroupés en coopératives autonomes exerçant dans des

« Maisons de plaisirs » en zones commerciales. Sexe-Québec opère des « maisons de plaisirs ».

Sexe-Québec a des terminaux dans divers commerces pour acheter des services sexuels : boutiques « Mon ami », les hôtels, les bars, les brasseries, les terminus maritimes, les marinas, les aéroports, autres.

Sexe-Québec gère une agence d'escortes mâles et femelles. Des travailleurs du sexe sont certifiés escortes autonomes.

Les travailleurs autonomes du sexe paient un droit de pratique, 10 % par client plus le taux d'impôt des PME. Ils déduisent 100 % leurs frais d'habillement, déplacement, soins de beauté, frais de bilan de santé bi-annuel de leur impôt annuel, la TVQ s'applique.

Sexe-Québec opère des monopoles commerciaux :

- les boutiques « Sex-shop » : objets et lingerie,
- une agence nationale de danseurs et danseuses nus,
- une maison de production de spectacles érotiques pour soupers-spectacles, bars-spectacles,
- les bars de danseurs et danseuses nus (les cabines contactes sont illégales),
- l'importation, la distribution des films, des publications pornographiques.

Les danseurs et danseuses nus peuvent offrir leur carte d'affaires aux clients des bars de l'État.

Plaisirs-Québec autorise et enlève les permis de bars privés. Le prix du permis de bar privé équivaut à 20 % du chiffre d'affaires brut hebdomadaire. Les tenanciers sont responsables des bonnes mœurs, de la paix, de la sécurité. Un seul incident entraîne la fermeture et la perte du permis pour toujours, le tout sans droit judiciaire.

La société import-export Québec est acheteur/importateur exclusif du houblon nécessaire à la production annuelle des micro-brasseries. Cette dernière a des laboratoires pour évaluer la qualité, la traçabilité de ses importations : bières, vins, spiritueux, tabac, houblon, autres.

Les bars culturels engagent des artistes sans obligation de payer une redevance à qui que ce soit.

#### La division Loto-Québec

C'est une division de Plaisirs-Québec. Elle a le monopole de tout ce qui est jeux d'argent : loteries, bingo, gratteux, machines jeux vidéos, salons de paris de toutes natures, casinos, deux hippodromes.

Dans les deux hippodromes, île de Laval et Québec, il y a des courses de chevaux montés et de chiens.

Il y a des casinos à Montréal, Gatineau, Québec, Sherbrooke, Mont-Tremblant, La Malbaie, Rouyn-Noranda, Roberval, Sept-Îles, Matane, Carleton.

La régie des alcools, des courses et des jeux est abolie.

Loto-Québec a son site web pour les jeux d'argent en ligne. Ses machines de jeux d'argent sont dans les bars érotiques, ses salons, ses hippodromes, ses casinos, les bars des hôtels.

Loto-Québec a le monopole des centres d'amusement de jeux vidéo pour ados et adultes.

L'institution a le monopole d'offrir l'infrastructure, l'hébergement et les services techniques pour des clients étrangers qui exploitent des sites de jeux d'argent en ligne, sans accès pour les québécois. Les fournisseurs et hébergeurs internet ont des obligations quant aux transferts d'argent autres que ceux en relation avec Loto-Québec.

#### La chaîne de boutiques « La Droguerie »

Ce sont des lieux de convivialité, des cafés-brasseries. On y achète des drogues. On y mange soupes, sandwiches, salades

et desserts. On y boit cafés, thés, tisanes et bières à pression. Il y a musiques, journaux, magazines, accès internet, jeux de société, jeux vidéo. On sort pour la maison ou on consomme sur place dans divers salons. La chaîne de boutique est un monopole de l'État présent dans les dix-sept régions. On y vend des semences. La chaîne a un site de vente « en ligne ». Le tout pour consommation personnelle qualité garantie.

La Droguerie vend du cannabis et ses dérivés, de la cocaïne, l'héroïne, des anabolisants, des stéroïdes, l'ecstasy, des amphétamines, le viagra en vente libre et autres produits du désir sexuel. L'entreprise produit dans ses serres et transforme dans ses laboratoires. Elle finance les travailleurs de rue et garantit leur indépendance. Elle finance des auberges de désintoxication.

La Droguerie commercialise des plantes contenant des substances psychotropes et faisant l'objet d'une pratique traditionnelle ou rituelle.

#### La division Alcool-Québec

La chaîne de boutiques « Alcool-Québec » est un monopole de l'importation et de la vente de vins et spiritueux. Elle favorise les artisans de produits alcoolisés québécois : pas de frais de tablettes, R & D, service de marketing/publicité. Elle est présente dans les dix-sept régions du pays.

L'entreprise accorde des permis d'importations de vins pour les restaurants haut de gamme et des embouteilleurs industriels.

La société Plaisirs-Québec a d'autres monopoles commerciaux dans les dix-sept régions du pays :

- les marchés aux puces, tables pour ventes de garage,
- la revente d'autos, camions, motos, motoneiges usagés,

- la revente de pièces usagées pour véhicules motorisés,
- les boutiques hors-taxe,
- les boutiques « bureau de change »,
- les boutiques « Bric-à-brac », produits usagés divers : lingerie, cuisine, meubles, électronique, outils, autres, originant de dons.

#### Remarques particulières

Les guichets automatiques dans les commerces sont illégaux.

Les commerces de transferts de fonds non-bancaires sont illégaux.

La société Plaisirs-Québec n'est pas une clinique, un hôpital, une fondation de santé mentale. Elle n'a pas de responsabilité d'enquête policière sur les sources monétaires de ses clients. Elle n'est pas responsable de l'intelligence, de la santé physique et mentale de ses clients.



# **La condition citoyenne**

## L'éducation

L'éducation, c'est trois temps d'apprentissage. Il y a le temps de l'éveil pour la petite enfance, 0 à 3 ans, pour les maternelles, 4 et 5 ans. Vient après, le temps de l'école : le primaire pendant six années, le secondaire, cinq années. Finalement, le temps de la spécialisation, le supérieur : l'école technique, le cégep général ou technique, l'université. C'est beaucoup d'investissements au pays Québec.

L'État finance un seul système d'enseignement. Il est public, laïc et francophone. Le secrétariat à l'éducation fait exception pour les écoles privées, vouées exclusivement à l'enseignement adapté pour les clientèles suivantes : les mésadaptés socio-affectifs, les troubles d'apprentissage et l'analphabétisme. Elles sont financées comme les écoles publiques, incluant les infrastructures, l'équipement et les salaires. Elles sont associées à des corporations scolaires régionales.

Une région, c'est aussi UNE corporation scolaire. Il y a dix-sept corporations scolaires qui remplacent toutes les anciennes commissions scolaires du Québec. Les élections scolaires et le compte de taxe sont abolis. La charge financière pour l'éducation est incluse dans le compte de la taxe communautaire annuelle expédiée par un gouvernement régional.

Le directeur général d'une corporation scolaire régionale est nommé par le secrétaire d'état à l'éducation.

Il y a deux familles d'écoles, la régulière avec deux regroupements de forces : la moyenne et l'enrichie, la spécialisée servant des clientèles spécifiques : les surdoués, les immigrants déjà établis, les adultes, les analphabètes, les

doubleurs, les raccrocheurs, les mamans-adolescentes, l'autisme, les handicaps physiques, les handicaps mentaux, les délinquants, les mésadaptés socio-affectifs et les troubles d'apprentissage.

Les écoles privées, non financées par l'État, détiennent une accréditation conditionnée du secrétaire d'État à l'éducation. Elles sont laïques et enseignent le français, deux heures par jour de classe.

Conseil d'administration, corporation scolaire régionale :

- le directeur général, désigné par l'État,
- le conseiller juridique,
- le conseiller comptable,
- deux parents de chaque école publique, chaque école privée spécialisée et associée, les seuls à voter,
- quatre représentants enseignants : maternelle /primaire /secondaire /adaptation scolaire,
- un représentant des personnels non enseignants : services de garde, services techniques, services de soutien, services professionnels,
- deux représentants des directeurs d'écoles : un pour le public, un pour le privé associé,
- un représentant des enseignants du privé associé.

L'école valorise des valeurs : le travail, l'effort, la persévérance, la ténacité, la patience, l'autorité, le savoir, le respect, la communication, la conciliation, la négociation, la responsabilité, le civisme, la résolution de problèmes socio-affectifs, l'entraide, la discipline, la politesse, la ponctualité, la propreté, l'originalité, la fierté, l'amitié, l'amour, la générosité, la confiance, l'attention, la concentration, l'écoute active, la tendresse, l'altruisme, l'amabilité et d'autres.

C'est tolérance zéro pour l'indiscipline, l'absentéisme, la violence physique et psychologique, l'intimidation, la possession et être sous effet de drogues et d'alcool, le flânage et racolage autour de l'école, l'extorsion. L'école est calme et agréable et atmosphère confortable pour étudier et réussir.

L'école, c'est avoir envie de se surpasser, le désir de réaliser et la volonté de faire quelque chose de grand et fort. C'est être acteur au lieu de spectateur. C'est faire la parade au lieu de la regarder passer. C'est être proposeur et original au lieu d'être suiveux, copieux et chialeux. C'est combattre la fatalité, la résignation. C'est le contraire d'une fête le fun et cool.

La fréquentation scolaire n'est pas une obligation législative. Libre aux citoyens et aux immigrants d'en profiter. C'est une co-responsabilité enfants-parents. C'est un engagement exigeant et libre.

La réussite scolaire est une co-responsabilité école-parents-enfants. Pour le parent, c'est s'informer du cheminement de ses enfants, par le bulletin chiffré et comparatif, trimestriel, les rencontres de parents, une demande de rendez-vous, hors-cadre, avec un enseignant, le bénévolat.

Le bulletin est le même dans les dix-sept corporations scolaires régionales. Les parents sont responsables des comportements de leurs enfants. Ils doivent se conformer à une convocation de l'école comme celle en justice. L'élève perturbateur, indésirable et voyou est suspendu automatiquement pendant un mois, sans négociation, sans droit de tribunal. Le policier-éducateur de l'école transmet le message à chacun des parents, là il les trouve. Les parents ont une amende à payer et l'élève a l'obligation d'un horaire de bénévolat. Au retour, l'élève et ses parents signent un contrat comportemental. En cas de non-paiement et non-conformité au

programme de bénévolat ou à la première récidive, l'élève est exclu du système public, pour toujours.

L'école a plusieurs outils pour assumer la sécurité et la tranquillité des élèves, à l'intérieur et à l'extérieur, dont des caméras et des micros.

Dans toutes les écoles, le costume est obligatoire, au frais des parents. L'élève se démarque par ses talents et ses succès, non par son corps et son habillement.

La graduation annuelle est réservée aux élèves les meilleurs, ceux qui ont une moyenne générale de 70 %, si non, c'est l'école des doubleurs, le temps de réussir les reprises. Il n'y a pas d'école d'été. L'école, c'est la fête annuelle de fin d'année avec une remise de prix. Elle est financée à 100 % par l'état et des entreprises.

L'école est connaissance, discipline et performance, comparable aux qualités exigées dans le monde du travail.

Le pays Québec pratique l'intégration inversée dans ses écoles spécialisées. Ces dernières acceptent les inscriptions des élèves du secteur régulier. Ceux-ci ont le rôle de mentorat à leur horaire. Les écoles spécialisées ont un programme pédagogique et un horaire personnalisés, uniques.

C'est fini la sécurité d'emploi et la permanence. L'embauche et l'attribution de postes sont des droits de gérance du directeur d'école, non négociables. L'opération s'appuie sur un classement annuel, après évaluation faite par la corporation scolaire. Le contrat des personnels est annuel.

L'école valorise des modèles. Elle aide l'apprenti à connaître sa valeur, à se vendre et à se passionner pour connaître, analyser, comparer, créer et s'habiliter. À l'école, les élèves découvrent des notions de concurrence, d'échec, de réussite, de récompense et de profit. C'est la pédagogie traditionnelle, classique, le savoir pur, l'important et le nécessaire. C'est l'apprentissage « à la dure » et non pas le

bonheur angélique du « ce qui leur plaît... ». C'est droit en avant pas en transversal. Il est fini le temps et la volonté des technocrates de réinventer la roue.

L'éducation se fait avec beaucoup moins de fonctionnaires et beaucoup plus de praticiens dans les écoles, ayant les pouvoirs, les moyens et la confiance de l'État et des parents. Les théoriciens sont au recyclage. Il faut des connaissances de base avant de devenir compétent au post-secondaire. La connaissance est le moteur de tout. La méthode syllabique est l'unique cheminement pour l'apprentissage de la lecture. L'ésotérisme et l'hermétisme n'ont pas de place dans les écoles.

Il est interdit d'utiliser les élèves comme vendeurs itinérants.

Les élèves sont impliqués et responsabilisés dans le code de vie, la gestion, la sécurité, le règlement des conflits, le parascolaire, la cafétéria, le support pédagogique et l'entretien. Il en est de même pour les parents, les aînés et les non-parents du quartier. Les parents sont majoritaires au conseil d'administration de l'école. Les roitelets, enfants, parents, enseignants et administrateurs sont rejetés du système d'enseignement public, laïc et francophone.

Dans les zones urbaines et rurales défavorisées, les corporations scolaires régionales commanditent les Maisons du docteur Julien. Elles offrent gratuitement les trois repas quotidiens, les collations, le service de garde, le service d'aide aux devoirs et leçons, les activités parascolaires, les soins psychologiques, le costume d'école, la location du portable scolaire.

Dans l'école, les portes de classes sont généreusement ouvertes à différentes explorations relationnelles et de partenariat école-parents. C'est s'appuyer les uns les autres au lieu de se dénigrer. C'est une poignée de mains et non une

bataille de gérants d'estrade. À l'école, il n'y a pas de place pour les particularismes individuels de l'une ou l'autre partie. Les parents s'impliquent, comme dans les anciennes écoles alternatives.

Dans l'école, il y a des interdits : le couvre-chef, la voyance des ventres et des seins, la mini-jupe, le cellulaire, tous les supports médias et appareils électroniques personnels. Les interdits s'appliquent dans l'environnement immédiat de l'école. Un appareil illicite est détruit au marteau. L'accès internet est supervisé, limité, sous contrôle des personnels.

L'horaire et les matières du primaire, 40 h/ sem. :

- français : 6 h,
- anglais : 4 h,
- espagnol : 4 h,
- maths : 6 h,
- éducation physique : 4 h,
- sciences de la nature : 4 h,
- géographie : 4 h,
- histoire : 4 h,
- informatique : 4 h.

L'horaire et les matières du secondaire, 40 h/sem. :

- français : 6 h,
- anglais : 4 h,
- espagnol : 4 h,
- maths : 6 h,
- chimie : 2 h,
- physique : 2 h,
- biologie : 2 h,
- éducation physique : 4 h,
- économie : 2 h,
- géographie : 2 h,
- histoire : 2 h,

- philosophie : 4 h.

L'école secondaire n'est pas une boîte à options, ni une boîte à programmes particuliers : international, alternative, danse, sport, musique, etc. Le groupe-classe, de l'école régulière, ne dépasse pas vingt (20) élèves et celui de l'école spécialisée, dix (10) élèves. Il n'y a pas de règle du minimum pour former un groupe-classe. Au secondaire, il y a des groupes-classes et des titulaires, du secondaire I au secondaire V. Les méga-polyvalentes sont démolies. Les écoles publiques ont des maximums : le primaire : 300 et le secondaire : 600. Pas de règle du minimum. L'école du village est garantie. La vidéo rend service à l'école pour sa sécurité, l'apprentissage dans le calme, la paix et le respect. Dans certaines régions, la corporation scolaire gère des pensionnats. L'État en assume la totalité du budget annuel, incluant les frais de transport.

Les personnels statutaires, plein temps, d'une école :

- le directeur,
- l'adjoint à la vie pédagogique,
- l'adjoint à la vie étudiante, les activités parascolaires,
- le préfet de discipline,
- les agents de sécurité,
- les éducateurs-spécialisés,
- les enseignants,
- les aides-pédagogiques bénévoles, les gens du quartier,
- l'adjoint au budget et à la paperasse, le secrétariat,
- un bibliothécaire,
- un animateur-technicien en informatique,
- une infirmière,
- un policier-éducateur,



- un psychologue/sexologue,
- l'équipe de la cafétéria,
- l'équipe de la conciergerie : qualité de l'air, chauffage et climatisation, lavage des fenêtres qui s'ouvrent, autres.

L'éducation, au Québec, est revenue à une stabilité traditionnelle qui a fait ses preuves depuis longtemps. L'État garantit l'accès à tous les outils de base nécessaires à l'apprentissage des savoirs : livres de lecture, manuels, dictionnaires, grammaires, cahiers exercices, laboratoires, un prêt de portable, gymnase, autres. Le service de garde est gratuit. L'école offre des activités parascolaires en partenariat avec le privé et la collectivité locale :

Les frais des parents :

- la cafétéria,
- les activités parascolaires,
- les sorties éducatives,
- les voyages,
- le costume,
- le dépôt pour le portable, les manuels, dictionnaires,
- le transport,
- les matériels périssables,
- l'abonnement annuel : « Les petits et grands débrouilleurs ».

Les activités parascolaire en partenariats :

- devoirs et leçons,
- bibliothèque,
- langues étrangères,
- sports d'équipe,
- arts,
- récupération académique,

- formation religieuse, par des religieux,
- atelier des débrouilleurs,
- autres.

L'année scolaire des élèves débute le dernier lundi du mois d'août et se termine le dernier vendredi de juin suivant. L'école a deux poses : neuf jours au temps de Noël/Jour de l'an et la relâche d'une semaine, début-mars. La relâche est en alternance entre les rives nord et sud du fleuve St-Laurent. L'école publique est ouverte de 6 h à 21 h. du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h le samedi. Il y a deux journées pédagogiques à chaque trimestre pour mise à jour et rencontres des parents.

L'État réutilise ses enseignants retraités comme parrains pour l'encadrement d'un enseignant débutant, d'un élève en difficulté.

Au primaire et secondaire, les salaires et les droits de gérance sont non-négociables. Les enseignants sont payés à l'échelon maximum de la politique salariale de l'État. La négociation est personnalisée par région.

Les enseignants ont des bonis salariaux non-imposables :

- le remplacement à court terme,
- le rattrapage après les heures officielles,
- l'organisation / animation d'activités parascolaires,
- la surveillance extérieure : l'entrée, la sortie, les arrêts d'autobus et les récréations,
- les visites-rencontres à la maison d'un élève, sur demande de parents,
- l'encadrement de stagiaires.

Les institutions publiques et laïques de l'enseignement supérieur sont : les campus d'écoles techniques, les campus de cégeps généraux et techniques, les quatre campus

universitaires-mères : universités Laval, Montréal-McGill (fusion), Sherbrooke (fusion Bishop), du Québec (constituantes régionales, fusion Montréal-Concordia). L'affichage et les communications administratives sont francophones, l'enseignement et la R & D sont multi-langues, l'anglais est dominant dans la mondialisation des connaissances et des publications de la R & D. Cela enrichit la francophonie du pays Québec. L'étudiant du supérieur se doit d'être habile avec plusieurs langues. Toutes les universités du pays ont des pôles d'enseignement et de R & D internationaux. Ces institutions sont autonomes, en tout pour tout. L'État intervient pour financer 50 % de leurs budgets annuels, pour tout, incluant la R & D. Leurs professeurs-chercheurs/inventeurs sont imposés à 5 % de leurs revenus d'ici et de l'étranger. Leurs professeurs étrangers invités sont non-imposables. Ces institutions ont droit à des surplus de réserve (précaution) annuels et cumulables. Les frais de scolarité des étudiants paient l'autre 50 % de leurs budgets annuels.

L'État intervient aussi avec son programme de prêt-bourse et celui de récompense. Ces programmes sont réservés aux citoyens québécois, étudiants pleins temps, ici.

Les détenus ou prisonniers sont exclus de ces institutions. Les étudiants plein temps des maisons de transition sont inclus. L'étudiant à temps partiel déduit 100 % des frais scolaires de son impôt, alors il est exclus de ces programmes.

Dans le calcul du prêt étudiant, l'État ne prend pas en compte :

- le revenu de l'étudiant,
- la contribution d'un parent, d'un conjoint, d'un tuteur, d'un foyer d'accueil,
- l'âge de l'étudiant,
- des biens et épargnes de l'étudiant.

Le prêt-bourse est administré par le Mouvement des caisses populaires Desjardins. Le prêt étudiant porte intérêt, un taux pour couvrir les frais d'administration. La dette étudiante est exclue d'un processus de faillite. La maladie ou un accident ne compte pas pour la période d'admissibilité à un prêt étudiant.

Périodes d'admissibilité aux prêts, en temps consécutifs :

- école technique : 20 mois
- cégep général : 20 mois
- cégep technique : 30 mois
- université cycle 1 : 30 mois

Périodes d'admissibilité aux bourses, en temps consécutif :

- université cycle 2 : 24 mois
- université cycle 3 : 36 mois

L'État refuse de financer les reprises, les congés de sessions.

Le prêt étudiant couvre tous les frais de scolarité, de matériels pédagogiques, de transports en commun, de résidences étudiantes. La bourse couvre tous les frais de scolarité, de matériels pédagogiques, de stages, de transports en commun, de logements, de mémoires, de thèses, de publications, diverses rencontres scientifiques au pays, un salaire d'état non-imposable. La bourse couvre tous les frais d'un post-doctorat ici ou à l'étranger, en échange d'un service payé, au pays Québec, pendant cinq ans.

Les institutions supérieures ont l'obligation de contingerer ou fermer temporairement l'accès aux filières d'apprentissage dont les débouchés en emploi sont faibles ou quasiment nuls. Elles admettent des étudiants étrangers si aucun québécois ne demande les places disponibles. Le supérieur offre un spécial : deux diplômes en cinq ans, un DEC technique et un baccalauréat.

L'État a un programme de récompense de la réussite pour les étudiants du supérieur. Il efface 25 % de la dette globale de l'étudiant qui est diplômé dans le délai, à l'école technique, au cégep et au baccalauréat, 50 % dans le délai et dans le top 10 de sa promotion, 100 % dans le délai et dans les trois premiers de sa promotion et une bourse d'excellence, cinq chiffres, pour le premier. À la maîtrise, il efface toute la dette globale de l'étudiant diplômé dans le délai. Le premier de sa promotion reçoit une bourse d'excellence, cinq chiffres. Au doctorat, la dette est effacée aux mêmes conditions et les étudiants déclarés exceptionnels reçoivent une bourse d'un quart de million.

Au supérieur, l'État ne fixe aucun minimum/groupe pour un programme. Cela est un droit d'autonomie des institutions. Le financement de l'État est respect de l'autonomie des institutions et confiance dans les administrateurs nommés selon les traditions de chaque institution. Il garantit leurs emprunts.

Au supérieur, l'évaluation des enseignants ne relèvent pas des étudiants. Les écoles et cégeps techniques offrent des programmes « alternance travail-étude ». Les frais des entreprises-partenaires sont déductibles à 100 % de leurs impôts. Les étudiants sont considérés plein temps. La période d'admissibilité aux prêts est adaptée.

Les cégeps techniques offrent le diplôme DSET, diplôme de spécialisation d'étude technique, un DEC technique plus un an de maîtrise de connaissances pointues, pour répondre aux attentes particulières de certaines entreprises. La période d'admissibilité aux prêts est adaptée.

À l'université, c'est le retour des diplômes spécialisés dans une matière conférant le droit d'enseigner. Il faut y ajouter un certificat en pédagogie pendant les deux années de probation du droit d'enseigner au primaire et au secondaire. Ces profs sont encadrés par des enseignants retraités.

Les institutions supérieures ont des centres d'innovations technologiques mariant recherche, enseignement et développement industriel, des sites capables de mobiliser cerveaux et capitaux dans une paternité de création (brevet), libre de contraintes règlementaires et éthiques. Chaque campus a les moyens financiers pour s'imposer dans le classement des institutions les meilleurs dans la mondialisation du savoir et de la R & D. L'État n'impose pas de contingentement. C'est une affaire d'autonomie des institutions. L'école des HEC a le mandat de développer des outils et des critères pour évaluer la valeur réelle des actifs intellectuels d'une entreprise.

Le pays Québec a une nouvelle institution supérieure, le Collégia, une création de la Gaspésie, un consortium des cégeps de Matane et Gaspé. Il y a dix-sept « Collégia ». Ce sont des centres de formation continue pour adultes dans des municipalités, des quartiers urbanisés. Ils offrent des formations plein temps et temps partiel. Le Collégia offre la formation virtuelle, la reconnaissance des compétences acquises par des expériences de vie et de travail. Le Collégia offre des services aux entreprises. Le budget des Collégia est financé entièrement par l'État, la formation est gratuite.

Le secrétariat à l'éducation administre la Cité scolaire internationale, à Québec. Les clients sont les enfants des ambassades, des consulats, des dirigeants d'entreprises, des ministres, des secrétaires d'état, des dirigeants des sociétés d'état, des hauts-fonctionnaires, les étudiants québécois doués, les enfants des administrateurs des sièges sociaux, autres élites.

Les offres de la Cité scolaire internationale :

- le pensionnat,
- l'enseignement multi-langues : maternelle, primaire, secondaire, le cours classique (latin-grec), le collégial général,

- les programmes de préparation aux diplômes étrangers.

À la Cité scolaire internationale, les personnels sont des professionnels exceptionnels, québécois et étrangers, engagés sur invitation, avec avantages fiscaux et soins de santé gratuits. Les frais sont assumés à 70 % par l'État, 30 % par les parents.

Le programme des Centres de la petite enfance, 0 à 3 ans, est un service administré conjointement par le Conseil national des travailleurs et le Conseil national des chefs d'entreprises. C'est un outil attrayant pour la rétention de personnels exceptionnels. Les frais sont 100 % déductibles de l'impôt. Les dix-sept régions sont couvertes. Ces centres ont accès à une infirmière et un médecin généraliste, ce qui sécurise les parents. La production de leur travail est améliorée.

Il y a d'autres modes éducatifs pour la petite enfance :

- les garderies municipales d'une région, administrées et financées par la région et ses parents utilisateurs,
- les maisons familiales municipales, petites garderies privées imposées au taux de 5 %, financées seulement par les utilisateurs.

Les corporations scolaires régionales et les institutions du supérieur ont des clubs de grands-parents adoptés. Les élèves et les étudiants adoptent, chacun, une personne âgée seule, à titre de grand-parent, avec laquelle, ils passent un certain temps hebdomadaire à faire des activités et s'échanger joie de vivre et tendresse. L'État et les entreprises financent 100 % ces clubs de grands-parents adoptés.

L'éducation, au pays Québec, est une seule école de pensée. L'orthographe et la grammaire sont importantes dans l'évaluation, du primaire à l'université. Les institutions du supérieur vont vers les citoyens avec leurs campus satellitaires.

L'État exige la maîtrise de trois langues à ses apprentis : français, anglais et espagnol.

L'éducation publique n'étouffe plus sous la bureaucratie sclérosée et le corporatisme des employés. Elle n'est plus fermée sur elle-même. L'école publique est formation de base efficace. L'analphabétisme fonctionnel, c'est fini. L'école est patronne de son budget, de même que le supérieur. L'école peut organiser des corvées et recevoir des dons. L'enseignant, qui s'implique au-delà de son horaire usuel, est récompensé.

Les écoles et les institutions du supérieur, publiques, laïques et francophones, sont financées pour des besoins budgétaires et non pour un nombre d'utilisateurs inscrits.

Au pays Québec, la formation fait la compétitivité, le capital intellectuel fait la croissance.

Chaque corporation scolaire régionale a la mission de solutionner la problématique de la littéracie.

La main gauche ne défait pas ce que la main droite fait. Un adolescent doit réussir le niveau secondaire V pour avoir son permis de conduire.

Les organismes religieux ou spirituels sont les uniques responsables d'instruire leurs croyants et de les éduquer à des comportements corrélatifs. Cela peut être offert dans une école publique en activité parascolaire, après le souper, mais sans prosélytisme.

## La santé

**L**e système est administré par Santé-Québec. Son siège social est à Québec. La société a dix-sept directions régionales. Le système de santé du pays est francophone, laïc et une mixité publique privée.

Il y a sept branches médicales pour servir les patients :



1. les centres hospitaliers universitaires, copropriétés des universités – fondations – autres,
2. les institutions universitaires spécialisées, copropriétés de médecins – fondations – groupes R & D – autres,
3. les hôpitaux régionaux, copropriétés de professionnels de la santé – fondations – gouvernements régionaux – autres,
4. les centres municipaux de santé, les CMS, copropriétés de professionnels de la santé – fondations – conseils municipaux – autres,
5. les hôpitaux psychiatriques régionaux, copropriétés de professionnels de la santé – fondations – gouvernements régionaux – autres,
6. les auberges santé régionales, copropriétés d'organismes à but non lucratif – professionnels de la santé – fondations – gouvernements régionaux – autres,
7. les collectifs régionaux de cliniques privées.

Tous ces centres de soins de la santé sont totalement autonomes dans leurs développements, leurs gestions, leurs coûts de services, leurs politiques salariales. L'État leur a vendu ses établissements pour un dollar.

La médecine et la pharmacologie par internet sont criminelles. Les relations patients – professionnels de la santé doivent se faire dans un lieu physique, personne à personne.

Les coûts de services de soins santé sont payés moitié-moitié par l'État et le RASQ, le régime d'assurance-santé du Québec. L'État ne participe pas au RAMQ, le régime d'assurance médicaments du Québec.

Le RASQ et le RAMQ sont des régimes d'assurances collectives qui s'autofinancent. Ils sont administrés par le Conseil national des travailleurs du Québec pour ses

associations nationales affiliées de même pour le Conseil national des chefs d'entreprises. L'État ne finance pas les coûts de services de soins santé des touristes, des immigrants, des étudiants et travailleurs étrangers. Ces derniers, sauf les touristes, ont chacun une association nationale affiliée au Conseil national des travailleurs du Québec. De ce fait, ils ont des assurances collectives.

L'État ne finance pas :

- l'acharnement thérapeutique,
- les soins de santé à l'extérieur du pays,
- les médecines alternatives,
- les poursuites devant l'ombudsman,
- la lunetterie,
- les soins dentaires et les prothèses des adultes,
- les vaccins de voyage,
- la chirurgie plastique esthétique,
- autres.

Les centres médicaux sont en droit d'exiger des patients le paiement des frais d'hôtellerie et de secrétariat.

Le citoyen peut avoir un plan personnel d'assurance privée, à statut familial ou célibataire. Tous les citoyens sont membres d'une association nationale.

Santé-Québec détermine quels médicaments sont prescriptibles ou en vente libre. Un médicament en vente libre est légal seulement s'il a reçu son DIN numéroté de Santé-Québec et que celui-ci apparaît sur le contenant. Les assureurs remboursent seulement les prescriptions. Le médicament en vente libre est un monopole des pharmacies privées. Ces dernières offrent le service de consultation médicale, de références.

Dans les hôpitaux, les unités de soins relatives à une même pathologie sont regroupées.

Il y a trois facultés de médecine au pays Québec : Sherbrooke, McGill de Montréal, Laval de Québec. Elles couvrent toutes les régions :

- l'université de Sherbrooke : l'Estrie, la Montérégie, Centre-du-Québec, la Mauricie, le Saguenay-Lac St-Jean, l'Abitibi-Témiscaminque, le Nord-du-Québec,
- l'université McGill de Montréal : l'île de Montréal, l'île de Laval, Lanaudière, Les Laurentides, l'Outaouais,
- l'université Laval de Québec : Capitale nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-St-Laurent, Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord.

Ces trois universités sont en liaison avec l'université du Québec et ses constituantes à Trois-Rivières, Rimouski, Gatineau, Rouyn-Noranda, Chicoutimi et la nouvelle à Baie-Comeau.

Les trois universités-mères administrent :

- les écoles collégiales de personnels infirmiers pour les centres médicaux et Ambulances-Québec,
- les écoles universitaires IPS, infirmières praticiennes spécialisées,
- les écoles universitaires régionales de la formation générale médicale sur les campus des constituantes de l'université du Québec,
- les écoles collégiales et universitaires des personnels techniciens et de laboratoires,
- les écoles universitaires des professionnels complémentaires à la médecine,
- les écoles techniques régionales des personnels de soutien dans un centre médical,

- les écoles universitaires de pharmacologie, médecines alternatives, gérontologie,
- leurs centres de recherches scientifiques et de développement expérimental,
- leurs entreprises de produits médicaux brevetés.

Dans les universités-mères, c'est l'apprentissage de la médecine par problème, l'apprentissage au raisonnement clinique, l'exercice dans des laboratoires-simulateurs, des classes de quarante étudiants subdivisées en petits groupes, des stages dans les régions, des résidences dans un CHU. C'est former tous les médecins et autres personnels de la santé au mode d'intervention sociale du Docteur Gilles Julien.

Les trois facultés universitaires obligent leurs étudiants en médecine à un nouveau stage. Ils accompagnent plusieurs patients dans une région désignée en dehors des pôles de Montréal-Laval-Rive-Sud, Sherbrooke-Québec-Lévis. Les étudiants suivent les patients là où ils vont, partout. Ils écoutent, rassurent, répondent aux questions, prennent des notes. Chaque étudiant apprend à comprendre le patient, à partager ses angoisses, ses douleurs, ses détresses. Il est supervisé par un prof-médecin rémunéré en surplus non-imposable. L'État veut des médecins empathiques avec une connaissance de la médecine de terroir.

L'État reconnaît la chiropraxie comme une science médicale à part entière. Ces praticiens travaillent en équipe avec des médecins de famille pour le diagnostic, le traitement des affections vertébrales et articulaires. L'université du Québec à Trois-Rivières offre un programme de doctorat en partenariat avec la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke.

La répartition des nouveaux professionnels de la santé en région a lieu en janvier.

L'université de Sherbrooke, en partenariat avec l'université du Québec à Rouyn-Noranda opère un centre de formation médicale pour des professionnels de la santé esquimaux et amérindiens.

Suite à la fusion des universités de Montréal et McGill, il y a eu fusion des deux centres hospitaliers universitaires pour enfants, l'hôpital « Ste-Justine de Montréal pour enfants ».

Au pays Québec, il y a neuf campus hospitaliers en psychiatrie : Gatineau, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Rimouski, Baie-Comeau, Chicoutimi et Rouyn-Noranda.

Les médecins peuvent embaucher un diplômé d'une faculté de médecine étrangère à titre de « compagnon-apprenti ». Le salaire de l'apprenti équivaut à celui d'un interne. L'État en assume les coûts.

Les trois facultés de médecine sont décontingentées. Il n'y a pas de plafond de revenu pour les médecins. Les médecins résidents sont imposés au taux de 5 %.

Le pays Québec fait du troc avec Cuba en échange de coopérants professionnels en santé.

Les médecins et infirmières originant du Canada, des USA, de l'Europe, de Cuba, habiles avec la langue française, font un an de stage avant que l'État leur accorde le droit de pratique.

Les urgentologues ont l'obligation de mesurer le taux d'intoxication d'un patient et d'en aviser la police pour ordonnance de traitement dans une auberge de santé.

Les professionnels de la santé retraités peuvent reprendre du service sans pénalité. Ce revenu n'est pas imposable.

Les infirmières qui s'engagent dans une formation IPS, infirmières praticiennes spécialisées, ont les avantages suivants :

- leurs frais d'étude sont entièrement à la charge de l'État,
- elles reçoivent une bourse (non-imposable) équivalant au salaire annuel du poste médical qu'elles occupaient.

Tous les professionnels et personnels de soutien des centres médicaux font des rotations de quart de travail. Les infirmières obligées de faire un « seize heures » sont imposées seulement pour huit heures. Les vacances sont rotations saisonnières et étalées pour éviter en tout temps les fermetures de lits. L'organisation des services infirmiers est modelée sur la méthode McGill pour éviter de faire appel à une agence privée. L'équité va jusqu'à cela.

L'armée opère des centres médicaux d'urgence sociale. La police régionale leur transfère les personnes intoxiquées ou en état de détresse ou en état de crise comportementale ou en état d'itinérance, arrêtées surtout les weekends. Ces personnes sont stabilisées et référées à un centre médical approprié quelques jours après. Ce ne sont pas des accusées, ni des détenues, si elles n'ont pas commis un acte criminel.

Les IPS, infirmières praticiennes spécialisées, interviennent dans les champs d'activités suivants :

- cardiologie,
- néphrologie (dialyse),
- néonatalogie,
- les CMS,
- l'urgence de l'hôpital général,
- la gériatrie,
- la toxicologie,
- les soins palliatifs,
- l'accouchement,
- l'avortement,
- autres.

Elles font des actes médicaux délégués, anciennement chasse-gardée des médecins. Elles prescrivent médicaments, tests et analyses diagnostics, traitements médicamenteux, traitements invasifs.

Les prescriptions en psychiatrie et d'antibiotiques sont à déclaration obligatoire au même titre que les maladies infectieuses. Santé-Québec surveille chaque région en complicité avec sa division Pharma-Québec.

L'État assume la moitié de la cotisation annuelle de l'assurance-responsabilité des professionnels de la santé.

L'entrée à l'hôpital se fait par un généraliste, un spécialiste ou une IPS. Les citoyens se réfèrent à un site internet d'indicateurs de Santé-Québec pour comparer la qualité des services de soins des centres médicaux.

Le dossier patient est informatisé, réseauté, centralisé, enregistré sur la carte d'identité citoyenne, dans le passeport. Il est unique. Il est disponible à chaque professionnel de la santé incluant Pharma-Québec. Le consentement du patient est une fois global et obligatoire, pour toujours, pour obtenir les services médicaux.

Dans les centres de soins Santé, les médicaments d'exception sont autorisés sans paperasse étatique.

Tous les québécois quelque soit leur âge, leur état de santé sont assurables. Les assureurs en ont l'obligation. Les primes sont en conséquence des risques pour les assureurs. L'État paie les cotisations RASQ et RAMQ de ses pupilles.

Le patient a droit d'intenter une poursuite contre un professionnel de la santé mais seulement devant l'ombudsman. Le plaignant a le fardeau de la preuve. Un professionnel de la santé peut être suspendu, radié, condamné à une réparation financière et/ou à la prison ferme. Pendant la procédure, il est interdit à toutes plateformes médias de publiciser la cause avant sa conclusion.

Tous les médecins pratiquant au pays Québec ont l'obligation de faire minimalement :

- quatre heures/sem. dans un CMS,
- quatre heures/sem. dans une auberge de santé,
- seize heures/sem. dans un hôpital général.

Il y a trois services d'urgence ouverts 24 h/24 :

- l'urgence primaire, le patient debout, dans un CMS,
- l'urgence secondaire, le patient sur civière, dans un hôpital général,
- l'urgence universitaire, le patient transféré par un hôpital général après stabilisation, patient aéroporté par l'armée.

Il y a un plan national, opéré par l'armée, pour rappeler au travail les professionnels et les personnels de soutien de la santé en cas d'urgence régionale ou nationale.

Santé-Québec, c'est un ensemble de divisions :

- les pupilles de l'État,
- Pharma-Québec,
- l'Observatoire de la Santé : R & D, la veille permanente des épidémies mondiales,
- Héma-Québec
- Ambulance-Québec
- Génome-Québec,
- les Coopérants médicaux étrangers, cubains et autres,
- le registraire des plaintes, des listes d'attente, des poursuites,
- SOS-Québec : services d'écoute,
- le portail web,
- Agrément et Palmarès-Québec, les centres médicaux, les médecines alternatives,



- Conformité-Québec : médicaments et produits de la santé, le DIN, les brevets, diplômes étrangers médecins, certificat de naissance, les plans nationaux (cancer, diabète, vaccination, dépistage, situation de crises, déclarations obligatoires), les innovations technologiques instrumentales, médicales, le droit de pratique, les sérums et vaccins, étiquetage et traçabilité, les services à domicile pour les aînés.
- la centrale informatique, nationale de la santé : l'information médicale, pharmacologique, requêtes et résultats des tests et analyses de laboratoires, requêtes et résultats de l'imagerie médicale.

Santé-Québec est le parapluie, l'agent d'arrimage, l'agent de recherche de fonds de risque pour un ensemble de laboratoires spécialisés et performants sur mesure selon le profil génétique de chaque patient. Chacun des laboratoires a son autonomie en tout. Ils œuvrent en neurologie, en psychiatrie, bactéries et virus infectieux, les maladies respiratoires, le cardiologie, les cancers, le métabolisme, les nanothérapies, la douleur, les antibiotiques. Les chercheurs et les personnels sont imposés à 5 % pour leurs revenus annuels. Ces laboratoires sont dans diverses régions. Pas de concentration à Montréal, Laval et la Rive-Sud. Il y a une procédure d'évaluation annuelle mise en place par les quatre universités du Québec.

La recherche sur les cellules souches a des visées thérapeutiques. Les laboratoires rémunèrent les humains donateurs. Ils commercialisent le produit transformé à l'abri de poursuites judiciaires à propos du statut du produit. Les chercheurs ont le libre choix des méthodes.

Les médicaments de substitution aux drogues sociales sont sur la liste des médicaments donnant accès à un remboursement des assureurs. La liste annuelle des médicaments de prescription remboursables est produite par Pharma-Québec.

Les entreprises pharmaceutiques sont imputables et obligées de transmettre à Santé-Québec toutes les informations réelles et complètes à propos de leurs produits. L'assemblée nationale peut les convoquer à une séance publique d'un comité.

Pharma-Québec exerce le monopole commercial des médicaments de prescription, le spécifique et le générique. La société importe, gère des boutiques sur rues, des comptoirs dans les CMS, gère le pharma-bus des petits villages. Il n'y a pas d'intermédiaire entre les producteurs et Pharma-Québec. Elle approvisionne les centres médicaux. Elle fabrique des médicaments.

L'importateur de médicaments en vente libre paie un droit de douane et une taxe d'accise, le distributeur paie la TVQ ainsi que le pharmacien-vendeur et le consommateur. Il n'y a pas de TVQ pour le médicament de prescription. Il en est de même pour l'importation des produits aux caractéristiques thérapeutiques, médicinales, publicités comme « bons pour la santé ». Ces produits doivent avoir le DIN-Québec autorisant leurs ventes. Cette démarche est l'affaire des producteurs.

Pharma-Québec alimente le registre national informatisé des médicaments de prescription :

- la datation de l'exécution d'une prescription,
- une copie de la prescription,
- l'historique de la consommation : observance de la prise, fidélité à l'ordonnance.

Pharma-Québec a accès à l'information du dossier-client :

- l'historique des consultations, des traitements médicaux,
- le diagnostic en lien avec la prescription du médecin,
- les informations sur l'hospitalisation d'un patient dû à l'usage d'un médicament,
- l'historique des médicaments consommés antérieurement.

Elle peut refuser une prescription pour risques en rapport avec l'historique du dossier patient.

L'État ne reconnaît pas les brevets « chapeau à portée très large ». Les entreprises peuvent créer un médicament générique aux propriétés analogues à celles d'un médicament breveté (spécifique) un an avant la fin du brevet. Dans la *Loi sur les brevets*, le pays Québec tient compte de l'historique de l'autorisation d'origine de vente des médicaments spécifiques.

L'État autorise la pratique du « bébé médicament » et la commercialisation de la location d'un utérus-porteur d'une femme ayant enfanté.

L'État autorise les déplacements transfrontaliers d'embryons humains congelés entre les centres de R & D et les cliniques privées d'assistance à la procréation. L'État finance la fécondation assistée médicalement avec des balises déterminées. Cela s'applique aux femmes sans égard à leur orientation sexuelle.

L'État identifie le père responsable de la grossesse d'une personne mineure. Ce père est tenu financièrement coresponsable pour l'enfant-né. S'il n'en a pas les moyens, la responsabilité va à sa famille temporairement. Le père visé, insolvable temporairement, doit exécuter des travaux communautaires sous la gouverne de la police régionale tant et aussi longtemps qu'il ne peut pas assumer sa coresponsabilité financière de sa paternité jusqu'à l'âge de 18 ans de l'enfant.

Ambulance-Québec exerce le monopole du transport des malades et des accidentés. Les ambulanciers sont formés au cégep technique au titre « d’infirmier routier ». Le transport aérien, des malades et accidentés, est assuré par l’armée. Tous les hôpitaux sont équipés d’un hélicoptère. Un citoyen peut faire appel, à ses frais, à Air-Médic, la seule entreprise privée agréée par l’État. L’armée assume aussi le transport aérien pour Héma-Québec, le sang et les dons d’organes.

Il y a un seul organisme communautaire national et ses dix-sept directions régionales pour chacune des problématiques sociales suivantes :

- l’itinérance adulte,
- l’itinérance jeunesse,
- la banque alimentaire,
- l’indigence des citoyens,
- la violence aux femmes,
- la violence aux enfants,
- la violence aux aînés,
- le bonheur et la dignité des aînés,
- l’intégration des immigrants,
- le logement social, abordable,
- les personnes handicapées,
- l’analphabétisme,
- la monoparentalité,
- le bénévolat,
- les hommes en difficulté,
- la santé mentale,
- la détresse psychologique,
- le deuil,
- les maladies chroniques,
- autres.

La contention d'une personne âgée non-autonome est illégale. Elle doit avoir un bain/douche chaque jour, manger quand elle a faim, s'éveiller et s'endormir quand elle veut. Elle doit bénéficier d'activités sociales et de loisirs. L'État a un programme pour retracer leurs enfants et les impliquer, un programme pour éviter la rapace dans leurs affaires financières.

Le mouvement Desjardins administre le programme « maintien à domicile » des personnes âgées. L'État rembourse 50 % des factures pour les services suivants :

- médecin et infirmière visiteurs,
- entretien, lavage et peinture,
- déneigement, déglacage,
- soins d'un préposé,
- visite de compagnie,
- repas préparés,
- adaptation du logement,
- assistance pour affaires financières, judiciaires (par la caisse populaire),
- le système « bouton d'urgence »,
- primes d'assurance-habitation,
- attention particulière des gardiens volontaires de municipalité.

Les CMS, Centres municipaux de la santé, offrent les services suivants :

- l'urgence primaire, le patient debout,
- clinique d'un collectif de médecins de famille avec ou sans rendez-vous,
- clinique des problématiques psychosociales : deuil, toxicomanie, détresse psychologique, pauvreté, santé mentale, agressions, autres,
- rayons-x,
- soins infirmiers téléphoniques et à la maison,

- références à une clinique privée, un organisme communautaire, hôpital général, une auberge de santé,
- les vaccins et la grippe,
- aides techniques et adaptation du logement,
- préposés à domicile,
- gardiennage et répit pour les aidants naturels,
- comptoir Pharma-Québec (ou Pharma-bus),
- planification des naissances,
- kinésithérapie à la maison,
- les mères adolescentes,
- aide-ménagers à la maison,
- bénévolat,
- le club des aînés aidant familial.

Les auberges de la santé, financées à 75 % par l'État, ne ressemblent en rien à un hôpital. Il y a les auberges ...

- de « La maternité », les sages femmes,
- du « Libre-choix », l'avortement,
- du « Souvenir », les soins de longue durée,
- de « La Gratitude », les soins palliatifs,
- « Carpe Diem », les soins Alzheimer,
- « Montbourquette », les soins du deuil,
- « Du Cœur », l'itinérance adulte,
- « Du Père Jones », l'itinérance jeunesse,
- « Docteur Julien », la médecine en milieu défavorisé,
- « De la Tendresse », les handicapés physiques et mentaux,
- « La Compréhension », la réinsertion en santé mentale,
- « La Chaleur humaine », les soins d'agression sexuelle,

- « De l'Amour », les soins VIH-Sida,
- « La Convalescence », le court passage entre l'hôpital et la maison,
- « La Réadaptation », l'après accident grave,
- « La Générosité », les foyers d'accueil des enfants maltraités,
- « Du Pardon », la transition sociale des ex-détenus gérée par des citoyens pardonnés,
- « De la Colère », les hommes violents,
- « De l'Indépendance », les programmes de désintoxication,
- « Du Bonheur » les femmes violentées.

L'observatoire de la santé a le mandat de cueillir, traiter et analyser les informations du domaine de la santé au Québec. Ce centre de la R & D fait le monitoring du système de la santé physique et mentale du pays :

- la prise en charge,
- la prévention et la promotion,
- le financement,
- les ressources humaines,
- l'apprentissage des étudiants,
- la reconnaissance des diplômés étrangers,
- le recrutement,
- les objectifs et les résultats,
- les pathologies et forfaits de soins,
- les médicaments de prescription et en vente libre,
- les clientèles,
- l'évaluation des médicaments et produits de santé,
- la santé – sécurité au travail,
- les institutions psychiatriques,

- la toxicologie,
- la systématisation des processus et protocoles,
- le réseautage informatique,
- l'arrimage des services,
- les listes d'attente,
- les communications, les suivis-patients,
- les ateliers protégés, le transport adapté,
- le transport ambulancier,
- les médecins de famille,
- les services d'urgence,
- les plaintes, les poursuites médicales,
- les règles d'hygiène,
- les prescriptions,
- les pratiques médicales,
- les soins intensifs,
- les soins palliatifs,
- la planification des naissances, l'avortement,
- le suicide-assisté, l'euthanasie,
- les polices d'assurance,
- la disparité des soins,
- la veille permanente des épidémies infectieuses, mondiales,
- la compétence scientifique des entreprises de R & D, des fabricants des produits santé,
- autres.

Un centre de services pour les soins de la santé, c'est un endroit confortable et rassurant, un endroit où le patient a un nom, un endroit du sourire, du « Bonjour ! Bonsoir ! Bonne nuit ! ». C'est un endroit de la compassion, de la compréhension d'une douleur, d'une détresse, d'une peur.

Un centre médical, c'est un endroit croyant à la guérison. C'est un endroit qui explique clairement les risques d'un soin,



les limites des sciences. C'est un endroit de sécurité et d'amour.

C'est un endroit où les services sont en fonction des besoins des patients. Un endroit où tous les citoyens manifestent de l'intérêt, de la dignité, de la collaboration. C'est un endroit où les acteurs sont en contrôle de leur lieu de travail.

Les personnes âgées ont bâti le Québec. Elles ont pris soin de nous. Alors, nous prenons soin d'elles. Le vieillissement est une richesse de connaissances et d'expériences utiles. C'est une force économique. Le problème, ce n'est pas l'âge, c'est la maladie.

## La culture

La société Culture-Québec a dix-sept directions régionales. La vigueur culturelle du pays Québec constitue un facteur d'attraction des investissements et de nouveaux arrivants de haut niveau de compétence. Elle confère une image de marque. Le pays est uniculturel, unilingue francophone. Il a une seule personnalité. Personne n'est pure laine, pure race et pure langue. Tous les québécois sont des mélangés culturels et linguistiques. Notre langue française est unique. L'État fait en sorte qu'à la fin du secondaire, les élèves soient trilingues : français, anglais, espagnol. L'État soutient financièrement, uniquement des entreprises culturelles francophones, publiques et laïques, FPL.

Le financement de la culture du pays Québec origine de :

- la TVQ de la billetterie,
- la taxe « support à la culture » pour la bande passante internet,
- la TVQ de la location de films et jeux vidéo,

- les redevances sur les publications généralistes populaires, d'ici et d'ailleurs,
- la TVQ, l'impôt, la taxe d'accise des appareils électroniques, les pièces,
- les frais de licence des plateformes médias,
- la taxe d'accise sur l'importation de produits culturels et de spectacles,
- l'impôt des entreprises culturelles, artistes, techniciens, artisans,
- autres.

Les produits culturels québécois sont protégés contre l'ingérence étrangère. L'État s'oppose à l'hégémonie de la culture américaine. L'État ne subventionne pas. Il est prêteur, investisseur à risque, commanditaire. Toutes les entreprises privées sans égard à la nature de leurs productions peuvent commanditer une entreprise culturelle PFL : francophone, publique et laïque.

Culture-Québec gère la FAQ, la Financière des arts du Québec. La Banque Affaires du Québec y est partenaire. Un apport annuel en capital de risque se calcule ainsi : trois Q\$ de l'État pour chaque Q\$ qu'une entreprise culturelle FPL reçoit en don du secteur privé ou d'un particulier.

Le Conseil national des chefs d'entreprises est mandaté pour développer le mécénat au Québec. Il s'implique par des dons d'expertises en tout genre. Il organise des ateliers pour les gestionnaires culturels, le réseautage entre le privé et le milieu culturel.

Culture-Québec remplace :

- la Société de développement des entreprises culturelles du Québec,
- le Conseil des arts et des lettres du Québec,
- le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle,

- la Société générale des industries culturelles,
- le Fonds d'investissement de la culture et des communications,
- la Financière des entreprises culturelles.

Le citoyen ou l'entreprise qui contribue au budget annuel d'une entreprise culturelle FPL a un gain lors de sa déclaration annuelle de ses revenus.

Les journalistes ont l'immunité de leurs sources d'information. Chaque plateforme média peut avoir sa salle de nouvelles indépendante, libre de censure et de manipulation tant patronale que politique. Les journalistes font plus d'enquêtes, d'analyses que des clips populaires. Les salles de nouvelles ne sont pas des perroquets à l'heure, même la nuit. Être journaliste, c'est une formation universitaire de premier cycle et des stages en entreprises, pas seulement une carte annuelle payée à l'Association nationale.

Chaque municipalité a une ou des maisons de la culture en plus d'une ou des maisons des citoyens. Une maison de la culture a :

- une bibliothèque,
- un comptoir d'informations : vie du quartier ou village, spectacles/réservations, tourisme régional, journaux communautaires,
- espaces d'expositions multi-arts,
- une salle multi-spectacles,
- des espaces ateliers,
- une salle de cinéma : animation, courts-métrages, documentaires,
- un ticket modérateur d'utilisation,
- un service de gardiennage à la maison (payant) pour les sorties d'une courte durée des parents.

Le Québec a sa société de radio-télévision. Le siège social de la RTQ est à Québec. Les seize autres régions ont des

studios et une salle de rédaction. La RTQ offre sa télévision HD en canaux spécialisés via le câble ou le satellite :

- Mondo spectacles : concert, théâtre, opéra, danse, humour, poésie, conte, chanson, cirque, autres,
- Jeunesse Québec : films d'animation, téléromans, émissions jeunesse, impro, tables discussions, projets communautaires,
- Bouffe-Déco-Mode,
- Les régions du Québec : info, attractions, services, autres,
- Mondo informations : enquêtes, analyses, tables rondes, autres (pas de clips),
- Cinémania : répertoire classique, vidéo d'art, les coulisses du cinéma, ciné-club, films indépendants contemporains, téléseries,
- Curiosités et découvertes : sciences, technologies, fabrications, livres, bandes dessinées, grands reportages, documentaires, la bourse, le monde financier, autres.
- Planète terre : la culture des autres, voyage, l'environnement,
- Le monde agricole : la ruralité d'ici et d'ailleurs,
- Mondo sports : soccer, rugby, football collégial / universitaire, voile, vélo, équitation, sports extrêmes, autres,
- Jeux de sociétés : apprentissage, tournois, échec, poker, billard, autres.

La RTQ offre sa radio FM numérisée en canaux suivants :

- la boîte à chanson : 100 % francophone,
- Mise en scène : radio-roman, théâtre radiophonique, contes et légendes, poésie,

- nouvelles, histoires pour enfants, entrevues, autres, 100 % francophone,
- Paroles du Québec : les régions à l'assaut du national, 100 % francophone,
  - Ado-Musique : multilingue, uniquement francophone, aux heures de pointe,
  - Mondo Jazz : différents styles, jam-session, initiation, rencontres, autres,
  - Mondo Classique : musique symphonique, de chambre, contemporaine, récital solo, initiation jeunesse, rencontres, opéras, grégorien, chant chorale,
  - Rythmes du monde : musique Nouvel âge, électronique, sud-américaine, Hawaï, Western, Country, Fédo, Tango, Flamenco, Slave, Celtique, autres, 100 % instrumentale.

Le pays Québec est ouvert à toutes les entreprises donnant accès à internet haute vitesse, la téléphonie sans fil, la distribution par câble ou satellite, autres, à la condition que les opérateurs soient partenaires investisseurs dans les infrastructures.

Dans les plateformes médias, la platitude humoristique, le sacrage, le tribal, l'insulte, le bitchage, le blastage, la vulgarité, la légende urbaine, la grossièreté, le jaunisme, la provocation, la propagande, le prosélytisme sont illicites. Contrevenir aux règles de diffusion fait perdre la licence pour toujours, incontestable.

Tous les sites internet sont considérés responsables de leurs contenus. Incontestable. Les fournisseurs d'accès internet limitent la bande passante. Une taxe « support à la culture » est imposée à la consommation totale de la bande passante consommée mensuellement.

L'armée opère des satellites. Elle surveille les plateformes médias, le droit d'auteur, leur caractère francophone. Elle a droit de brouiller.

Une licence pour une plateforme média, dont un spectre de téléphonie sans fil, coûte mensuellement 10 % des revenus bruts provenant de la diffusion, de la publication. À la perte, il n'y a pas possibilité de poursuite judiciaire. Culture-Québec accorde seulement des licences francophones.

Chaque région a sa radio communautaire FM numérisée, une coopérative d'organismes communautaires, culturels, institutions d'enseignement, le gouvernement régional. Elle est financée par l'État, un peu de publicité, la taxe communautaire régionale, des parts de la coopérative. Elle ne paie pas d'impôt. Elle a droit à des profits. Leur TVQ totale est remboursée trimestriellement.

Les câblodistributeurs, les distributeurs satellites, les fournisseurs d'accès internet, les entreprises de la téléphonie sans fil sont obligés d'inclure dans leurs offres de services la RTQ et les dix-sept radios communautaires. Il leur est interdit de diffuser les chaînes généralistes étrangères.

Au pays Québec, le droit d'auteur est équivalent au droit d'auteur européen, en particulier la France. Il couvre toutes les œuvres de l'esprit d'ordre littéraire ou artistique ou scientifique. Il signifie trois droits : le droit patrimonial, le droit moral, le droit d'enregistrement. Le droit d'auteur couvre la pluralité d'auteurs : les œuvres de collaboration (le réalisateur principal), les œuvres composites, les œuvres collectives (publication d'un article avec ses étudiants).

Le droit patrimonial tombe dans le domaine public 30 ans après la mort de son auteur. Le droit moral est inaliénable, perpétuel et imprescriptible. Le droit d'enregistrement tombe dans le domaine public 20 ans après la première publication de son enregistrement.

Le droit d'auteur protège le logiciel ainsi que le matériel de conception préparatoire. Les auteurs et producteurs d'œuvres numériques sont autorisés à utiliser un système « anti-copie » intégré à un support ou dans le code d'un logiciel.

Les droits patrimoniaux :

- l'autorisation préalable,
- la reproduction,
- la représentation publique avec quelque procédé que ce soit,
- le respect de l'intégrité de l'œuvre,
- la distribution des copies de l'œuvre au public sous quelque forme que ce soit,
- la traduction, l'adaptation, la signature.

Les droits moraux :

- paternité,
- respect de l'intégralité,
- poursuite judiciaire pour atteinte à l'honneur et à la réputation de l'auteur.

Le « peer to peer » est une contravention criminelle au droit d'auteur : amende salée plus deux ans pour une première condamnation. Les photographies à caractère informatif ne bénéficient pas du droit d'auteur.

L'État est investisseur dans l'industrie de la traduction en français de chansons populaires en langues étrangères, c'est une technopole.

Culture-Québec offre des services à la relève aux talents exceptionnels dans les arts :

- impresario,
- site internet,
- prêt sans intérêt pour équipements,
- studios divers,

- distribution, exposition,
- stages de formation, résidence de perfectionnement,
- bourses d'étude,
- autres.

Il y a des cinémas de quartiers, quatre salles et moins, indépendantes d'une chaîne. Un distributeur ne peut pas leur refuser l'accès à une nouveauté ni autre film, à un juste prix raisonnable. Si non, le distributeur perd son privilège de faire commerce au pays Québec. Ces cinémas sont imposés à 5 %.

Les chaînes de cinémas Multiplex ont des obligations :

- présenter un court métrage québécois en introduction d'un programme principal,
- sous-titrer en français chaque film en version étrangère,
- avoir une salle pour la captation des arts de la scène : directe ou différée ou reprise,
- avoir une salle pour le long métrage documentaire,
- avoir une salle pour le long métrage du cinéma québécois,
- présenter moitié-moitié d'une part, des films indépendants, des films étrangers Non-USA, et d'autre part, des « Blockbuster Junkfood », des films ados.

Chaque année du 24 avril au 24 juin, l'État et le privé assume le financement et la logistique de la Fête nationale de la musique classique en recevant des orchestres symphoniques, des orchestres de musique de chambre, l'opéra en concert. La fête du classique se déroule dans vingt-quatre municipalités de chacune des rives du St-Laurent.

Culture-Québec assume les budgets annuels d'institutions culturelles d'État, incluant les tournées :



- des musées nationaux : Les Beaux-arts (Montréal), La Civilisation (Québec), L'Art Moderne (Québec), Sciences et Technologies (Gatineau), La Photo (Sherbrooke), La Bande dessinée (Trois-Rivières),
- le réseau des conservatoires : Gatineau, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Rimouski, Saguenay, Val d'Or
- des maisons :
  - l'Orchestre nationale du Québec à Joliette (ancien Orchestre métropolitain),
  - le Théâtre national du Québec à Québec,
  - l'Opéra et la danse du Québec à Montréal,
  - Contes et légendes : résidences à Natashquan, Saint-Élie-de-Caxton, Waskaganish, Kujjuaq,
  - l'Orchestre de chambre du Québec à l'Île d'Orléans,
  - la Jeunesse musicale du Québec à Orford,
- les dix-sept troupes régionales du théâtre pour enfants,
- la tournée annuelle du Grand Boudoir du livre québécois dans les capitales régionales du Québec, dans des villes étrangères,
- les rencontres des écrivains du Québec dans les dix-sept corporations scolaires, les cégeps, les écoles techniques, les universités,
- l'Office québécois du film à Sherbrooke et ses cinémathèques régionales.

Les cégeps doivent continger les formations en arts. Au théâtre, les comédiens portent le micro au lieu de crier. Les théâtres sont rentabilisés douze mois par année par divers spectacles. Des troupes se sont fusionnées. Les pièces de

théâtre restent plus longtemps à l’affiche. Les DVD-HD augmentent les revenus des artistes. Ils permettent un plus grand accès aux arts pour tous les citoyens.

L’État accorde une aide financière aux journaux francophones « under-ground » (ex. l’itinérant) régionaux, incluant la distribution partout sur le territoire. Ils ne sont pas imposés. L’État leur garantit l’indépendance éditoriale.

## **Environnement-Québec**

**L**e pays Québec ne pratique pas le catastrophisme écologique, ni la colonisation industrielle de l’environnement de pays étrangers. Il est action concrète démontrant qu’il est passionné du Vert. Il n’a aucun intérêt à frimer lui-même et la planète. Il n’est pas signataire d’un protocole international. Protéger, soigner, respecter, exploiter de manière intelligente, responsable et durable l’environnement, tout ça est omniprésent dans la gouvernance du pays Québec. La vie, ce n’est pas seulement le productivisme et la consommation. La responsabilité première de la qualité de l’environnement du Québec appartient à ses citoyens, à ses entreprises. C’est un bien commun que nous avons devoir de léguer en très bonne condition aux générations futures.

L’État exerce le monopole de la récupération et de la valorisation de tous ses déchets en partenariats avec des entreprises privées. La société Environnement-Québec opère dix-sept méga complexes régionaux de la récupération de toutes les biomasses du pays.

La société a le monopole de la valorisation des produits de consommation usagés, sous la forme de boutiques ou marchés

aux puces, lesquels sont opérés par des organismes communautaires agréés :

- le marché des véhicules motorisés et des pièces, les pneus,
- les équipements de sports,
- les meubles,
- les appareils domestiques,
- l'électronique, les batteries, caméras,
- la quincaillerie,
- les vêtements et accessoires,
- la machinerie et équipements d'entreprise,
- les instruments et outils,
- le matériel de bureaux,
- livres, CD, DVD,
- jouets et jeux,
- objets de cuisine, salle de bain,
- autres.

L'environnement au pays Québec, c'est une vision et un encadrement.

L'État, les citoyens et les entreprises ont l'obligation de participer à la récupération de leurs déchets.

Il y a incinération, enfouissement dans des vieilles mines des matières non valorisables. Tous les dépotoirs privés sont fermés.

Les propriétaires de multi-logements locatifs et les conseils d'administration de condos sont coresponsables de la récupération des déchets.

Les locataires / propriétaires d'une habitation, d'une entreprise, d'un organisme de services, d'un commerce sont responsables de nettoyer leur trottoir, leur bordure de rue, leur ruelle, leur terrain.

Les régions sont responsables de la cueillette des déchets, d'une réglementation, d'entrepôt-dépôt. Le citoyen se déplace, téléphone.

La déconstruction méthodique remplace la démolition.

Dans les régions, le corps des gardiens volontaires chassent les graffiteurs. Ils ont une récompense en argent pour chaque arrestation.

L'affichage sauvage est illégal. Ça coute cher aux producteurs de cette activité.

Les producteurs et les distributeurs de journaux gratuits, de publi-sacs, de dépliants publicitaires doivent payer, chacun, une taxe verte de 1 Q\$ par exemplaire. La distribution sur la rue, dans les stationnements et dans le transport en commun est illégale.

Les trois ordres de gouvernements accordent beaucoup d'importance aux aspects environnementaux de leurs achats, de leurs contrats « clé en main ».

Les déchets des pays étrangers sont interdits de transit et de traitement sur le territoire du Québec, exception du traitement pour le papier et le carton, la ferraille, les fruits et légumes non commerciaux, les pailles agricoles, si besoin est.

La vente ou la location d'un bien immobilier doit être accompagnée de certificats pas plus vieux que cinq ans, aux frais du vendeur ou du locateur :

- le diagnostic des performances énergétiques : filage électrique, chauffage, climatisation, aération, éclairage, eau chaude,
- la présence de contaminants : structure, sol, air,
- la présence d'insectes et moisissures,
- le degré d'exposition a des risques environnementaux : inondation, avalanche, glissement, érosion de terrains, autres,

- la qualité du système d'égout et de l'approvisionnement en eau potable,
- la qualité de l'isolation : murs, planchers, toiture, portes et fenêtres,
- la qualité de la fondation, de la structure, du revêtement,
- l'état de l'insonorisation.

Les entreprises doivent appliquer des pratiques d'efficacité :

- former et perfectionner les employés et la direction,
- réduire l'utilisation de matières toxiques,
- réduire la consommation des énergies, carburant, électricité,
- augmenter la recyclabilité des produits,
- maximiser l'utilisation des ressources naturelles,
- augmenter la durée de vie utile des produits,
- créer de la valeur ajoutée à un produit.

Chaque région a un registre informatisé public des bâtiments de son territoire viciés par :

- la culture du cannabis,
- un sol contaminé, instable,
- un incendie,
- une inondation,
- une isolation toxique,
- les insectes et autres risques de localisation et d'occupation.

L'État autorise seulement l'importation de véhicules neufs.

La vente d'aliments contenant des OGM est illégale.

Tous les types de pollution sont réglementés.

L'affichage publicitaire est interdit dans l'espace public extérieur, terrestre, aérien et maritime, de même que dans le transport en commun.

L'identité d'une entreprise est fixée à son bâtiment en caractère sobre, vue de près. Il est lumineux avec bon goût. Tout est discret dans sa mesure.

L'affichage publicitaire est autorisé sur le site d'un événement culturel et communautaire, le temps de l'événement.

Le pot d'échappement antipollution et le catalyseur sont obligatoires sur tous les véhicules motorisés.

Les camions, les autobus, les trains, les véhicules marins doivent être motorisés par le biodiésel ou gaz ou l'électricité. Les camions et les autobus sont cadencés à une vitesse maximum. Les poids de chargement sont conformes à la réglementation américaine. Les nombreux postes de pesée sont ouverts à l'année, autoroutes, routes nationales et autres. Les postes frontaliers sont équipés aussi. L'expéditeur et le récepteur doivent certifier le poids de chaque chargement.

Les revenus d'expédition de marchandises par cabotage maritime et/ou par train sont imposés seulement à 5 %.

Le pays Québec est sévère pour les limites de vitesse. Le réseau tant national que municipal est parsemé de multiples photo-radars. Toute personne a le droit de contribuer généreusement au budget de son pays, de sa région et de choisir de perdre, automatiquement, sans recours à la justice, son permis, son droit de propriété.

L'étiquetage des produits alimentaires doit contenir les informations suivantes :

- la datation, fabrication, présomption,
- les intrants, dont les chimiques,
- l'indication des OGM,
- les glucides,

- les lipides,
- les vitamines,
- la traçabilité : origine, nom du producteur, le transformateur.

L'État oblige l'étiquetage des molécules toxiques sur tous les contenants de produits liquides non alimentaires.

L'État veut plus d'habitants sur moins de terrains construits.

Dans les zones urbaines, les foyers sont alimentés par un gaz ou des granules et des bûches de copeaux de bois. Les cheminées sont équipées d'un filtre de particules, d'un capteur de gaz de fumée.

Le transport en commun est obligatoire dans chaque région. Il s'autofinance. Il offre un service 24/24 haut de gamme. Les utilisateurs assument 50 % du budget, les automobilistes 30 % et la taxe communautaire régionale 20 %. Les villages, les circuits urbains faiblement achalandés sont servis par les taxis collectifs de Taxi-Québec en lieu et place d'un autobus.

Tourisme-Québec est responsable d'un réseau national des pistes cyclables, des sentiers pédestres, des interconnexions.

Les cultures d'organisme génétiquement modifiés (OGM) sont illégales sur le territoire du pays Québec. Cependant, elles sont autorisées en serre à une fin d'approvisionnement en molécules pour la fabrication de médicaments.

Dans les villes, les stationnements en hauteur remplacent le stationnement sur terrains vagues, sur rues commerciales et celles du centre-ville. Il y a des rues urbaines uniquement piétonnières en permanence.

Environnement-Québec est le conservatoire du littoral maritime et des rivages aquatiques intérieurs. La société est responsable du barrage végétal du littoral et des rivages, partout.

Des grandes villes du Québec vers les régions éloignées, le touriste et son auto, les VR (véhicules récréatifs) et les remorques des transporteurs voyagent par trains électrifiés et rapides.

L'État a une flotte de traversiers modèle « The Cat ». Toutes les villes fluviales du Saint-Laurent sont reliées.

Tous les véhicules routiers sont équipés d'une technologie qui contrôle électroniquement la stabilité, les freins, l'air des pneus, l'émission de CO<sub>2</sub>, la consommation de carburant.

L'utilisation des moto-marines est illégale sur les eaux du Québec.

Les dos d'âne dans les rues résidentielles sont non-négociables, non-contestables.

L'appellation CAA-Québec est changée par la CAQ, la Coopérative des automobilistes du Québec.

Les motoquads et les motoneiges sont autorisées pour :

- des tâches de travail,
- un citoyen afin d'accéder à une habitation isolée sans chemin d'accès ouvert,
- activités de loisirs des membres temporaires ou permanents, des clubs, dans des lieux assignés et éloignés des grands centres urbains, des résidences.

Les motoquads et les motoneiges sont illégales :

- dans les chemins forestiers,
- dans les ZEC, les zones écologiques communautaires,
- dans les parcs et réserves écologiques,
- le littoral marin,
- les rivages aquatiques.

Les vitesses maximales autorisées des véhicules motorisés, en bonne météo :

- en agglomération            50 km/h



- hors agglomération 70 ou 90 km/h
- sur autoroute 100 km/h.

En mauvaise météo, il faut réduire de moitié.

Les commerces sont obligés d'emballer les achats dans des sacs réutilisables aux comptoirs des caisses enregistreuses.

Les camions, les autobus et les navires étrangers paient une taxe verte pour emprunter les routes ou voies maritimes du pays Québec.

Les commerces vendant des aliments paient une taxe verte de 0,10 Q\$ l'unité pour :

- les verres de carton ou matière d'origine pétrole,
- les assiettes de carton ou matière d'origine pétrole,
- des emballages en matière d'origine pétrole,
- les boîtes de carton,
- les contenants en aluminium,
- les contenants en verre.

La société Environnement-Québec a un mandat de recherche scientifique et de développement expérimental :

- l'éthanol cellulosique,
- la valorisation des déchets,
- les effets du CO<sub>2</sub> et de la vapeur d'eau sur les changements climatiques,
- l'acidification, l'oxygénation, les températures de l'eau salée et de l'eau douce,
- les effets du rayonnement cosmique galactique,
- les teneurs en composé soufré dans l'atmosphère,
- la nucléation des nuages via la poussière naturelle,
- la qualité de l'air à l'extérieur et l'intérieur du bâtiment,
- l'augmentation des phénomènes extrêmes via leur répartition géographique,

- le cycle de l'eau et la formation de divers types de nuages,
- les effets complexes des poussières industrielles et agricoles,
- les fluctuations des effets thermiques de l'intensité du rayonnement solaire à l'échelle du temps et de l'espace,
- la logique des phénomènes chaotiques dans les hémisphères sud et nord,
- la séquestration et la valorisation du CO<sub>2</sub> et du méthane,
- les influences des mouvements tectoniques,
- le rôle du politique et du technocratique,
- les intérêts, opinions, visions divergents entre ceux des citoyens, des entreprises et de la finance internationale,
- l'examen minutieux des théorèmes extrêmes,
- la politique québécoise de l'économie énergétique,
- modéliser, cartographier, informatiser les données,
- la recherche de réservoirs d'eau géothermale,
- l'amalgamation des intentions et des actions,
- la caractérisation des sols des municipalités (propriétés chimiques et physiques, les textures) et les cartes pédologiques,
- les dynamiques socio-économiques,
- l'influence des modes de vie en ville et dans la ruralité,
- l'influence des choix de consommation,
- les impacts d'un projet de développement économique,
- les coûts et les conséquences des technologies propres pour les entreprises,

- les lois et règlements environnementaux au Québec et à l'international,
- les milieux naturels : marécages, parcs, réservoirs écologiques, les ZEC régionales, les rivages et cours d'eau,
- le dessalement de l'eau de mer,
- la culture des algues,
- les cultures de protection,
- la culture étagée,
- les bandes de protection végétalisées,
- l'érosion,
- la protection des eaux souterraines,
- l'encroûtement des sols argileux (le compactage),
- le conservatoire des semences anciennes,
- la valorisation des sols contaminés,
- la valorisation des déchets des métaux ferreux et non-ferreux,
- la valorisation des gaz polluants des industriels,
- l'exploitation écologique et intelligente des ressources naturelles.

Au pays Québec, les industries ont l'obligation de capter les gaz nocifs de leurs fumées. Environnement-Québec a un partenariat avec Cansolo Technologies Inc. pour les équiper. Leurs frais sont déductibles de l'impôt à 100 %. La société publie un répertoire annuel des émissions de gaz à effet de serre des entreprises. Cela influence l'image, la mise en marché et le profit de chacune. Il n'y a pas d'objectifs chiffrés à atteindre, ni histoire de quotas, ni permis d'émission. Il n'y a pas de signature d'un traité international. Les gaz des fumées sont recyclés en utilité. Le CO<sub>2</sub> a plusieurs utilités bénéfiques.

Péto-Québec a des partenaires pour approvisionner ses usines de méthanisation d'algues cultivées en bassins et

nourries au CO<sub>2</sub> industriel à une fin de production d'électricité par les bioréacteurs d'Hydro-Québec, à une fin d'engrais naturel pour Agro-Québec.

L'État a ordonné la fermeture de tous les dépotoirs. Il en est propriétaire. Chaque centre de tri régional a fait le ménage de ce qui était possible de récupérer. Des déchets ont été incinérés et d'autres enfouis dans de vieilles mines. Les sites dépotoirs ont été remis à leur état naturel.

Environnement-Québec a mandaté l'entreprise Gaudreault Environnement de Victoriaville pour réouvrir les anciens dépotoirs fermés, récupérer ce qui peut l'être, incinérer et enfouir dans les vieilles mines le restant, remettre ces anciens sites à leur état original. Entretemps, Pétro-Québec capte le méthane.

Respecter, protéger, aimer la nature, c'est financer adéquatement la propreté. C'est pénaliser avec douleur les salauds.

Au pays Québec, l'environnement est digne du respect absolu. La vie quotidienne est une coexistence pacifique, sans domination, un compagnonnage harmonieux Homme-Nature.

Le développement durable, c'est un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## **Habitation-Québec**

**L**a société Habitation-Québec a dix-sept administrations régionales. Elle ne contrôle pas les prix des logements locatifs réguliers. Elle est développeur/constructeur de logements à prix abordables pour des citoyens spécifiques, entre autres, les familles

monoparentales, les pupilles de l'État et les célibataires. Elle construit aussi du logement collectif, le concept de « commune ». Elle pratique la tradition de la corvée des bâtisseurs volontaires. Elle réquisitionne les terrains vagues, les immeubles insalubres et inhabitables. Elle a le premier droit d'achat dans le marché des propriétés multi-logements.

Habitation-Québec remplace la Société canadienne d'hypothèque et logement, les offices municipaux d'habitation. La société rend les mêmes services que l'ancienne SCHL.

Elle gère les dossiers suivants :

- les normes de la construction, de la déconstruction,
- l'attribution du droit de pratique d'un métier, d'une technique, d'une profession,
- les plans, devis, permis,
- le marché noir : construction, rénovation, déconstruction,
- le cadastre,
- l'inspection,
- le droit de propriété d'un immeuble, expropriation/réquisition,
- le patrimoine immobilier : répertoire, protection,
- le rôle d'évaluation régionale,
- l'architecture verte,
- l'observatoire du logement / habitation au pays Québec,
- le logement locatif adapté, le logement social,
- les plans d'urbanistes obligatoires : étalement urbain, protection du territoire agricole, coordination, approbation, application,

- les archives de l'historique : fiches techniques des bâtiments, titres et occupations, problèmes de vices cachés, de justice, prix achats/ventes.
- un centre de R & D.

Les propriétaires de logements locatifs réguliers ont le droit de louer à qui ils veulent. Ils peuvent consulter les registres régionaux des bureaux de conciliation/arbitrage des proprios-locataires. Les bureaux de crédit, les employeurs, doivent répondre à leurs demandes d'information.

Une famille monoparentale, c'est un parent qui habite seul, à l'année, avec son ou ses enfants. Habitation-Québec a le droit de faire des visites surprises, Revenu-Québec aussi.

La législation oblige les propriétaires de logements locatifs à des devoirs de qualité, exemples :

- la sécurité,
- la tranquillité,
- le respect des personnes,
- l'alimentation en eau potable,
- le réservoir d'eau chaude,
- le système sanitaire,
- le filage électrique,
- la toiture,
- le revêtement des murs et plafonds intérieurs, les murs extérieurs,
- les accessoires de plomberie,
- le système de chauffage,
- l'aération,
- les fenêtres,
- l'entrée principale/sortie d'urgence : propreté, déneigement et déglçage,
- l'isolation du bâtiment,
- l'insonorisation,

- l'entretien / réparation / rénovation,
- le dépôt de déchets : récupération, la cueillette municipale,
- les relations de bon voisinage,
- propriété : terrain, trottoir, bordure de rue, ruelle, aires communes.

Le locataire a des devoirs de qualité, exemples :

- payer son loyer le premier de chaque mois pendant tout le contrat-bail,
- bien éduquer ses enfants, ses ados, bien les encadrer,
- respecter les conditions particulières écrites dans le bail,
- en tout temps, jour et nuit, ne pas polluer son voisinage par la musique, la télévision, le tapage, le party, autres,
- collaborer au recyclage / ramassage des déchets,
- prendre soins du logement, des aires communes, de l'environnement,
- le respect des personnes, de la propriété,
- les relations de bon voisinage,
- donner un avis de non-renouvellement avant la fin du bail.

Les propriétaires de logements locatifs peuvent entreprendre une procédure d'éviction après quinze jours consécutifs de non-paiement de loyer, au bureau de conciliation/arbitrage propriétaires-locataires de leurs régions. Le bureau donne avis de convocation au locataire. Ce dernier a une semaine pour y déposer le montant de son dû. Si non, c'est l'ordonnance automatique d'éviction sans droit d'appel. L'éviction est exécutée par huissier assistée par la police régionale. Le locateur expulsé est seul responsable de se reloger. Les bureaux de crédits sont avisés. Avant la fin du

délai de grâce, le locataire peut demander une réunion au bureau de conciliation / arbitrage pour s'expliquer et prendre un arrangement. La réunion lui est automatiquement accordée.

L'Association nationale des propriétaires de logements locatifs ont droit à leur site web, publiant photos et informations.

Un locataire peut être évincé pour d'autres raisons. Dans les cas difficiles, fuite et résistance, il y a une panoplie de pénalités possibles : perte de crédit, amende, arrestation, perte permis de conduire, perte de propriété d'un bien. L'État ne fait pas de sentimentalisme en présence des enfants du locataire, un être reconnu responsable de ses actes et obligations.

Le locataire ne peut pas jouer, abuser de la procédure d'explication et d'arrangement. Il a droit à une seule fois dans la durée du bail.

Le stade olympique de Montréal est transformé en un écoquartier de logements locatifs pour les familles, les personnes handicapées, les aînés, les célibataires.



# **La Sécurité nationale**

## Les forces armées

L'armée du Québec est plus sociale que guerrière. Les forces armées opèrent uniquement sur le territoire du pays Québec. Elles font du renseignement stratégique à l'étranger. Elles protègent nos ambassades. L'armée s'adjoit des civils. Le Premier ministre est le grand chef. Les militaires, incluant les officiers, ont leur association nationale, membre du Conseil national des travailleurs. Ils sont imposés au taux de 5 %, comme une technopole.

L'armée administre :

- les ports et aéroports,
- les institutions pénitentiaires : les maisons d'arrêt, les centres d'assignation contrôlée, les camps de réinsertion sociale Boscoville pour la jeunesse, les prisons (hôpital et psychiatrie) et les maisons de transition,
- les frontières et la douane,
- la circulation aérienne et celle des voies d'eau navigables,
- le service des passeports, visas et cartes de séjour, pour les visiteurs, les travailleurs et étudiants étrangers, les immigrants,
- la surveillance et le contrôle des communications de toutes formes,
- la protection du gouvernement national, des ambassades étrangères et celles du pays,
- la police de l'environnement,
- maître-d'œuvre en chef, partout, des plans d'urgence : approbation, implantation, formation,

coordination, équipement, liaison, communication et évaluation,

- le service d'interconnexions des corps de policiers, de sapeurs-pompiers, des ambulanciers,
- le corps des volontaires de la Garde nationale,
- le corps d'élite d'intervention : émeute, prise d'otage, terrorisme,
- l'Académie militaire des officiers,
- ses bases de formation : armée de terre, l'aviation, la marine,
- le service de surveillance / contrôle des commerces illégaux,
- les groupes criminalisés, incluant les gangs de rue,
- le cérémonial quotidien de la relève de la garde de l'Assemblée nationale,
- la formation des gendarmes, des policiers, des sapeurs-pompiers, ambulanciers.

Les forces armées sont francophones, laïques et neutres. Elles sont ouvertes aux hommes et aux femmes, sans égard à l'orientation sexuelle.

Pour y postuler, il faut :

- être citoyen,
- avoir réussi son secondaire V,
- être trilingue : français, anglais et espagnol,
- réussir tests et examens,
- avoir un casier judiciaire vierge,
- être en excellente condition physique, excellente santé,
- prêt à servir minimalement quinze ans, pas de maximum.

L'armée gère un corps de cadets (après le secondaire III) et un corps d'adultes volontaires, la garde nationale. Dans ce

dernier cas, le contrat est de douze mois renouvelable à volonté.

Dans un appel de service volontaire, l'État rembourse le salaire des travailleurs membres de la Garde nationale. Les revenus de ce temps de service sont non imposables.

L'armée offre des formations gratuites au collégial et à l'université francophone dans toutes les disciplines nécessaires. Elle gère son campus d'écoles techniques. Les militaires-apprentis sont rémunérés.

L'armée donne à ses militaires réguliers :

- l'entraînement,
- les soins de santé,
- un salaire,
- un fonds de retraite (la prime annuelle),
- une association membre du Conseil national des travailleurs,
- les primes d'assurances collectives,
- une allocation logement,
- un plan de vacances annuelles,
- un service de garde de la petite enfance,
- un service de maternelles 4 et 5 ans,
- l'accès à l'école primaire puis secondaire,
- l'accès à l'enseignement supérieur,
- un service de répit-parents,
- un service de conciliation des problématiques familiales, l'aide juridique si nécessaire,
- un suivi post-carrière.

Du haut des airs, nous voyons la ligne frontalière ceinturant le pays Québec. C'est un espace terrestre déboisé et dépeuplé. Il y a une route de surveillance dans cet espace. Il y a un système électronique pour y contrôler les activités. L'armée utilise aussi des hélicoptères, des drones, des vedettes rapides,

des aéroglisseurs et autres. Dans des endroits stratégiques, il y a une clôture. Le pays Québec n'est pas une passoire.

Pour l'armée, la gendarmerie nationale, la police régionale, les ambulanciers paramédics, les cadets, la garde nationale des volontaires et les gardiens volontaires des municipalités, l'État a l'obligation des outils législatifs facilitateurs, des équipements et technologies les plus performants, des ressources humaines et des budgets annuels nécessaires.

## Les forces de sécurité

Il y a quatre corps nationaux, subordonnés à l'armée, pour assumer la sécurité de proximité des citoyens : la gendarmerie nationale, les policiers régionaux, les sapeurs-pompiers régionaux, les ambulanciers paramédics régionaux. L'armée administre quatre campus collégiaux pour leur formation :

- Rimouski, la gendarmerie nationale,
- Nicolet, les policiers régionaux,
- Baie-Comeau, les sapeurs-pompiers,
- Gatineau, les ambulanciers paramédics.

Chacun a un quartier général à Trois-Rivières. La gendarmerie a dix-sept postes de commandement régional et des postes satellitaires.

Les tâches de la gendarmerie nationale :

- protéger les gouvernementaux régionaux, les consulats étrangers, l'institut Justice-Québec, les administrations régionales des ministères, les dignitaires de l'État et étrangers,

- assister l'armée pour la lutte aux activités des groupes criminalisés et la pédophilie,
- les enquêtes criminelles à incidence régionale, nationale et internationale,
- la lutte à l'évasion fiscale, aux crimes économiques,
- surveiller et contrôler les bars, les afterhours, les raves, les activités des grandes entreprises,
- application des lois et règlements de la circulation des véhicules motorisés, exécutée par sa division « patrouilleurs routiers » des routes et autoroutes nationales, des grands ponts, assistée par des appareils photos-radars, sans trous noirs, de Transport-Québec,
- diriger le corps national des gardiens volontaires dans les municipalités urbanisées,
- gérer la centrale informatique des dossiers de justice,
- coordonner les communications entre gendarmes, policiers, sapeurs-pompiers et ambulanciers paramédics, une centrale téléphonique par région,
- administrer le service des travaux communautaires ordonnés,
- surveiller les sites internet de ventes de biens et services.

Les policiers régionaux ont un poste de commandement général dans chaque capital régionale, des postes de quartier dans les villes, un poste par village. Il y a un programme de rotation des affectations.

Les policiers régionaux ont pour fonctions de protéger, surveiller, contrôler, assurer la paix, la sécurité et l'harmonisation des rapports citoyens. Ils interviennent dans les problématiques suivantes :

- les confits entre citoyens,
- les propriétés suspectées,
- les gangs de rue,
- l'arrestation et le transfert à une maison d'arrêt de l'armée,
- les contrôles routiers surprises «alcool au volant», «absence de permis de conduire», autres,
- la vitesse : zones scolaires, rues commerciales et résidentielles, assistance par photo-radars de Transport-Québec, chargement de camions et conformité des papiers,
- jeunesse dans voiture de luxe,
- la sortie des élèves primaire-secondaire, assistance par caméras,
- les courses dans les parcs industriels,
- les véhicules modifiés,
- les parcs, assistance par caméras,
- les accidents,
- la fluidité de la circulation, assistance par caméras,
- les permis de construire, rénover, vendre dans la rue (fixe et ambulatoire),
- les pollutions visuelles et sonores,
- les vélos sur les trottoirs, les planches à rouler dans un lieu inapproprié,
- le respect des feux de circulation par les piétons, les véhicules, assistance par les caméras-photos de Transport-Québec,
- le registre de la malpropreté urbaine, assistance des gardiens volontaires,
- le transport en commun, assisté par caméras-directs,

- le transfert des itinérants à l'armée,
- l'interdiction de squatter un immeuble inoccupé, l'interdiction des squeezes de rues,
- éviction logements locatifs,
- les graffiteurs,
- accompagnement dans saisies,
- contravention, loi de l'obligation de récupération domestique et en entreprise, assistance équipe de cols bleus.

Chaque région a son poste de commandement-chef de sapeurs-pompiers dans sa capitale. Les villes ont des casernes de quartier et le village a la sienne. Les sapeurs-pompiers interviennent dans plusieurs problématiques :

- incendies : bâtiments, véhicules, avions, navires,
- catastrophes naturelles,
- permis, surveillance de l'entreposage et du transport des matières dangereuses,
- catastrophes chimiques,
- plan évacuation urgente,
- certification des foyers et cheminées,
- application loi obligation alarme-incendie : domestique et entreprise, droit d'émission de contravention,
- garde-forestier,
- patrouille feux de camp : camping, résidences,

Les ambulanciers paramédics sont des infirmiers-routiers. Ils peuvent faire des actes médicaux d'urgence. Chaque région a son poste de commandement général dans sa capitale et des postes d'attente dans les quartiers des villes et un au village. Dans chaque poste d'attente, il y a plus qu'un véhicule.



Les policiers régionaux, les sapeurs-pompiers et les ambulanciers paramédics occupent un même bâtiment dans les quartiers des villes, dans le village, règle générale.

Les gendarmes, les policiers régionaux, les sapeurs-pompiers et les ambulanciers paramédics ont, chacun, une association nationale, incluant les cadres-officiers, membre du conseil national des travailleurs. Leurs revenus au-delà de 40 h/sem.de service n'est pas imposable.

Chaque année, à Québec, à la fête de l'indépendance, le 24 juin, il y a un grand défilé impliquant :

- le chef d'État, en ouverture,
- l'armée : forces terrestres, aviation, marine,
- les cadets de l'armée,
- la garde nationale des volontaires,
- la gendarmerie nationale,
- le corps national des policiers régionaux,
- le corps national des sapeurs-pompiers,
- le corps national des ambulanciers paramédics,
- le corps national des gardiens volontaires des municipalités,
- les délégations civiles de chaque association de métier ou de profession,
- la délégation du conseil national des chefs d'entreprise,
- l'ensemble des citoyens exceptionnels de l'année, médaillés du lys d'or, sélectionné par chacune des associations nationales employés-employeurs, en clôture.

En soirée, grande fête sur différents sites de la capitale et grande soirée de réception pour les médaillés du lys d'or. Le tout est diffusé sur tous les canaux télévisions du pays, sur internet, sur écran géant dans les ambassades du pays Québec.

## L'immigration

L'immigration est limitée, prudente, sélective, contrôlante, exigeante, individuelle, laïque et francophone. Elle est une richesse et une nécessité. Elle n'est pas un fardeau financier pour l'État. Le pays Québec refuse d'accueillir les réfugiés et les demandeurs d'asile se présentant aux frontières ou sous le couvert d'un voyage d'agrément ou de délégué d'un événement quelconque. L'État pratique exclusivement le processus externe de l'immigration. L'immigrant doit s'assimiler : réussir à passer du différent au semblable par son intégration à la langue, aux us et coutumes, aux lois et règlements, à la laïcité, oublier le passé et aller vers l'avenir en affirmant : « Je suis Québécois ».

La porte est fermée à certains pays étrangers, aux sectes, aux intégrismes et aux criminels. La ghettoïsation, le refus de s'assimiler, conduit à l'expulsion du territoire. Les lieux de culte n'ont pas le droit d'immunité. Les membres d'un gang criminalisé sont « persona non grata ».

L'immigrant doit renier son ancienne citoyenneté. Il doit renier toutes pratiques patriarcales coutumières reniant l'égalité, l'autonomie financière, le libre-choix en tout, le droit de divorcer à la québécoise, l'intégrité physique des femmes, leurs droits à l'éducation, au travail, autres.

L'État impose à l'immigré une région d'accueil hors de l'île de Montréal, de l'île de Laval, la ville de Québec et de la Rive-Sud montréalaise jusqu'à l'obtention de sa citoyenneté.

Ces années sont à la charge totale de l'immigré, en tout et partout. L'immigration ne dépasse pas cinq mille (5 000) personnes annuellement. Le pays-Québec n'est pas un Père Noël. Il n'est pas le modèle international « du plus beau, du plus meilleur, du plus vertueux, du plus accueillant, du plus libre pays au monde ».

L'État accorde un certificat de résident temporaire aux travailleurs saisonniers, aux engagés contractuels, aux étudiants et coopérants étrangers. Les travailleurs étrangers sont à la charge totale des entreprises : salaire, santé, éducation, assurances, francisation, logement, transport, intégration, traduction, encadrement social et juridique, autres. Le coopérant étranger est à frais partagés entre la personne et un organisme international, gouvernemental ou pas : revenus, santé, logement, assurances, autres. Le coopérant médical est pris en charge par le pays Québec.

L'immigrant devient citoyen après cinq années consécutives de résidence au pays Québec, avec droit de vacances d'un mois annuellement dans son pays d'origine. Il a le droit de travailler, étudier, être membre d'une association nationale d'un métier/profession, être soigné, le tout entièrement à ses frais. Il doit payer l'impôt sur ses revenus internes et externes et les taxes. Dès son arrivée, il a les devoirs et responsabilités de la charte. Il n'a pas droit de vote. Le statut d'immigrant est individuel. Chacun des enfants, la conjointe, chaque membre de la famille élargie doit être dans un processus individualisé.

L'étudiant étranger doit avoir un dossier d'inscription/session, plein temps, payés entièrement à ses frais. Le prêt-bourse étudiant est exclusif aux citoyens.

Le pays Québec refuse l'entrée aux enfants étrangers non-orphelins, qui ne sont pas dans un processus d'immigration individualisé, même en temps de guerre chez-eux.

Le visiteur étranger doit posséder un passeport biométrique ou une carte d'identité nationale biométrique et un visa biométrique dans certaines situations géopolitiques. Chacun doit porter son billet de retour (avion-navire) ou un certificat d'enregistrement frontalier (route).

Le processus de la demande du statut d'immigrant dans une ambassade du pays Québec :

- un délai d'attente,
- abandon de la citoyenneté d'origine,
- examen médical, pas de maladies,
- évaluation sécurité/judiciaire, dossier justice vierge,
- acte de naissance authentique,
- évaluation de l'autonomie financière pour cinq ans,
- statut social dans le pays d'origine,
- évaluation des apprentissages, diplômes,
- évaluation psychologique, psychiatrique,
- évaluation des croyances / pratiques religieuses,
- examen linguistiques : savoir lire, écrire, parler le français, réussite de 70 % et plus,
- examen socioculturel : les us et coutumes, connaissances générales du Québec, réussite de 70 % et plus.

Le pays Québec a régularisé les sans-papier cas par cas. Pour accorder la citoyenneté, il a appliqué les règles suivantes :

- examen médical, pas de maladies,
- preuve de résidence permanente au Québec depuis plus de cinq ans,
- preuve de compétence de travailleurs,
- preuve d'un emploi à plein temps,
- preuve d'autonomie financière,
- avoir un dossier judiciaire vierge,
- avoir un certificat de naissance officialisé par l'ambassade du pays d'origine,
- donner son ADN, empreintes digitales,

- capable de parler, écrire et lire le français, réussite de 70 % et plus à l'examen,
- statut social,
- avoir une bonne connaissance du Québec, réussite de 70 % à l'examen.

Le pays Québec rejette le multiculturalisme parce qu'il ne veut pas être un ensemble de baroneries repliées sur elles-mêmes et voulant recréer ici les conditions politiques, sociales, économiques, juridiques et religieuses de leurs pays d'origine. Le bien commun n'a pas à s'accommoder des particularismes religieux et ethniques de tous et chacun. L'important, c'est l'assimilation réussie sans compromis politiquement correcte. Ouverture signifie affirmation d'une seule personnalité du Québec. L'État ne confond pas racisme et résistance à la colonisation de qui, de quoi que ce soit et d'où qu'elle vienne. S'assimiler signifie que l'immigrant est perçu comme un québécois d'origine, en tout et pour tout. Il renaît avec sa nouvelle citoyenneté.

Le secrétaire d'État à l'éducation a créé la Commission de reconnaissance des diplômes étrangers. Elle est composée d'experts nommés par le Conseil national des travailleurs, le Conseil national des chefs d'entreprises et le Conseil national de l'enseignement supérieur. Il est illégal de mettre des obstacles qui empêchent la pratique d'un métier / profession, si l'immigrant est reconnu formé et compétent.

La société Immigration-Québec a confié à des organismes communautaires l'étape de l'accueil, l'installation provisoire en régions dans la municipalité d'accueil.

Immigration-Québec offre des services complémentaires aux immigrants :

- médiation auprès des instances gouvernementales,
- information et assistance relatives aux procédures légales aux institutions bancaires, aux autres

institutions financières, à l'éducation, à la santé, au travail,

- compréhension des lois et règlements, de la personnalité culturelle du Québec,
- assistance pour la fiscalité, la citoyenneté,
- programme de sorties / voyages « découvertes du pays Québec ».

La société Immigration-Québec administre des orphelinats régionaux. Ce sont des enfants du monde de la pauvreté et de la guerre, protégés et aimés comme nos propres enfants. Ils peuvent être adoptés. Ce sont les enfants filleuls du pays Québec. Tous les québécois en sont marraines et parrains.

Le pays Québec, c'est une conscience collective retrouvée. Les particules de « je » sont un projet de « nous », tous ensembles pour le pays, « un pour tous, tous pour un ».

## La Justice

L'Institut Justice-Québec gère le dossier justice. Le procureur général en est le président directeur général. L'Institut a dix-sept directions régionales.

Une personne a la responsabilité de choisir d'agir bien ou mal. Elle est reconnue en connaissance de conséquences. La Justice s'occupe de celle qui agit mal. Elle penche en faveur des victimes au détriment des accusés. Le fardeau de la preuve est renversé. L'hypothèse de culpabilité remplace la présomption d'innocence. L'accusé doit prouver qu'il est innocent.

Au pays Québec, une personne a devoir de respect, de non-violence, de conformité sociale, d'intégration aux lois, règlements et aux valeurs.

L'accusé doit contribuer au financement de son temps d'arrêt et de détention en argent ou en bénévolat. Si le prévenu est reconnu non-coupable, il a droit à des excuses, mais pas à une réparation financière de l'État. Il lui appartient de demander l'excuse de l'État et sa publication officielle. Le dossier judiciaire reste toujours archivé dans l'ordinateur central de la Justice.

L'immigré reconnu coupable est déporté automatiquement, sans appel, dans son pays d'origine.

Les organismes communautaires ne peuvent pas être poursuivis par une entreprise. Les organismes ne peuvent pas poursuivre une entreprise. Les griefs, les conflits entre citoyens et entreprises, sont arbitrés par l'ombudsman régional. Chaque partie a droit d'en appeler au conseil national des ombudsmans, excluant l'ombudsman qui a rendu l'obligation arbitrale. Tous doivent se soumettre à l'arbitrage final.

Le pays Québec est collaborateur avec les systèmes de justice des pays étrangers avec lesquels il a une entente bilatérale. Mais ne s'applique pas aux clients étrangers de la Banque « Offshore » du Québec.

L'armée et les corps policiers ont le droit d'utiliser tous les moyens techniques pour assumer leurs tâches de surveillance, d'enquêtes et de protection. Les mandats de perquisition sont émis par le procureur général. Ce dernier décide de poursuivre en tenant compte du principe de légalité. Le procureur général intervient même en l'absence de plainte, lorsqu'il soupçonne une infraction et qu'il a une perspective raisonnable d'obtenir une condamnation. Ils enquêtent à l'insu d'une personne ou groupe ou entreprise suspectés.

Le système de justice est plus rapide et simplifié. Les avocats ne peuvent plus multiplier les recours pour allonger la procédure. Ils offrent des forfaits « tout inclus » pour différentes procédures, au civil ou au criminel. Les citoyens et

les entreprises ont l'obligation de coopérer avec les enquêteurs de l'État.

De l'arrestation au prononcé de sentence, l'accusé bénéficie de l'interdiction de publication sur toutes les plateformes médias. Les propriétaires de ces dernières risquent de perdre leurs licences pour toujours. Ils payent une amende en plus.

Règle générale, les contraventions et les amendes ne conduisent pas en prison. Le délai de paiement est de sept jours consécutifs. En cas de non-paiement :

- des saisies sur le salaire, les biens, les comptes bancaires, les placements, l'assurance-chômage, autres,
- des hypothèques légales,
- liste noir des bureaux de crédit et des assureurs,
- du travail communautaire hebdomadaire,
- perte du permis de conduire,
- perte du droit de propriété du véhicule avec toujours l'obligation d'en payer le prêt à l'entreprise financière.

Tout cela est automatique, sans passer par un tribunal. C'est incontestable. La contravention par un policier-patrouilleur est payable sur le champ. Si non, la fourrière avec frais, suspension de permis et perte de points, retour des passagers à leurs frais. Conduire sans permis, c'est la maison d'arrêt, un certain temps, plus les frais. La récidive de tout cela mène à la détention.

Les activités de l'armée et des corps policiers, dans un cadre règlementé, ne sont pas une atteinte aux droits et libertés constitutionnels.

Dans les municipalités, les gardiens volontaires, assistants des policiers régionaux, peuvent émettre des contraventions et



procéder à des arrestations. Une personne concernée a le devoir de collaborer avec eux.

L'État a l'obligation d'accorder les ressources humaines, les infrastructures, les ressources budgétaires nécessaires afin que chaque dossier judiciaire trouve sa conclusion au plus tard une année après le début de la procédure devant une cour. Un an, c'est un objectif à atteindre.

La Cour nationale, instance suprême, sert à renverser ou confirmer un jugement de culpabilité de la Cour régionale. Elle ne peut pas intervenir dans une affaire d'arbitrage. Elle ordonne la reprise ou la fin d'un procès régional. Elle ne peut pas réaménager une sentence ni modifier une législation d'un ordre de gouvernement. Dans ce dernier cas, seuls les citoyens ont ce pouvoir (chapitre gouvernance).

Chaque mairie est le maître-d'œuvre des mariages civils et de l'enregistrement des naissances et des décès.

Les corps policiers utilisent les arts martiaux dans les situations d'arrestation.

Les prisons sont en zone isolée.

Les membres d'un jury ont le droit de parler, après la fin du procès.

Les plaques d'immatriculation sont doubles. Elles possèdent une puce nanométrique avec un procédé de mise à jour.

Les véhicules minoues, accidentés perte totale, les véhicules sans système anti-pollution, les véhicules « Tuning » (modifiés) et « street racing » hors des circuits routiers privés, sont envoyés automatiquement à la ferraille sur simple constat de Transport-Québec, des patrouilleurs-policiers. C'est incontestable.

La carte d'identité nationale nanométrique est obtainable uniquement en personne dans un bureau régional.

L'information est cryptée. Elle contient les identifiants obligatoires suivants :

- l'enregistrement de naissance,
- un numéro unique d'identité sociale à 16 chiffres,
- la photo numérisée du propriétaire de la carte et sa signature,
- les empreintes digitales et les iris,
- l'empreinte de la voix,
- l'empreinte de l'ADN,
- le dossier pharmacologique,
- le dossier médical, toutes les spécialités : groupe sanguin, maladies, allergies,
- le permis de conduire et l'immatriculation,
- le certificat de citoyenneté,
- les informations académiques,
- les expériences de travail,
- les informations de résidence principale,
- le statut social,
- le dossier judiciaire : contraventions, amendes, jugements.

Les problématiques médecins-patients se règlent hors cour. Le tribunal est remplacé par un Comité de l'ombudsman régional, le COR. Il est constitué de trois experts indépendants des parties. Le COR intervient quand un patient porte une accusation contre un médecin. La procédure est à frais partagés. Les témoins et les experts assignés sont tenus d'y être pour éclairés le COR. Règle générale, la procédure dure trois mois. Le COR ordonne, s'il y a culpabilité du médecin, le versement d'une compensation financière plus les frais du patient.

De plus, le COR peut ordonner la suspension ou l'interdiction de pratique de la médecine. Le tout est sans droit d'appel. C'est exécutoire.

Dans une zone urbaine comme l'île de Montréal, la police régionale en a plein les bras avec la maladie mentale, les chicanes de couple, la toxicomanie, l'itinérance, le tapage nocturne, les bagarres, en somme le mal social. Les urgences sont dérangées dans leur mission de soigner les cas de traumatologie, les cas d'ambulance (les vraies urgences). Alors, dans ces régions, il y a deux centres d'accueil (hommes-femmes) opérés par l'armée. Elle calme, lave, nourrit, évalue. Après quelques jours, l'armée réfère ces gens à un hôpital psychiatrique ou un organisme communautaire.

Au pays Québec, l'avortement est légal. L'avortement peut avoir lieu à n'importe quel stade de la grossesse. Il appartient exclusivement à la mère en devenir de décider sans pression de personne. L'État finance seulement les avortements en cas de viol, de malformation du fœtus, danger pour la santé physique ou mentale de la mère en devenir. L'État finance seulement l'avortement d'une citoyenne et seulement sur le territoire du pays Québec. L'État finance l'avortement sur ordonnance écrite d'un médecin spécialiste en démontrant la nécessité.

Les sondages en période électorale sont une drogue dure de la fascination prédictive. Une majorité de la population attend avec anxiété ou euphorie le signe d'un mouvement de l'opinion, le ressort et l'effet sur la dramaturgie d'une élection. Les sondages influencent plus que la lecture d'une analyse ou d'un éditorial ou d'une lettre d'opinion. Leur rôle est devenu trop déterminant sur le choix des électeurs. Alors, ils sont interdits du déclenchement d'une élection jusqu'à la proclamation des résultats de la votation.

Les contrôles routiers et leurs conséquences sont incontestables. De 0 à 0.8 au test d'alcool : amende de trois

chiffres, perte de points, suspension de permis et mise à la fourrière du véhicule, avec frais au propriétaire, pour un mois. Au-delà de 0.8 : amende quatre chiffres, perte de tous les points, annulation du permis, perte de propriété du véhicule, liste noire bureaux de crédit et des assureurs.

C'est tolérance zéro pour l'utilisation d'un ordinateur d'une entreprise, à des fins personnelles ou d'une façon inappropriée. L'employeur est justifié de vérifier, par tous les moyens, le contenu des ordinateurs en milieu de travail, s'il soupçonne un vol de temps ou une perte de productivité. Le détournement d'ordinateur au travail conduit au congédiement sans droit à l'arbitrage d'un grief.

L'État rapatrie ou pas, cas par cas, ses citoyens judiciairisés à l'étranger.

Les caméras des bars, des routes, dans les écoles et autres lieux publics, les caméras de sécurité d'entreprise, ne sont pas une atteinte à la vie privée.

Les sites industriels ou entrepôts non-productifs deviennent propriétés de l'État après six mois d'inactivité.

Le judiciaire ne peut pas s'intégrer dans le politique.

Pour obtenir un permis de conduire, il faut avoir :

1. dix-huit ans et plus,
2. réussi son secondaire V,
3. suivi un cours théorique,
4. une pratique dans toutes les conditions possibles,
5. suivi un cours de courtoisie,
6. réussi l'examen médical,
7. aucun dossier relié à l'alcool, à une drogue, aux non-paiements de contraventions,
8. réussi à 80 % les examens des deux cours, la pratique.

Le permis est renouvelé après deux ans et tous les cinq ans par la suite, avec examens : le code de la route, la courtoisie, la

condition médicale et la condition du véhicule, le seuil de la réussite est 80 %.

Le code de la famille inclut :

- la Loi du mariage,
- la Loi de la parentalité,
- la Loi des conjoints de fait,
- la Loi séparation / divorce des couples,
- la Loi de l'adoption,
- la Loi de la protection de la jeunesse,
- la Loi de la protection des aînés,
- la Loi de la condition masculine / féminine.

Une personne est libre d'avoir des relations sexuelles à partir de l'âge de 15 ans.

Dans les procès, juges et jurys ne prennent pas en compte les circonstances sociales antérieures ou présentes, ni le statut, ni la condition médicale physique ou mentale de l'accusé, pas de circonstances atténuantes. L'accusation de meurtre n'est pas accompagnée des mots « prémédité » ou « non prémédité ».

Les temps de sentence :

- dans un centre d'assignation contrôlée : deux ans pour des actes sans violence physique ou mentale ou sociale,
- dans une prison : cinq ans jusqu'à ce que la mort s'ensuive naturellement ou volontairement (la perpétuité) pour des actes avec violence physique ou mentale ou sociale, pour la récidive.

La libération sous caution, la sentence dans la collectivité, la détention à domicile, la peine avec sursis, la libération conditionnelle, tout ça c'est fini. Les sentences sont fermes et automatiques. La détention en maison d'arrêt n'est pas déductible de la sentence. Dès l'arrestation, c'est la suspension automatique des droits et libertés constitutionnels, sauf celui de

l'assistance d'un avocat pour préparer un procès ou après la sentence, préparer un appel à l'instance suprême, la Cour nationale. Le détenu peut demander une assistance pour mourir. L'appel ne libère pas avant jugement. Les maisons d'arrêt, les centres d'assignation contrôlée, les prisons et les centres de rééducation Boscoville (jeunesse) sont administrés par l'armée. L'électronique espion est très présente : caméras, micros, bracelets GPS. En prison, il n'y a pas de vie privée.

La perpétuité, c'est pour :

- violence handicapant une personne,
- criminel déclaré dangereux (accumulation d'actes criminels),
- meurtre,
- pédophilie.

La Cour régionale a les divisions suivantes :

- la Cour des mises en accusation,
- la Cour au criminel général,
- la Cour de la constitution et des chartes,
- la Cour des fraudes,
- la Cour de la pédophilie,
- la Cour des affaires civiles, incluant l'injonction,
- la Cour de l'immigration,
- la Cour des petites créances,
- la Cour de la jeunesse,
- la Cour des affaires fiscales,
- la Cour des faillites,
- la Cour des affaires d'environnement,
- la Cour des recours collectifs,
- la Cour des affaires commerciales (entre entreprises),
- le Bureau du greffe,

- le Bureau des huissiers,
- le Bureau du juge en chef régional,
- le Bureau de conciliation / arbitrage de la famille : séparation, divorce, abandon et maltraitance des enfants, l'adoption,
- le Bureau de conciliation / arbitrage propriétaire – locataires,
- le Bureau de conciliation / arbitrage des conflits sociaux :
  - entre voisins,
  - entre citoyens et entreprises,
  - entre citoyens / entreprises et un ordre de gouvernement
- le Bureau de conciliation / arbitrage des conflits de travail (frais partagés).

À la maison d'arrêt, il y a :

- transfert des données nanométriques cryptées vers l'ordinateur central de la justice,
- interrogation avec détecteur de mensonge et enregistrement audio-vidéo.

Pour le prononcé de sentence, le juge se réfère à un guide du secrétariat à la Justice. Chaque chef d'accusation à un temps de sentence donc, en final, il y a accumulation du temps de détention possible. Le guide arrondit. L'arrangement procureur-avocat est illégal. Tous les frais sont à la charge de l'accusé, avec un système de récupération des sommes dues.

Les journalistes, les organismes communautaires, les artistes, les religieux, les ONG, les amis, les enfants, tous les parents proches sauf un, tous les parents éloignés, les autres professionnels civils sauf un avocat et le procureur, n'ont pas accès aux prévenus et aux détenus. La conjointe (conjoint) ou un parent proche a accès par un courrier postal, un téléphone, une visite par mois. Ce sont des privilèges.

Il n'y a aucun texte législatif parlant de délais d'attente dans les maisons d'arrêt avant la cour des mises en accusation. C'est aussitôt que possible. Pendant le procès, l'accusé est consigné à la maison d'arrêt.

Après l'accomplissement de sa sentence, l'ex-détenu est confié à une maison de transition pendant deux ans. Ce programme de réinsertion est administré par des anciens détenus réhabilités.

Règle absolue, un procès c'est public, sans divulgation de rien dans un support média avant la fin d'une procédure judiciaire.

Le registre national des jugements civils, criminels, des erreurs judiciaires est public. Il est mis sur le portail Justice-Québec.

Portrait sommaire de la justice :

- il n'y a pas de prescription judiciaire en quoi que ce soit,
- la production et la distribution illégales des produits du tabac et des produits alcoolisés sont pénalisées comme le trafic de drogues,
- l'hébergement et la fourniture d'un site internet de jeux d'argent, non administré par Plaisirs-Québec sont illégaux,
- les hébergeurs et fournisseurs d'accès internet peuvent être co-accusés dans des causes judiciaires : jeux d'argent et casinos virtuels, diffusion d'images et musique piratées, autres,
- les interdits en publicité, toutes plateformes médias :
  - le non-respect de la vie,
  - l'utilisation d'enfants, d'ados,
  - les marques de produits riches en gras transe, en sucre et en sel,



- l'allusion et l'illustration d'un idéal de beauté,
  - le non-respect du savoir-vivre, du bon goût social,
  - les chaînes de restauration rapide,
  - la vitesse d'un véhicule,
  - les médicaments,
  - les vitamines,
  - les suppléments alimentaires,
  - les produits amaigrissants,
  - les produits du tabac,
  - les jouets et jeux vidéo,
  - les boissons alcoolisées,
  - l'affichage visible dans l'espace public extérieur, exception pour un événement annuel grand public.
- L'identité d'une entreprise doit être fixée à la façade de son bâtiment, de son espace locatif, discrètement, sobrement. La luminosité est utilitaire. Tout est fait pour être vue de près.
  - Il est obligatoire de diminuer minimalement de moitié la vitesse routière permise, partout, en cas de mauvaise météo.
  - L'hypothèque atypique second rang non standard est illégale.
  - Une personne hospitalisée suite à un acte criminel et qui refuse de collaborer avec la police doit payer entièrement les frais d'hospitalisation, sinon, c'est la liste noire des bureaux de crédit et des assureurs, autres douleurs, incontestable,
  - Les fournisseurs d'accès internet doivent fournir un service avec obligation de résultat.

- Les nouveaux centres d'achats doivent se développer en hauteur dans la ville.
- Les commerces privés d'encaissements de chèques, de transferts de fonds et bureaux de change, hors-circuits bancaires officiels, sont illégaux.
- Les guichets automatiques hors-circuits bancaires dans les commerces sont illégaux.
- Le père et la mère ont l'obligation minimale de s'intéresser et de subvenir aux besoins de base physiques, émotifs et psychiques de leurs enfants, de la maternité jusqu'à leur majorité.
- Le chasseur doit acheter ses armes dans une boutique de l'armée. Toutes les armes doivent être enregistrées et entreposées à un poste de police régional.
- Les entreprises à numéro sont illégales. Toutes les entreprises doivent s'enregistrer au ministère de l'Économie.
- Tous les professionnels en pratique doivent être enregistrés à un ordre agréé.
- Il est criminel pour toute personne de livrer des informations à qui que ce soit sur l'identité des clients étrangers de la Banque « Offshore » du Québec et au receveur, de les rendre publiques.
- Toute personne a le devoir de dénoncer un cas de violence à un enfant, une femme et un aîné, un cas de pornographie infantile, un pédophile.
- Le brouilleur de téléphonie sans fil est illégal pour les individus.
- Les commerces de consignation, prêts sur gage sont illégaux.

- La vente à l'unité des produits du tabac est prohibée.
- L'âgeisme est criminel.
- L'activité de démarchage (lobbying) politique est criminelle.
- L'immunité diplomatique est retirée à une personne criminelle.
- Les intégrismes religieux sont refoulés aux frontières ou extradés.
- L'exploitation de mines d'amiante est interdite.
- La détection de fumée/incendie est obligatoire dans tous les bâtiments.
- L'historique du véhicule est obligatoire dans l'importation autorisée.
- Il n'y a pas de marge discrétionnaire dans le contrôle de la vitesse routière.
- L'accusée ne peut pas connaître les éléments de preuves de l'État contre lui.
- L'utilisation du téléphone cellulaire, le maquillage dans un véhicule en mouvement sont des contraventions au code de la route.
- Toutes les contraventions routières font perdre des points au permis de conduire.
- Les cybers pharmacies sont illégales.
- Les motos marines sont bannies du pays Québec
- Tous les véhicules motorisés doivent être équipés d'un silencieux performant et d'un système anti-pollution. L'utilisateur d'une moto doit être équipé d'un casque.

- Les VHR légaux sont soumis aux mêmes règles de permis de conduire d'assurance et d'immatriculation que les véhicules routiers.
- Les VHR légaux sont interdits la nuit entre 19 heures et 7 heures.
- Les tondeuses à gazon sont autorisées entre 9 h et 18 h. Elles sont interdites le dimanche. La contravention minimale est de 100 Q\$. Une municipalité peut diminuer le temps d'utilisation et augmenter le coût de la contravention.
- Tous les établissements financiers, sauf la Banque « Offshore » du Québec, doivent surveiller en temps réel les transactions de leurs clients. Les irrégulières et les suspectes doivent être signalées à temps à l'autorité des marchés financiers et au vérificateur général.
- Il est illégal de filmer les écrans dans les salles de cinémas. Les propriétaires des salles doivent prouver qu'ils utilisent des moyens à chaque séance de projection pour éviter cette possibilité illicite.
- Il est illégal pour les émetteurs de cartes de crédit et de débit d'autoriser les transactions proprio-clients des casinos internet sauf les casinos virtuels de la société Plaisirs-Québec. L'interdit touche tous les jeux d'argent virtuels.
- Les bars ont l'obligation de servir des consommations avec un couvercle.
- Les bars doivent fermer à 2 hres et les « afterhours » sont illégaux. Les organisateurs de « raves » doivent obtenir un permis de

Plaisirs-Québec. Dans ces événements, le bar doit aussi fermer à 2 hres sauf que la danse continue jusqu'à 5 hres. Le contrôle anti-drogue doit être très efficace. L'armée y voit discrètement.

- L'ombudsman national administre la loi de l'accès à l'information. Il est illégal pour les sociétés d'État, les trois ordres de gouvernement : de masquer, de garder secrètes des informations. Il appartient à l'ombudsman de juger des informations devant demeurer secrètes, pour cause de Sécurité nationale. L'ancienne commission est abolie.
- Dès qu'une entreprise ou un individu conteste un avis de cotisation d'impôts ou de taxes, elle ou lui doit verser la moitié de la somme due.
- Une personne déclarant faillite ne peut pas être libérée de payer sa dette d'étude, sa dette à l'impôt, sa dette judiciaire, sa dette de taxes. Le registre des faillites individuelles ou d'entreprises est public.
- Pour manifester, il faut un permis de l'armée. Elle assume l'appui tactique d'encadrement et d'intervention. Pour les casseurs, c'est deux ans fermes et cinq ans pour la récidive. Les casseurs professionnels sont persona non grata.
- Le citoyen est l'unique responsable de ses dépendances et dérèglements.
- Toutes les entreprises de produits chimiques et pharmaceutiques doivent tenir un registre de chaque vente de leurs produits : à qui,

pourquoi, combien, quand, où, comment. Ils doivent dénoncer ce qui leur est suspect.

- La loi considère une personne mauvaise payeuse, d'une pension alimentaire, d'impôts et de taxes, lorsqu'elle a un mois de retard. Les moyens de récupération sont :
  - annulation du permis de conduire,
  - annulation du passeport,
  - la saisie de salaire, de biens, de comptes bancaires, de placements,
  - inscription liste noire des bureaux de crédit et des assureurs,
  - photo/message sur un site internet,
  - le tribunal au criminel.
- Tous les commerces doivent accepter la carte de débit et la carte de crédit des banques et caisses populaires Desjardins.
- Les couples de même sexe peuvent être famille d'adoption temporaire ou permanente.
- Les activités commerciales suivantes sont exclusives aux entreprises qui en font la pratique comme principale et majoritaire affaire :
  - les médicaments,
  - les services financiers,
  - l'alimentation,
  - la bijouterie,
  - les voyages,
  - la vente et la location de véhicules,
  - les librairies,
  - la lunetterie,
  - fleurs, plantes et jardinage,
  - la coiffure,

- les produits électroniques,
- les produits de bureau,
- les pièces neuves des véhicules motorisés,
- outils et matériaux pour l'habitation.
- Un visiteur ou un immigrant ou un citoyen ou une entreprise ne peut pas poursuivre un ordre de gouvernement au criminel ni au civil.
- Les entreprises équivalentes à Sam's Club, ainsi que cette dernière, sont illégales sur le territoire pays Québec.
- En matière de recours collectifs, une personne peut poursuivre uniquement ce avec qui elle a un conflit à propos d'une pratique qu'elle juge contraire à des dispositions législatives. Si elle gagne, cela ne fait pas jurisprudence.
- La Loi de la protection des consommateurs ne protège pas les achats via internet.
- La société Plaisirs-Québec n'est pas responsable si un joueur, à des jeux d'argent réels ou virtuels, y perd jusqu'à sa santé, physique ou mentale, son emploi, sa famille et sa vie. Elle n'est pas tenue de soigner un joueur compulsif. Le joueur a l'intelligence nécessaire et est l'unique responsable des conduites de sa vie. Sa famille peut demander, à un bureau régional conciliation/arbitrage de la famille, une ordonnance de cure fermée dans un hôpital psychiatrique. L'assurance-maladie collective du Conseil national des travailleurs peut couvrir une telle maladie.
- Les camionneurs du Québec et étrangers ont l'obligation de prouver qu'ils se sont arrêtés

pendant minimalement six heures consécutives après avoir été au volant pendant un maximum de dix heures quotidiennes cumulatives.

- L'État oblige les prévenus et les détenus à des corvées bénévoles. Le Conseil national des travailleurs oblige les chômeurs à des corvées bénévoles.
- Le citoyen a droit de faire une requête pour consulter les renseignements le concernant dans l'ordinateur central du réseautage informatique de l'État, géré par le ministère de la Sécurité nationale et protégé par l'ombudsman national.
- La loi de la concurrence permet une procédure civile stratégique de dommage-intérêts punitive, une fois les dommages encourus. Cela s'applique à une entreprise privée en grief contre un concurrent privé, pas à un grief contre un monopole commercial de l'État.
- Dans une poursuite pour crime économique, le fardeau de la preuve d'innocence repose en totalité sur les épaules de l'entreprise ou l'individu poursuivi.
- L'État oblige le pneu à neige/glace pour chaque roue d'un véhicule en saison hivernale.
- Les citoyens peuvent s'adresser à leur bureau régional conciliation/arbitrage des conflits sociaux pour solutionner les problématiques suivantes :
  - la motoneige,
  - la motoquad,
  - le vélo tout terrain,
  - le bateau-moteur,



- la tondeuse à gazon,
  - la souffleuse,
  - les bruits et odeurs d'entreprises,
  - la musique, les fêtes du voisinage,
  - la malpropreté de l'espace publique, domestique,
  - l'hydravion, l'hélicoptère, visite aérienne touristique,
  - les véhicules routiers,
  - les animaux domestiques,
  - les enfants et ados du voisinage,
  - le flânage dans l'espace public,
  - la sécurité, sauf l'armée,
  - les services d'un ordre de gouvernement,
  - autres.
- Dans les bars et la restauration, il est du ressort du propriétaire d'assumer la responsabilité de la note des clients qui partent sans payer et pas aux serveurs. Faire payer la note d'un fugitif par les serveurs est illégal.
  - Le statut d'organisation caritative ou fondation doit être renouvelé annuellement moyennant le dépôt comptable et le rapport détaillé des activités de cueillette de fonds, à qui l'aide est attribuée et quelle forme d'aide. Ces organisations ne peuvent pas émettre de reçu pour fins de réduction d'impôt si tous les dons ne sont pas versés à l'Éducation, la Santé, la Culture, à des organismes communautaires, francophones, laïcs, publics.
  - Une amende est donnée sur constat de malpropreté d'une entreprise alimentaire. La société Agro-alimentaire est responsable de ce

dossier. La police régionale impose le cadenas jusqu'à la fin des travaux ordonnés et d'une nouvelle inspection. Cela est incontestable.

- Le «rebroadcast» et le «streaming» par internet, sans avoir droit, sont illégaux.
- Les corps policiers et l'armée peuvent établir des barrages, faire des fouilles, poser des questions, exiger des documents d'identités, partout et en tout temps.
- Les policiers et les militaires, qui participent à la poursuite d'un suspect, ne peuvent pas être accusés des dommages, s'il y a accident matériel, blessures ou mort de citoyens tiers. La responsabilité est attribuée au suspect poursuivi.
- Dans une arrestation, les forces policières et militaires sont autorisées à utiliser tous les moyens nécessaires pour contrôler la personne sous arrêt. Il appartient à cette dernière de prouver, hors de tout doute raisonnable, qu'il y a eu «force ou violence non-conforme à l'éthique».
- Toutes les entreprises doivent être «une entreprise de personnes», responsables légales.
- Pour vendre un bien immeuble, le propriétaire doit montrer les certificats suivants, datés d'au plus cinq ans :
  - l'évaluation régionale,
  - le plan d'arpentage,
  - les certificats environnementaux,
  - l'état des fondations,
  - l'état des installations de chauffage,

- l'état du système d'alimentation électrique ou gaz naturel,
- l'état de l'installation sanitaire,
- l'état des galeries, les ascenseurs, escaliers et parements extérieurs,
- les factures des coûts de chauffage, des rénovations,
- autres.
- Les dirigeants de sociétés d'État et les élus doivent démissionner en cas de manquements à leurs devoirs et responsabilités manifestement incompatibles avec l'exercice de leur mandat.
- Les assurances doivent être vendues uniquement par des compagnies d'assurances.
- La loi reconnaît qu'une prostituée ne peut pas être définie comme une personne toujours consentante. Elle peut porter accusation pour viol, pour obligation d'avoir une relation sexuelle non tarifée. Elle s'adresse au bureau du procureur régional qui se doit d'ordonner une enquête de la Gendarmerie nationale.
- Les décisions d'arbitrage interdisent toutes modalités permettant à un particulier, une entreprise ou un ordre du gouvernement de se soustraire à une obligation arbitrale.
- Les émetteurs de carte de crédit, de débit, les commerçants ont l'obligation d'offrir la protection garantie contre le vol d'identité.
- Les bureaux de crédit et les services financiers, sauf la Banque « Offshore » du Québec, doivent transmettre toute l'information exigée par une réquisition de l'État.

- Le propriétaire d'un bar doit gérer les armes, le taux d'alcoolémie, les drogues, les bagarres et le bruit dérangeant le voisinage. Il peut perdre à vie le privilège d'opérer un bar. Les bars érotiques sont un monopole de la société Plaisirs-Québec. La police entre dans les bars sans mandat.
- La société civile a le droit d'afficher photos et informations concernant les criminels : site internet, vitrine, journal, autres.
- Les entreprises doivent s'enregistrer pour avoir le privilège d'opérer au Québec. Ce permis peut être retiré sans compensation. C'est incontestable.
- La récidive d'un comportement pénal, c'est cinq ans plus la nouvelle sentence, le tout multiplié par la quantité de récidives au dossier général, peu importe leurs natures.
- Un procès ne peut pas être suspendu ni annulé. Les contestations de procédure se régleront, en appel à la Cour nationale, après le prononcé de sentence d'une cour divisionnaire de la Cour régionale.
- La musique, originant d'une habitation, d'un véhicule, d'un appareil porté par une personne dans l'espace public, ne doit pas être entendue par les personnes du voisinage.
- Dans le code pénal, il y a un chapitre pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre.
- Le partage du patrimoine et la pension alimentaire s'appliquent seulement aux couples avec enfants sans égard au statut marital et à l'orientation sexuelle du couple

avec enfants. La pension alimentaire est seulement pour chaque enfant. Le partage du patrimoine exclus le fonds de retraite.

- Les clubs d'échangistes et nudistes sont autorisés.
- L'euthanasie et le suicide assistés sont légaux.
- La possession, la production et la diffusion de pornographie enfantine sont criminelles. Les hébergeurs et les fournisseurs d'accès internet sont tenus co-accusés.
- L'acte de pédophilie est criminel. C'est la perpétuité ferme. C'est la même prison que les meurtriers et criminels dangereux.
- Les sectes, les néonazismes, les anarchistes, les intégristes, les membres d'un gang criminalisés sont persona non grata expulsées du pays Québec sans droit d'appel à la Cour nationale.
- Les lieux de culte, d'évangélisation, de prosélytisme n'ont pas d'immunité judiciaire ni fiscale.
- Les couples homosexuels ont droit au mariage civil, droit à la parentalité.
- Le mariage civil est le seul mariage reconnu légal. Le mariage religieux est autorisé.
- La femme avec une grossesse non-désirée a droit à l'option de donner son enfant en adoption permanente, immuable.
- L'État a le droit de tutelle, d'expropriation et de nationalisation.
- Les armes sont limités aux militaires, aux corps policiers, à des sociétés agréées de gardiennage (sécurité), à des chasseurs munis

de permis, aux clients d'un club d'apprentissage et de pratique, pour tous et chacun, dans l'exercice de leurs fonctions et activités précisées.

- Au pays Québec, le harcèlement, la contrebande, la contrefaçon, le piratage, le braconnage sont criminels.
- Les compagnies de semence, faisant affaires au Québec, doivent garantir qu'il n'y a aucune contamination de leurs produits avec des semences transgéniques.

Les prévenus et détenus ont des privilèges exclusifs :

- prise de sang quotidienne surprise, au libre choix de l'administration de même que les analyses d'urine,
- une seule visite, un seul courrier, un seul téléphone par mois, espionné, ouvert, sans contact direct, fouillé avant et après même l'avocat,
- service de barbier gratuit,
- cafétéria santé, un menu par repas,
- conditionnement physique en faisant l'entretien,
- beaucoup de temps de lecture littéraire,
- une cour extérieure, marche, soccer, hockey bottine, jaser,
- service de pharmacie personnalisé,
- un gymnase, sports d'équipe, quelques appareils pour le cardio et les muscles, pas de piscine,
- chauffage et climatisation compris dans le loyer,

- la télé réalité au lieu de la vie privée, caméras et micros partout 24 h/24, incluant le sommeil et le sanitaire,
- la radio et la télévision sont en circuit fermé. Les émissions sont en différées, expurgées. Le tout, incluant le cinéma sans publicité. Pas de sports professionnels, car vaut mieux faire le sport que de le regarder,
- il n’y a pas de bureau des plaintes,
- il n’y a pas de suite nuptiale, ni dépanneur. Pas de tabac, pas d’alcool, pas de tatouage. Tout pour une bonne santé,
- il bénéficie d’un hôpital privé, sans liste d’attente pour les soins physiques et psychiatriques,
- mais ils doivent payer leur compte de taxes communautaires avant la sortie ou par travaux communautaires à la sortie.

La loi interdit l’augmentation de la limite d’un crédit sans le consentement écrit de la personne visée. Le recouvrement d’une dette ne peut pas être transféré à une entreprise tierce sans le consentement du consommateur. Il est obligatoire d’autoriser le crédit d’une personne en se basant seulement sur le calcul de ses revenus nets annuels incluant toutes ses obligations financières incontournables et récurrentes ainsi qu’un potentiel réel d’épargne mensuel. Une carte de crédit nouvelle doit être transmise de personne à personne. Les émetteurs de crédit sont interdits d’envoyer des lettres préautorisées. Les cartes de crédit et de débit doivent être manométriques. Les cartes de crédit dotées d’une fioriture de services, sont illégales.

Dans le transport transfrontalier, des marchandises et des personnes, le pays Québec applique le plan de sécurité américain.

Dans les dix-sept régions du Québec, les municipalités opèrent des maisons « Docteur Gilles Julien ». Chaque maison est un grand centre communautaire réservé à la jeunesse et leurs parents. Ils sont partie prenante à la gestion, à l'organisation et aux fonctionnements harmonieux des activités. On y fête, on y pleure. C'est une grande famille. On y dort, on y mange. On y reçoit des soins physiques et psychologiques. La jeunesse y reçoit un support d'aide pédagogique aux apprentissages. Il y a un club d'échanges nationaux, un club de voyages, un club de finances. On y accueille les jeunes et leurs parents jusqu'à 18 ans. Ces maisons ont des associés, les maisons de rue Parents-Secours.

Il arrive aussi que des enfants doivent être retirés de leur famille temporairement ou définitivement. L'institut Justice-Québec, par son service protection des jeunes maltraités (SPJM), s'en occupe par ses dix-sept directions régionales et ses antennes de services dans les municipalités. Des couples naturels ou des couples d'éducateurs spécialisés sont ces antennes.

Tant qu'à l'adolescent délinquant, l'armée s'en occupe dans ses camps Boscoville en milieu rural. À sa sortie, il est confié à une maison « Docteur Julien » ou un organisme communautaire. L'armée y emploie des éducateurs spécialisées et des spécialistes sociaux/médicaux civils. C'est la résurrection de la vision des méthodes de l'ancien Boscoville aidée par les anciens personnels et bénéficiaires. La récidive mène à la détention adulte. Les meurtriers de 14 ans et plus, les agresseurs handicapant une personne sont référés directement à un centre de détention adulte.



Pour l'adoption, l'Institut Justice-Québec a créé le Service Nouvelle Famille, du 4 pour 1, quatre ressources pour une adoption immuable :

- les enfants québécois maltraités, en liaison avec le SPJM,
- la donation au lieu de l'avortement,
- la location de l'utérus d'une mère porteuse,
- les orphelinats d'enfants étrangers que le SNF gère.

Pour les citoyens de 16 ans et plus, ayant réussi le secondaire V, l'armée opère un service civil volontaire : la Garde nationale des volontaires. On y pratique l'entraide citoyenne, la connaissance du territoire, l'amour de l'environnement, la compréhension d'autrui et la fierté du pays.

L'État a constitué une escouade spéciale pour faire la chasse achalante et écoeurante aux personnes soupçonnées d'appartenance à un gang criminalisé. Elle est autorisée à toutes les méthodes incluant opérer et arrêter sans mandat, garder prisonnier le temps qu'il faut sans droit à un avocat, sans bâtons administratifs, journalistiques, éthiques dans la roue pendant l'enquête jusqu'à la mise en accusation à une cour régionale. La condamnation conduit à un choix : 25 ans fermes ou l'exil hors de l'Amérique du Nord, avec perte de citoyenneté, saisies de biens.

La liberté d'expression, c'est être éthique. C'est différencier le vrai du faux. C'est respecter la vie privée. C'est éviter la médiocrité et les messages poubelles. C'est la critique qui propose du meilleur en démontrant que c'est faisable et les étapes de réalisation. C'est cesser de tout excuser par l'expression : « C'est de l'humour, j'ai le droit ». La liberté d'expression, ce sont des faits prouvés et non un comportement de perroquet social appuyé sur le potin, le oui-dire, l'émotion

de jalousie, la tête vide de savoir et de capacité d'analyse. C'est respecter comme on aime être respecté. La liberté d'expression, c'est l'interdiction de convergence des plateformes médias. C'est l'interdit de l'imposition d'une opinion à tous les citoyens et aux étrangers.

## Épilogue

## La transition

**L**e Canada savait que le Québec pouvait devenir plus riche que lui-même, que l'Ontario et l'Alberta s'il devenait propriétaire au lieu de rester un petit locataire, gentil comme un mouton se promenant docilement dans des montagnes rocheuses et qui, parfois, se laisse griller la laine sur le dos à l'étranger avec une carte de crédit. Avec ses amis francophones, anglophones et américains, leur puissance de télécommunications, le Canada a utilisé un grand arsenal de stratégies, dont la peur financière, pour garder le Québec province fédérée.

Peu à peu, les québécois ont gagné en confiance. Peu leur chant les réactions étrangères, sans baguette magique, ils ont apprivoisé la solidarité, le succès. Ils ont appris qu'ils étaient capables et habiles pour prendre soins de leurs intérêts tout seuls. L'expérience a éteint la peur.

Les québécois ont fait leur pays. Ils ont réussi le passage du pessimisme à l'optimisme, le passage de citoyen locataire à citoyen propriétaire, même si le temps de l'insécurité émotive, sociale et économique, le temps du rejet, des sacrifices leur paraissaient longs et difficiles à les vivre au quotidien.

Un mot essentiel a fait le succès de l'arrivée du pays Québec : la lucidité.

## La lucidité

**L**a lucidité, c'est refuser l'extinction, la décomposition, la dissolution, la démolition, la désintégration, l'assimilation américaine.

C'est refuser d'être à quatre pattes devant le Fédéral à faire le gentil chien obéissant, salivant les yeux mouillés pour obtenir son biscuit.

La lucidité, c'est faire la parade au lieu de la regarder passer.

La lucidité, c'est choisir d'être un pays au lieu de se contenter d'être une province minoritaire dans une fédération monarchique.

C'est quand nous n'avons plus peur de transformer notre statut quo constitutionnel en un projet de créativité.

La lucidité, c'est avoir l'intelligence de savoir que changer le modèle de province à pays, c'est exigeant de sacrifices, c'est difficile à réussir, c'est des perturbations pendant quelques années.

La lucidité, c'est savoir que personne ne peut prouver que faire notre pays sera un échec.

C'est découvrir que nous avons confiance, que nous croyons au succès du pays Québec.

C'est arrêter de téter le biberon fédéral.

C'est retrousser les manches de notre chemise de bûcheron et bâtir avec nos connaissances, nos compétences et nos expériences.

La lucidité, nous l'avons dans notre génétique étant tous des enfants d'immigrés par nos ancêtres de souches diverses.

La lucidité, c'est se souvenir du jour où nous avons quitté le confort de notre famille pour affirmer nos capacités, nos habiletés et notre fierté dans l'indépendance. Nous l'avons réussie.

**FIN**

## L'auteur

Jean-Paul Tellier est né à Montréal au pays Québec le jour de la Fête nationale, le 24 juin 1944. Il est le fils aîné des quatre garçons de feu Gilberte Parent. Sa jeunesse a été très heureuse dans la municipalité de Marieville entouré d'un papa prêtre, d'une maman religieuse, beaucoup de frères et sœurs, de tantes religieuses et de grands-parents. Son adolescence a été tumultueuse dans une institution réformatrice située à deux pas du premier quartier de la pègre et d'un ancien bar ouvert de la prostitution, le tout remplacé par la Place des Arts, le Complexe Desjardins et bientôt le Quartier des Spectacles. À 25 ans, il était conseiller à la Maison du Québec à Paris. Jean-Paul a oeuvré dans l'Éducation de l'âge de 6 ans à 59 ans. Son livre est une fiction sociale écrite en quatre années. Il a été terminé à la naissance de sa belle petite fille Chloé née le 8 juin 2008.

